Abguhe.nit.re







PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : *« **Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***

***2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.** »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT : 590 chemin Chin 64570 Lanne en Barétous.

Adresse :

Référence cadastrale : 2 réf cadastrale existante: 46 & Parcelle E0049 (sur l'extrait de la matrice cadastrale).
⇒ laquelle est valide ?

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : Il s'agit d'une bergerie à l'origine.

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui (Non)
- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui (Non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :
- Date approximative : Depuis retraite de M. Dulon Roland en 2008

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation (Oui) Non
  - Exploitation agricole Oui (Non)
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ? hangar servant de stockage
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures ~~Oui~~ Non
    - Prairies (Oui) Non
    - Landes/terres en friche Oui Non
    - Autre (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? (Oui) Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel ~~mode~~ de faire-valoir ?
    - (Fermage)/métayage
    - ~~Autre~~ (préciser) : .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui (Non)

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? (Oui) Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? (Oui) Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? (Oui) Non

- à un réseau d'assainissement ? Oui Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

Photographie(s):


Labatote


Labâtole


Laborde

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :

C.C.HAUT-BEARN
72978
02 AOUT 2023
Service Gestionnaire : Pôle URB
Service Associé : URB PLUiF
Autres :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 1705 Route de Burcos Maison Sarlette
64570 Lanne en Barétous

Référence cadastrale :

H 476

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? (Oui) Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui (Non)
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui (Non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 1996

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation (Oui) Non
  - Exploitation agricole (Oui) Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ..) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui Non
    - Prairies (Oui) Non
    - Landes/terres en friche Oui Non
    - Autre
      (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? (Oui) Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
    sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre
      (préciser) : .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui (Non)

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? (Oui) Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? (Oui) Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? (Oui) Non

- à un réseau d'assainissement ? Oui (Non)
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? (Oui) Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? (Oui) Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? (Oui) Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? (Oui) Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....

.....

Photographie(s):

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : LANNE EN BARETOUS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 290, chemin Castagné MAISON LEMBEGE

Référence cadastrale : B 629

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : NON

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : NON

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui Non

VIEUX OUTILS DEDANS

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui Non
  - Exploitation agricole Oui Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) : ÉLEVAGE * STOCKAGE FOURRAGES.
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui Non
    - Prairies Oui Non
    - Landes/terres en friche Oui Non
    - Autre (préciser) : CHATEAU D'EAU À 50 mètres

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non MOI MÊME
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre (préciser) : Pâturage pour des vaches
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non à 50 mètres un château d'eau
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non

PROXIMITÉ DE RÉSEAU Électrique

- à un réseau d'assainissement ? Oui Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  GRANGE EN PIERRE AVEC TOITURE EN TÔLE ONDULÉE

Photographie(s):

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : LASSEUBE

M. Iriagyen Jean Baptiste

L

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Maison Marseilla 406 impasse marquette Quartier Lembeye 64290 Lasseube

Référence cadastrale : Section BZ parcelle n° 51

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : N

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui (Non)
- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui (Non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :
- Date approximative : 2008 / 2009

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation (Oui) Non
  - Exploitation agricole Oui (Non)
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre (Oui) (préciser) : Habitation
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui Non
    - Prairies Oui Non
    - Landes/terres en friche (Oui) Non
    - Autre
      (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? (Oui) Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
    sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre
      (préciser) : ..... mon .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? (Oui) Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? (Oui) Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? (Oui) Non

- à un réseau d'assainissement ? Oui (Non)
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui (Non)

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? (Oui) Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? (Oui) Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? (Oui) Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

  .....

Photographie(s):

Mr IRIGOYEN Jean-baptiste

1672 Route d'Escou
Quartier Lembeye
64290 Lasseube

Le 11/02/2025
A Lasseube

Mr Le Maire de
Lasseube

Objet: Demande de rénovation d'une grange
pour une création d'une maison d'habitation.

Mr Le Maire,

Suite aux différentes réunions et informations apprises au sujet du PLUI, je viens vous solliciter afin de pouvoir classer une grange en habitation.
Elle est desservie par la voie communale, l'électricité, l'eau et le téléphone.

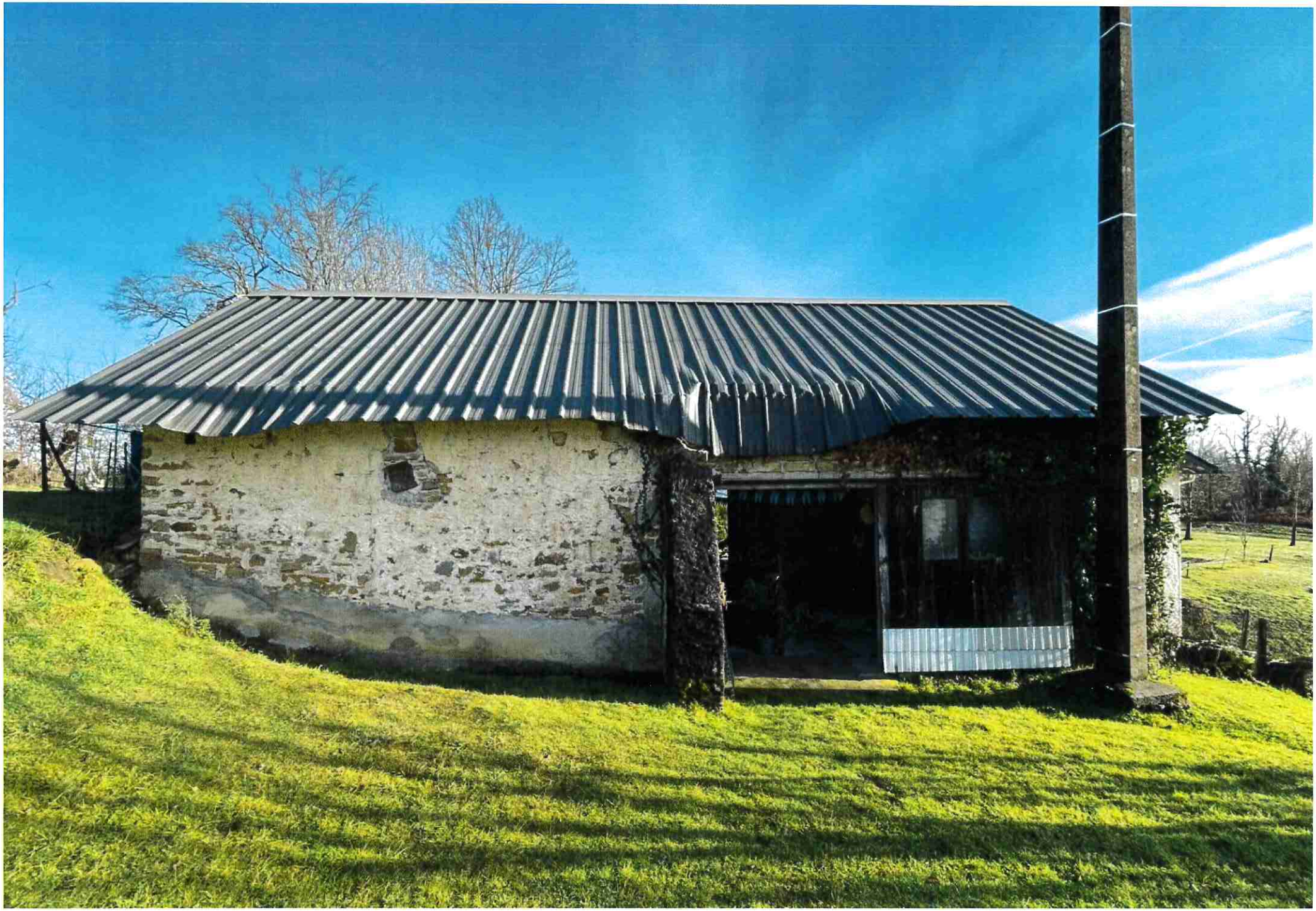
L'adresse: Maison Marseilla
406 impasse Marquette
Quartier Lembeye
64290 Lasseube

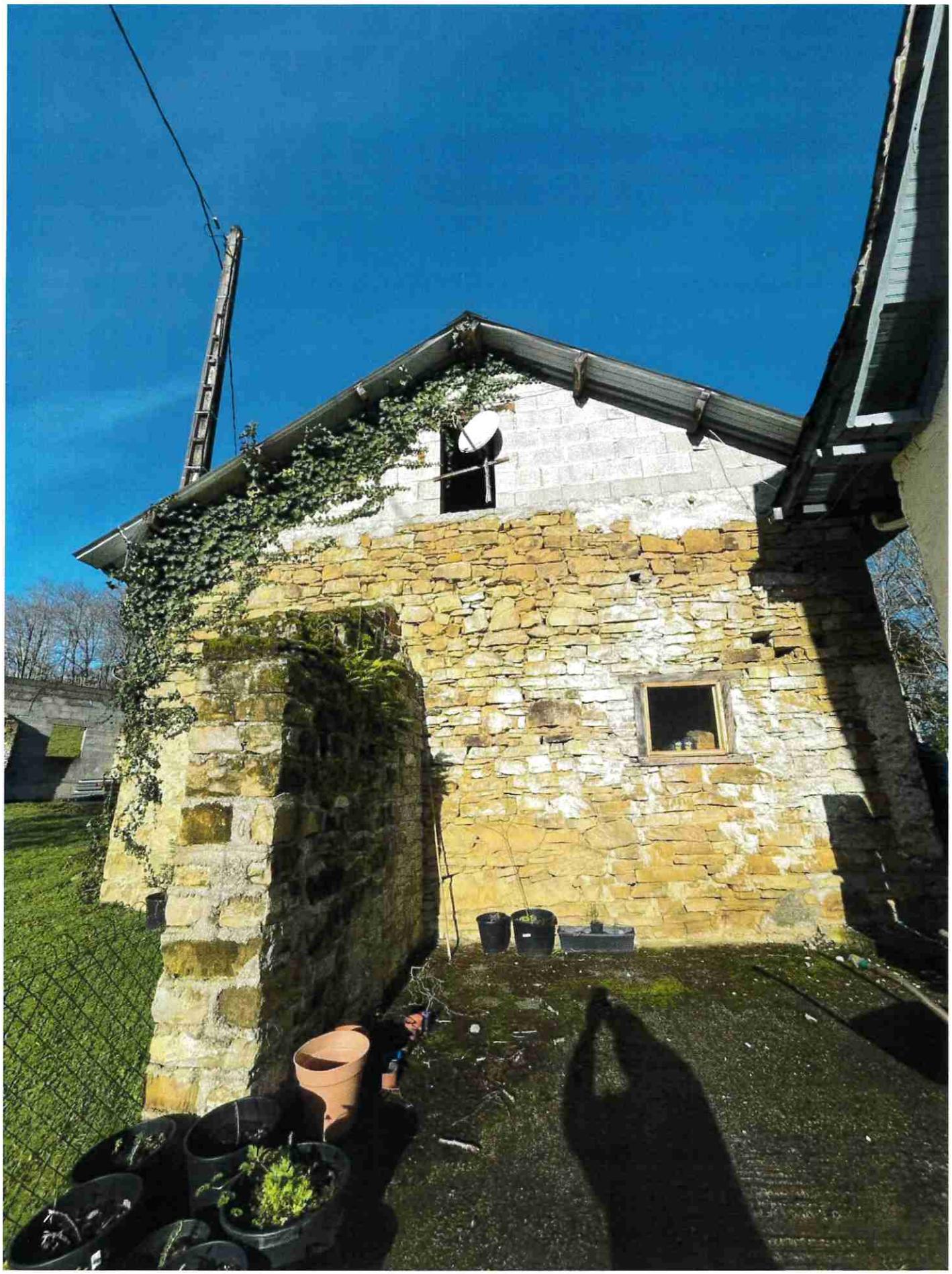
Situé: Section BZ
parcelle n°51

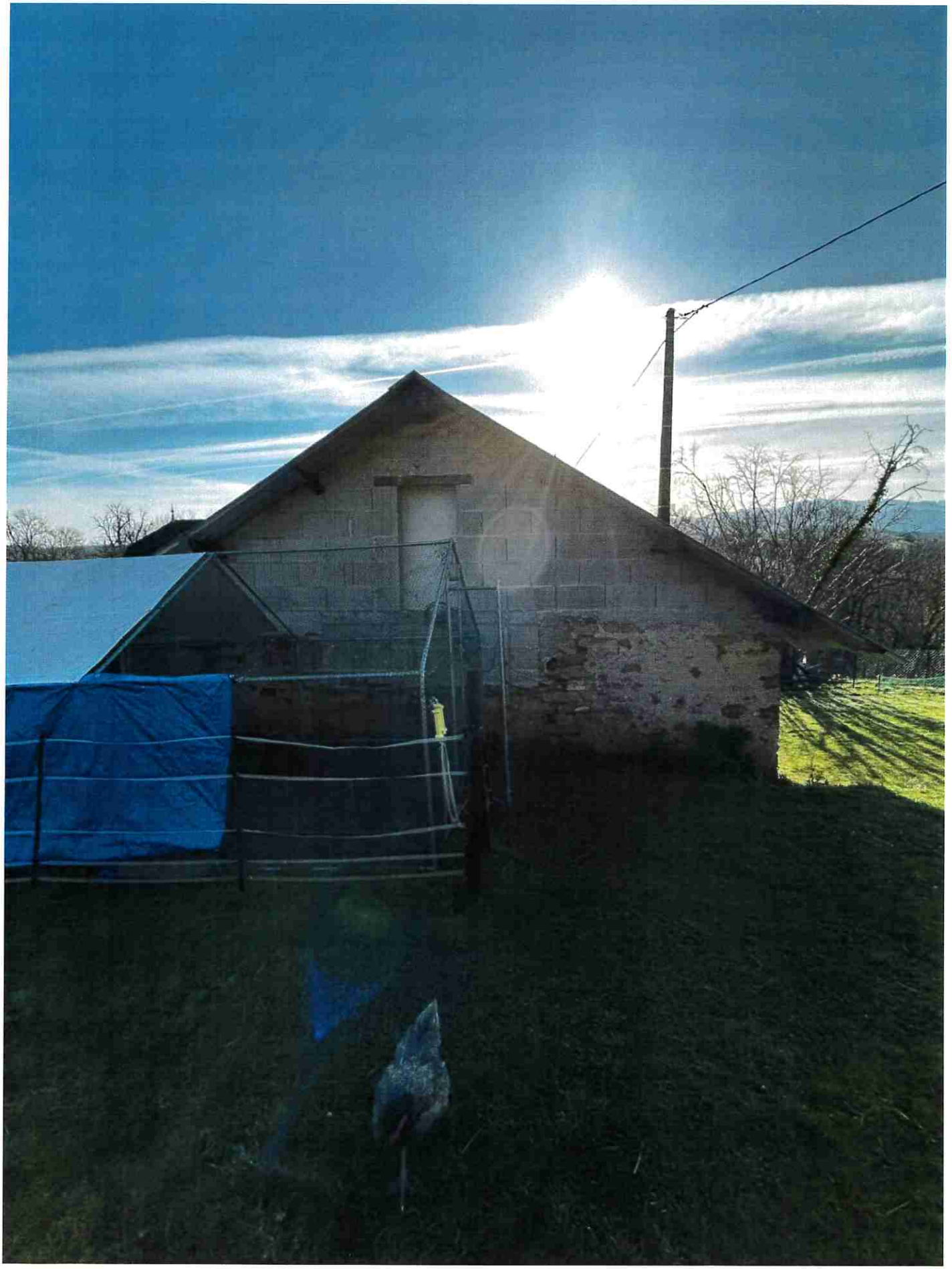
Je pense ne pas gêner ni poser problème au niveau du PLUI en fonction des différentes discussions que j'ai pu avoir.
Cette requête, que j'espère favorable de votre part, puisse permettre à mon fils (IRIGOYEN Cédric) de rester dans son village et ainsi créer une famille et participer à la vie collective du village.
Dans l'attente et le souhait d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

IRIGOYEN Jean-baptiste

GK-612-RP
BG-612-HB







PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : LASSEUBE

LACOURREGE Benjamin

L

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : LIEU DIT REY / Chemin Rural Cougeu

Référence cadastrale : BS70

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : N

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : NON

- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  .....
  .....
  .....

Photographie(s):

STECAL.

Madame, monsieur,

J'ai pour projet d'acheter une ancienne habitation en vue de faire un logement en qualité de "propriétaire bailleur".
La parcelle est BS 70 situé en zone N

En effet, voisin direct de cette propriété inhabitée depuis les années 1980, je souhaiterais la réhabiliter de manière à créer un logement de qualité sur la commune.

Celle-ci possède de nombreux atouts :

- Les toitures ont été entretenues régulièrement depuis qu'elle est inhabitée
- Elle est en accès direct par une voie communale qui passe par mon habitation
- Elle est raccordé au réseau d'eau et à proximité des autres réseaux
- Sa situation en hauteur sur une colline entourée de bois et prairie, son ancien pressoir et ses aménagements intérieurs et extérieurs possèdent un cachet typique de notre patrimoine Béarnais.

Aussi, sa réhabilitation permettra à la commune de sauvegarder du foncier historique et proposera un logement familial de qualité sur notre commune.

Par conséquent, je vous demande d'étudier ma demande au vu du nouveau PLUI en cours.

Veuillez agréer mes sincères salutations.

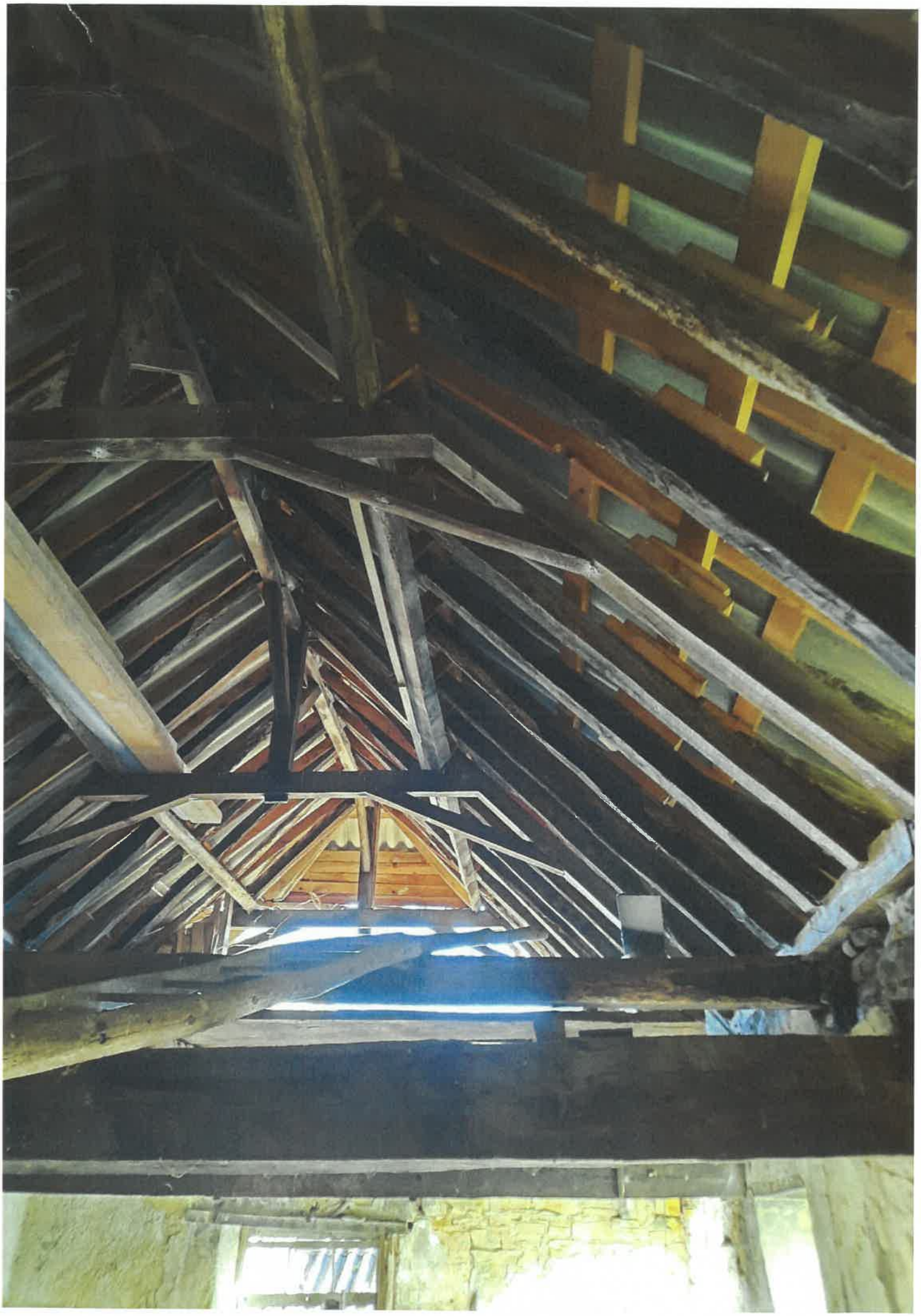
M.Lacourrege Benjamin
984, chemin couhitte
64290 Lasseube
06 73 43 51 65
benjaminlacourrege@yahoo.fr

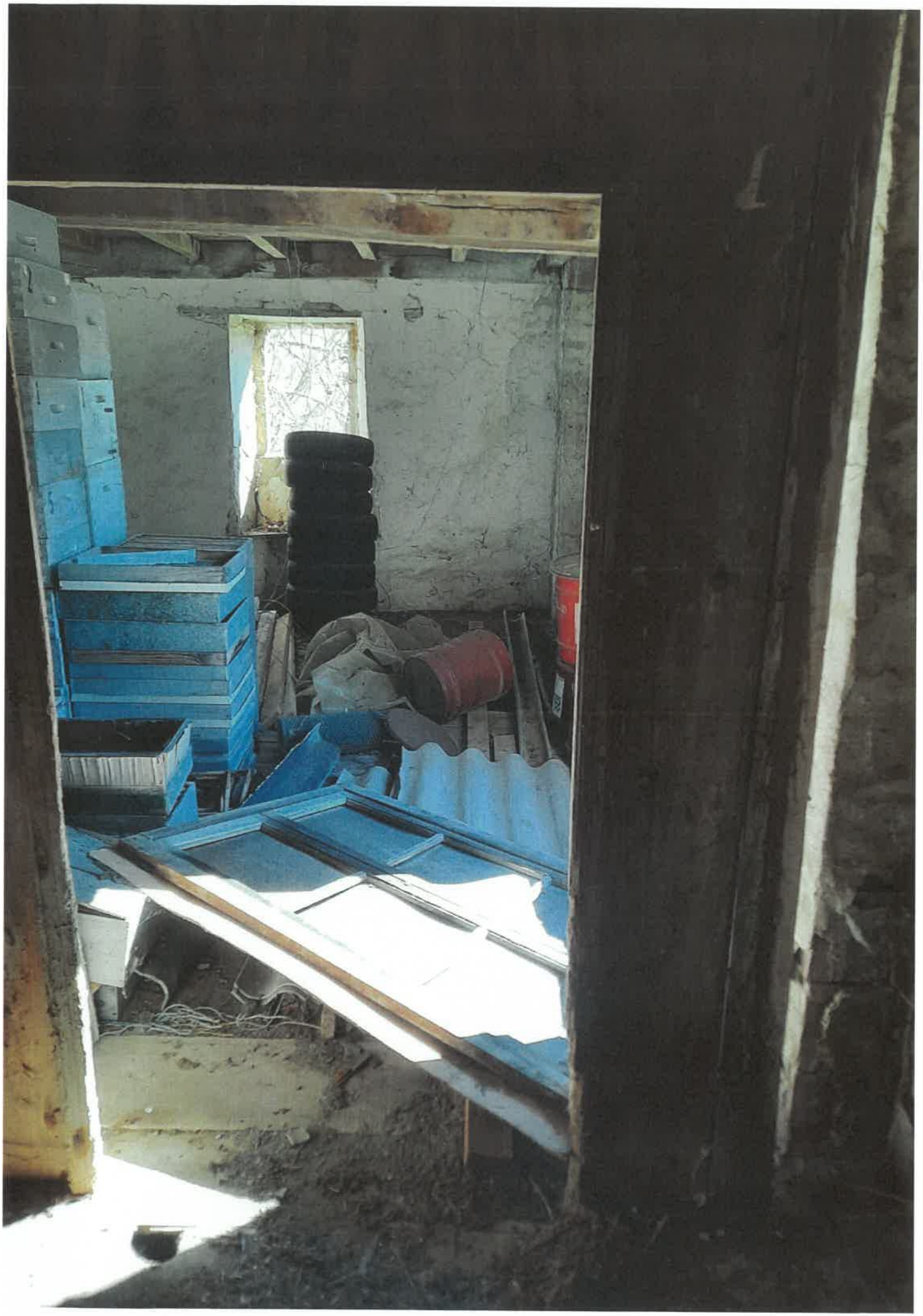














PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : LASSEUBE

M. Christe Pailhe Mathieu

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Chemin Laja

Référence cadastrale : 000/AW/0119

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : /

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : /

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui (Non)
- si oui est-il proche de la retraite ? Oui (Non)
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui (Non)

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui (Non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :
- Date approximative : 2005

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation (Oui) Non
  - Exploitation agricole Oui (Non)
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre (Oui) (préciser) : Hangar de Stockage
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures (Oui) Non
    - Prairies (Oui) Non
    - Landes/terres en friche Oui (Non)
    - Autre (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui (Non)
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
    - (Fermage/métayage)
    - Autre (préciser) : .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui (Non)

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? (Oui) Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? (Oui) Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? (Oui) Non

- à un réseau d'assainissement ? Oui Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

  .....

Photographie(s):

Projet de changement de destination d'une grange en habitation

1. **Adresse de la grange** : 441 Chemin Laja. 64290 Lasseube. **Parcelle** : 000/AW/0119

2. Voir photos

3. La grange est en bon état, les murs sont solides. Au niveau du toit on constate qu'il va y avoir besoin rapidement d'un rafraichissement au niveau de la couverture, certaines ardoises commencent à être poreuses. Hormis ceci la structure globale est de qualité. L'architecture de la grange est une architecture traditionnelle.

4. A ce jour Monsieur Chinette-Pailhe Joseph propriétaire de la grange est à la retraite et n'exploite plus la grange pour des activitées agricoles depuis 2004. C'est moi-même, fils de Monsieur Chinette-Pailhe qui va prendre la succession de la grange pour laquelle je détiens l'usufruit. Je n'envisage pas une reprise de l'activité agricole. J'envisage plutôt de rénover la grange pour mettre à disposition des logements pour de futurs habitants du village.

   Dans le même secteur géographique se trouve une habitation à côté de la grange qui appartient également à mon père et qui est en location. D'autres habitations se trouvent également dans un secteur proche, environ 100 mètres.

   Des prairies agricoles entourent la grange et sont aujourd'hui exploitées en fermage par Monsieur Sebastien Bordenave Coustarret qui est mon demi-frère.
   Aucun épandage n'est réalisé sur ces terres, seulement du broyage pour apporter de l'engrais organique.

5. La grange se situe à côté d'une route qui est suffisamment dimensionnée. Concernant les réseaux d'eau et d'électricité ils sont effectivement en capacités suffisantes sur ce secteur.

Je me permets également de vous transmettre une copie de l'échange que nous avions déjà eu en 2020 avec Monsieur Berniard concernant la modification du Plui et la destination de la grange. Ce qui vous permet d'apprécier que ce projet est en réflexion depuis quelques années.

Bien cordialement

Chinette-Pailhe Mathieu




0T-756-YK





PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : LASSEUBE

Bordes pres Jean

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : *« **Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
***2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.** »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : lieu dit Coup, D516, Lasseube

Référence cadastrale : CD 130

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : zone A

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : NON

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui **Non**

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui **Non**

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 1995 environ

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation **Oui** Non
  - Exploitation agricole **Oui** Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
- des habitations, une ancienne grange de stockage en ruine (grange Coup).
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures **Oui** Non
    - Prairies **Oui** Non
    - Landes/terres en friche **Oui** Non
    - Autre
      (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? **Oui** Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? OUI
    sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage OUI
    - Autre
      (préciser) : .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? **Oui** Non

- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui Non

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- La grange indiquée se présente actuellement avec :
- Murs porteurs toujours présents sur les 4 côtés, toiture toujours présente, architecture
- de type traditionnelle, avec murs pierre apparente, charpente bois et couverture
- ardoise. Bâtiment hors d'eau.
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

Photographie(s):

Présentation du projet

→ Réhabilitation complète de la grange indiquée se présentant actuellement avec :

Murs porteurs toujours présents sur les 4 côtés, toiture toujours présente, architecture de type traditionnelle, avec murs pierre apparente, charpente bois et couverture ardoise. Bâtiment hors d'eau.

Enjeu agricole

Le propriétaire actuel n'est pas exploitant agricole, Bourdet Pees Jean (étudiant), le bâtiment n'est plus utilisé à ce titre depuis plus de 20 ans.
Dans un rayon de 200m se trouvent : des habitations, une ancienne grange de stockage en ruine (grange Coup).
Dans un rayon de 100m se trouvent des prairies et zones forestières.
Pas d'exploitations agricoles, vente de foin sur pied. Pas d'épandage sur les champs environnants.

Réseaux

Voie départementale en bordure de la parcelle. Eau et électricité sur la parcelle.

2023 rte d'Escou

06 21 38 83 18

jean.bourdetpees@gmail.com

Département :
PYRENEES ATLANTIQUES

Commune :
LASSEUBE

Section : CD
Feuille : 000 CD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 21/03/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

→ matrice cadastrale

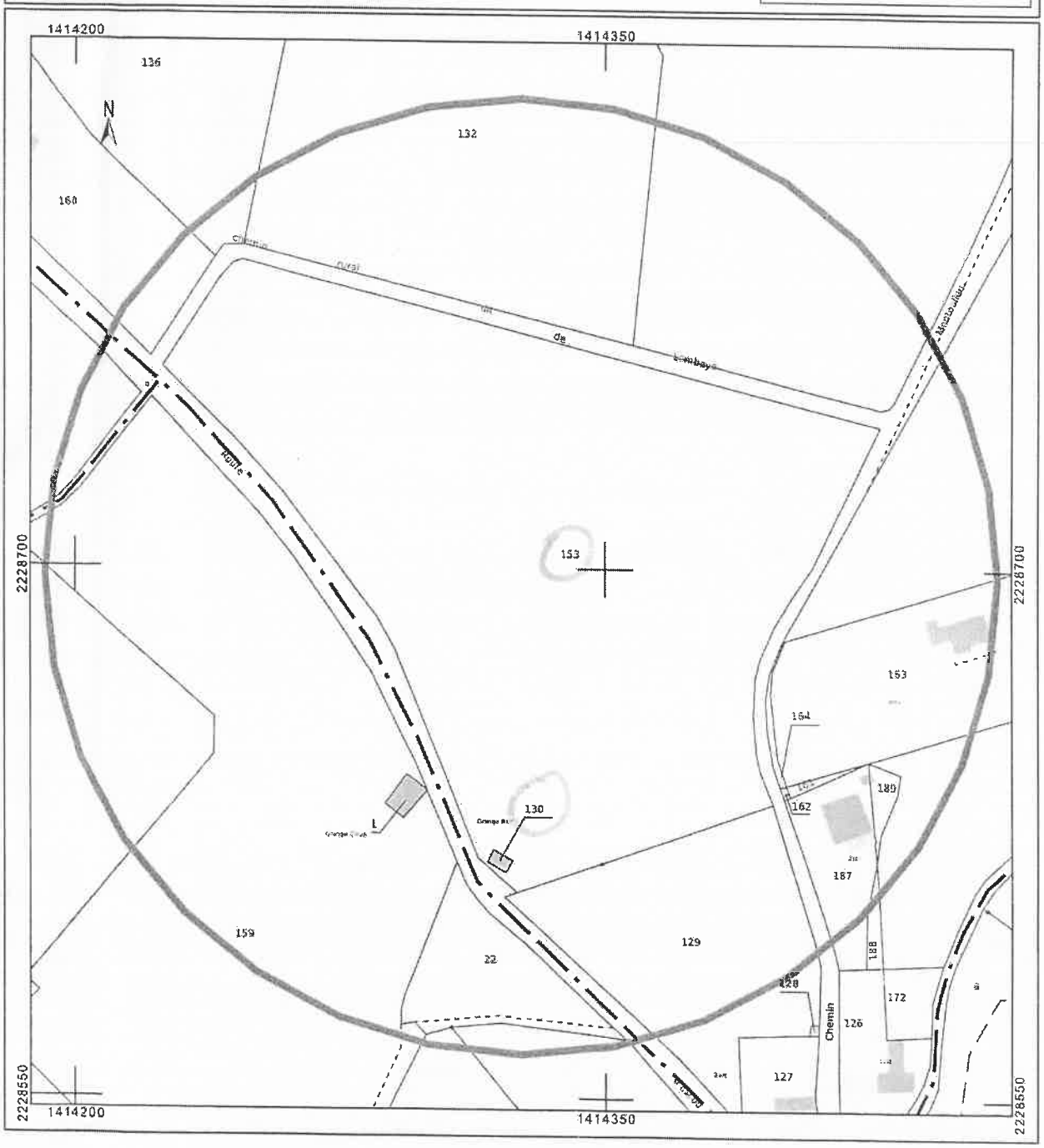
Bourdet Père Jean

CD 153 & CD 130

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
PAU
6, rue d' Orléans 64016
64016 PAU Cedex
tél. 05.59.98.68.78 -fax 05.59.98.68.99
sdif64.ptgc.beam@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
PYRENEES ATLANTIQUES

Commune :
LASSEUBE

Section : CD
Feuille : 000 CD 01

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 03/12/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

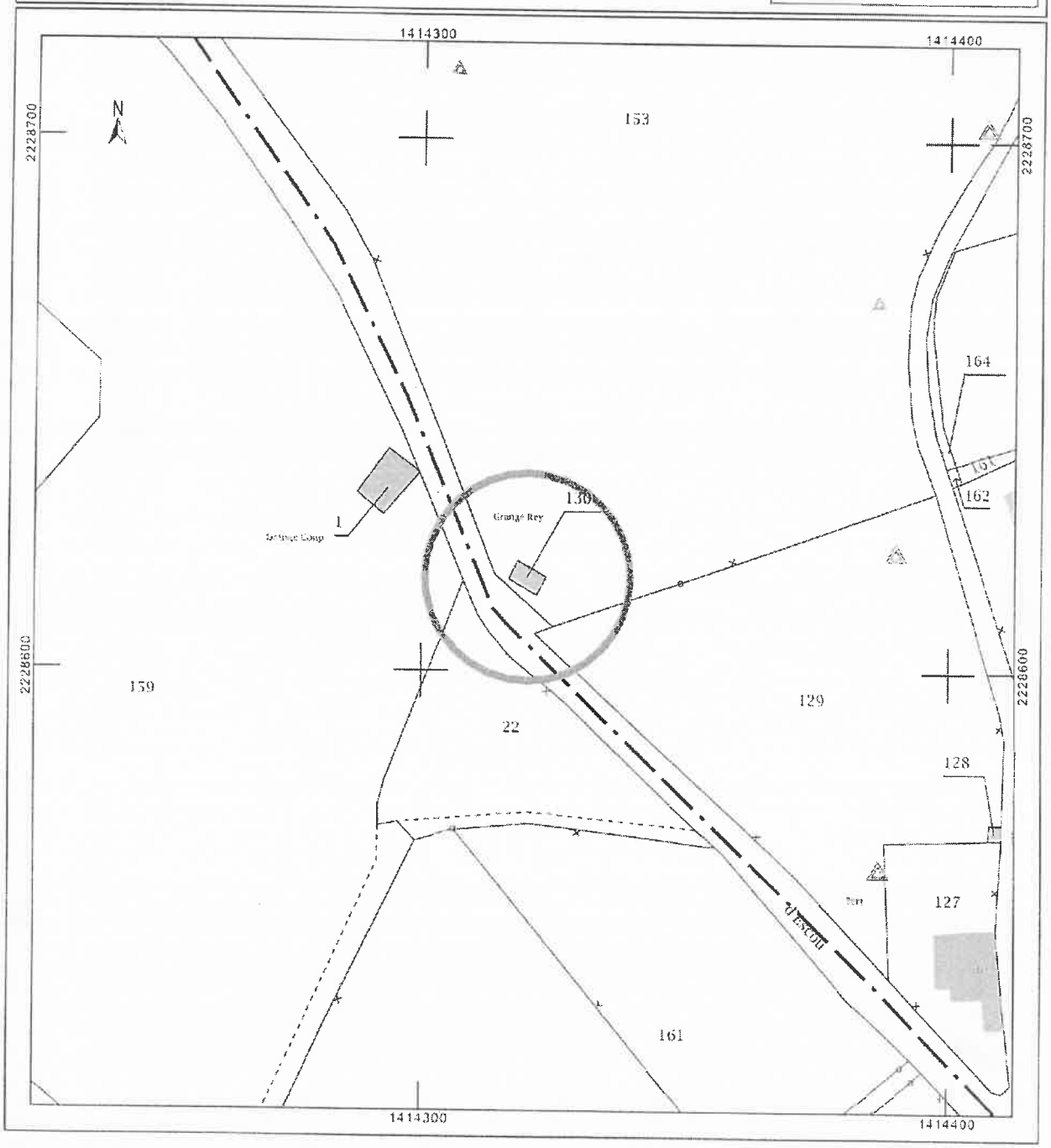
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts fonciers suivant :
PAU
6, rue d' Orléans 64016
64016 PAU Cedex
tél. 05.59.98.68.78 -fax 05.59.98.68.99
cdif.pau@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
PYRENEES ATLANTIQUES

Commune :
LASSEUBE

Section : CD
Feuille : 000 CD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 03/12/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

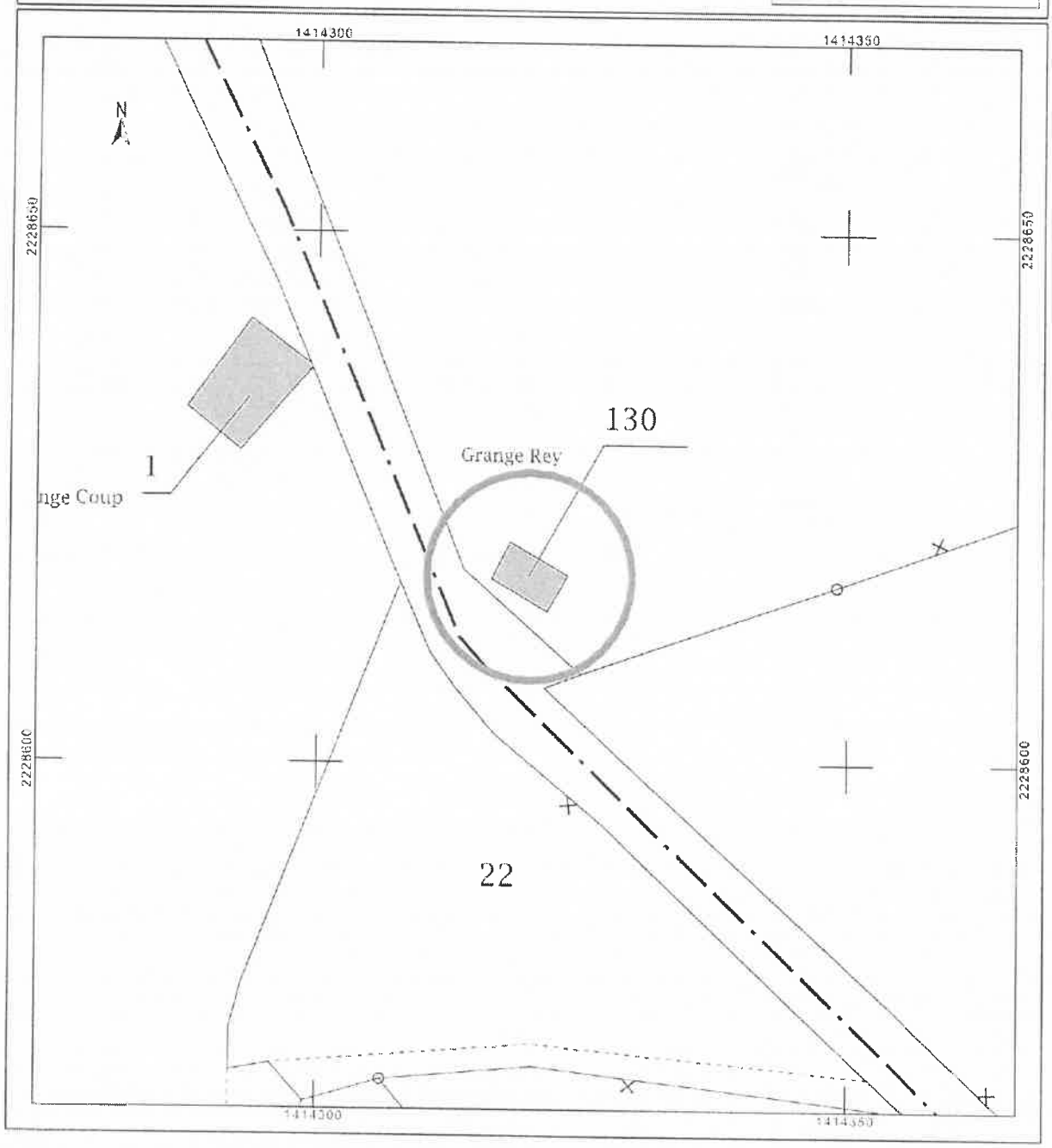
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

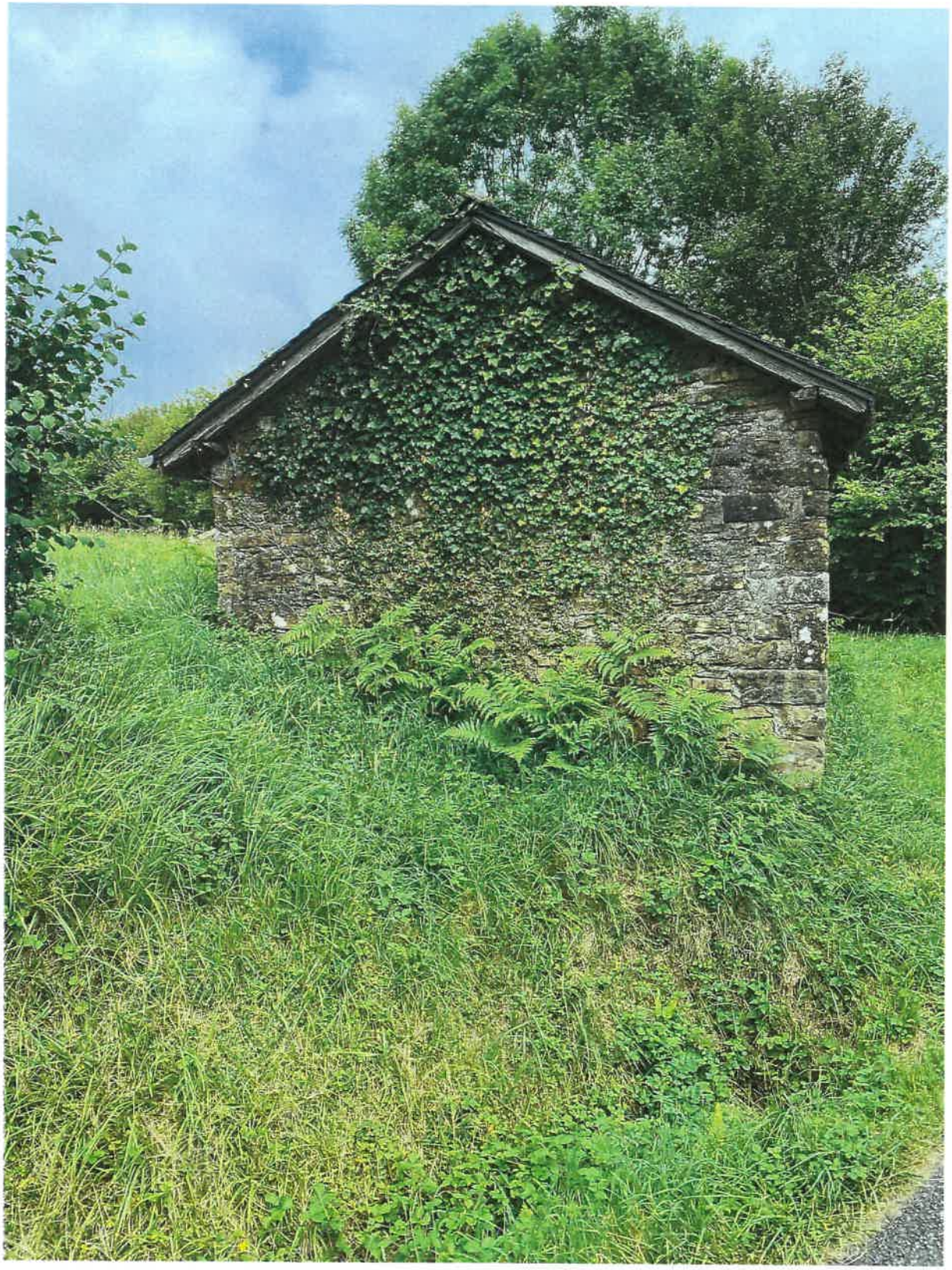
PLAN DE SITUATION

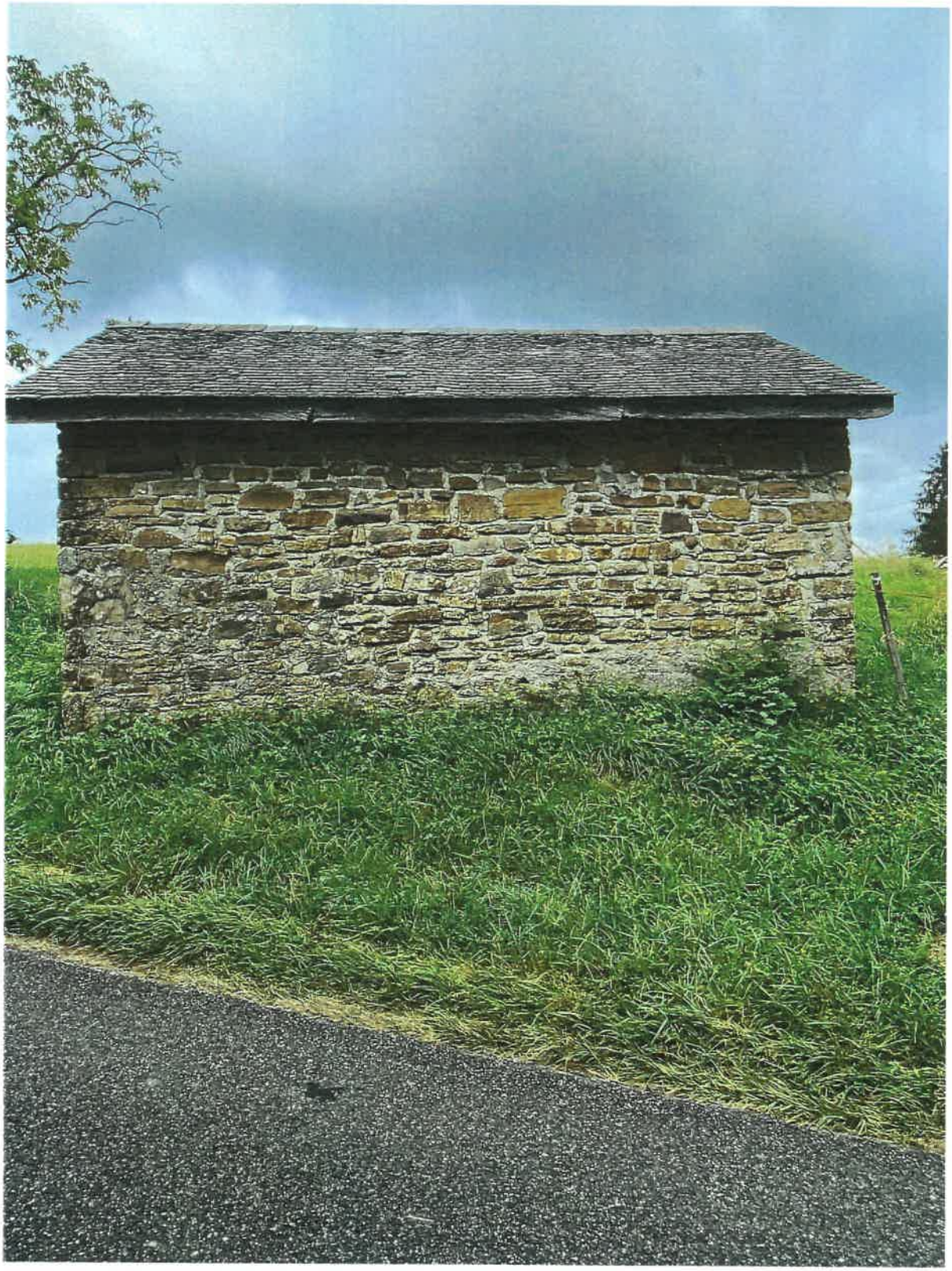
Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
PAU
6, rue d' Orleans 64016
64016 PAU Cedex
tél. 05.59.98.68.78 -fax 05.59.98.68.99
cdif.pau@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

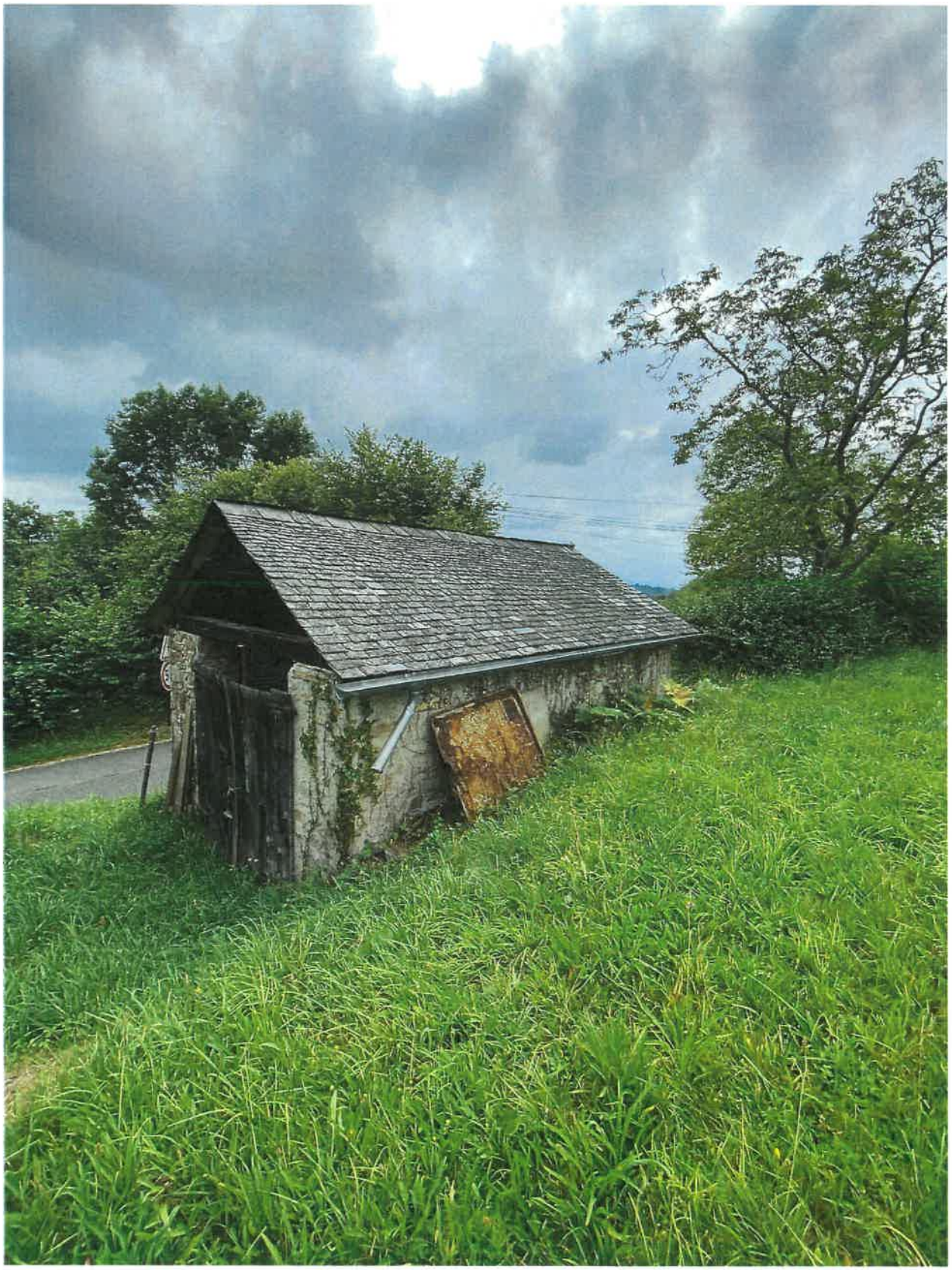
cadastre.gouv.fr











PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : LASSEUBE

Boedyn Yoccie

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : *« Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 1752 chemin Lembeye 64290 Lasseube

Référence cadastrale : AO 231

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : N 85

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : RAS

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Non

- si oui est-il proche de la retraite ?

  - si oui, un repreneur est-il prévu ?

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : avant 1987

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

  - Habitation Oui (trois habitations aux 1752, 1754 et 1756 CHEMIN LEMBEYE)

- Exploitation agricole Non

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ? c'est un grand batiment en pierres plates composé d'un ancien chais et d'une ancienne petite étable) qui ferment une cour

  - Autre Oui (préciser) :

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) : prairies, fougères et bois

  - Leur nature

    - Cultures Non
    - Prairies Oui
    - Landes/terres en friche Oui
    - Autre

      (préciser) : ...Fougères et bois.....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Pas d'exploitant sur la propriété

    - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?

        - Fermage/métayage Non
        - Autre Non

          (préciser) : .....

    - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Non ou très loin

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui
- à un réseau d'assainissement ? Non

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ? traditionnelle ancienne datant de plus de 200 ans

- Description sommaire de l'état du bâtiment : batiment en bon état avec toit en ardoise en bon état

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui

- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
- Photographie(s):
- trois photos de la grange en suivant ci-dessous.....







PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : LASSEUBE

Mme Maysounave Marie-Ange

L

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : *« Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité...)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Chemin Cagnaresse 64290 LASSEUBE

Référence cadastrale : AT 82

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

Scanné avec CamScanner

Scanné avec CamScanner

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui Non
  - Exploitation agricole Oui Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui Non
    - Prairies Oui Non
    - Landes/terres en friche Oui Non
    - Autre (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre (préciser) : .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non

- à un réseau d'assainissement ? Oui (Non)
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui (Non)

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : grange
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? (Oui) Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? (Oui) Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? (Oui) Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....

.....

.....

Photographie(s): jointe

Scanné avec CamScanner



Scanné avec CamScanner



Scanné avec CamScanner

Scanné avec CamScanner

Lasseube, le 7 août 24

AT 82
adresse : chemin ~~Carrecat~~ Lasseube
Cagnare Sarat

Messieurs,

Je souhaite déposer ce dossier en vue d'une réhabilitation d'une grange en habitation. Mon projet a vu le jour avec la naissance de ma petite fille (née le 19/08/23). Cette grange fait partie de la propriété familiale. Elle est situé en "bout" de propriété, ~~elle~~ en bordure de chemin. J'ai repris occupation de la maison familiale qui me tient à coeur et le souhait de mes parents (décédés en 2012 et 2014) était de faire en sorte que mes descendants habitent cette ancienne "maison" appelée La Coudoupue (endroit planté de "cognassiers") où enfant, je gardais les brebis de mes parents. Ma fille âgée de 44 ans a passé toutes ses vacances d'enfant dans ces lieux et nous espérons tous que la fille

puisse à mon tour en profiter pendant les vacances aux côtés de Papy et mamie et plus tard -

Ce lieu, chargé d'émotions, reste partie intégrante de notre "chemin de vie" - et je souhaite le garder et le transmettre. La Réhabilitation serait vraiment un souhait espéré.

Pour information, les terres de la propriété familiale sont entretenues par mon cousin et son fils (Gaec).

Les réseaux (eau, électricité) sont à proximité (sur la parcelle).

Espérant une réponse favorable à ma demande,

Sincères salutations

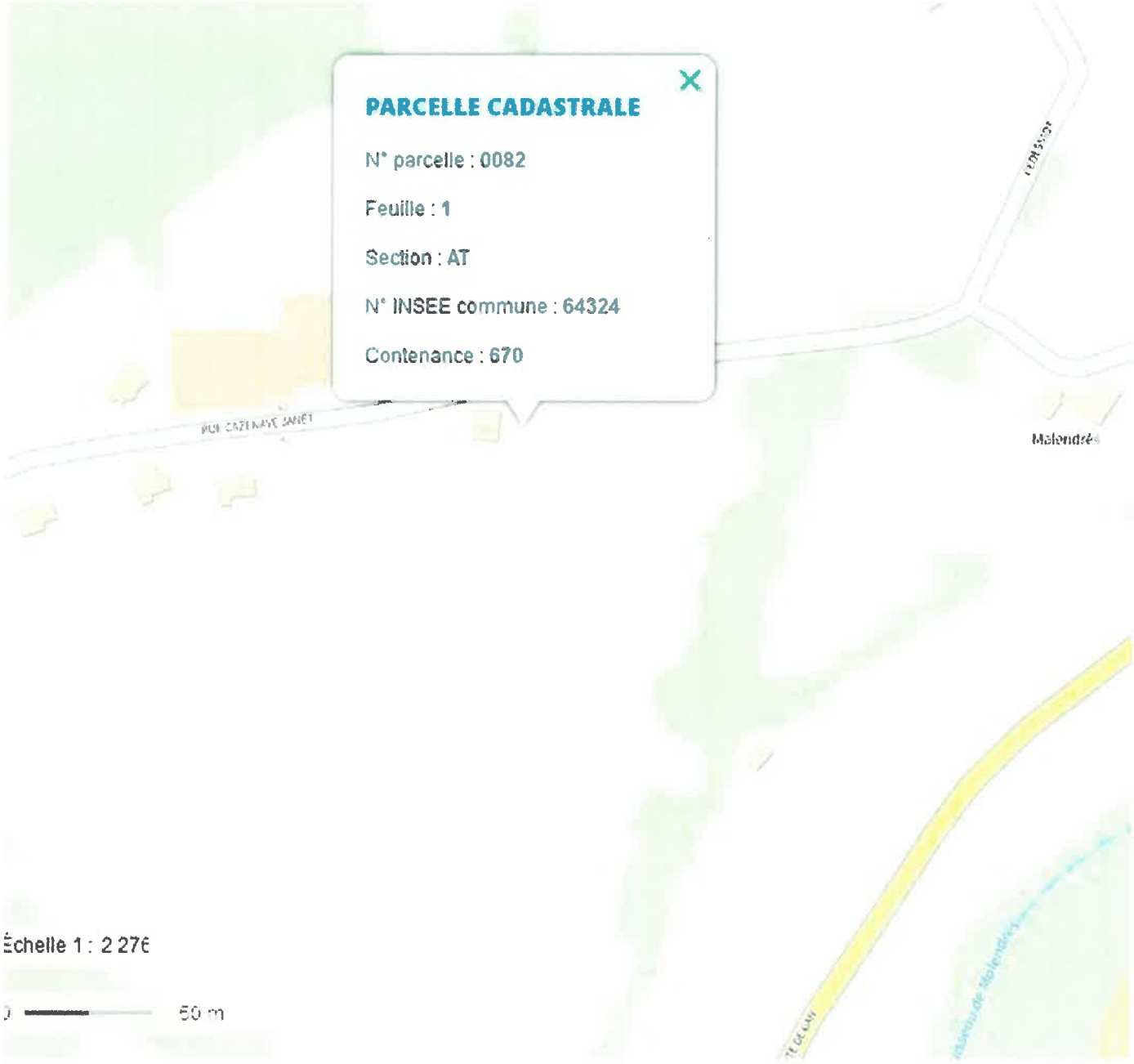

©2024 Google

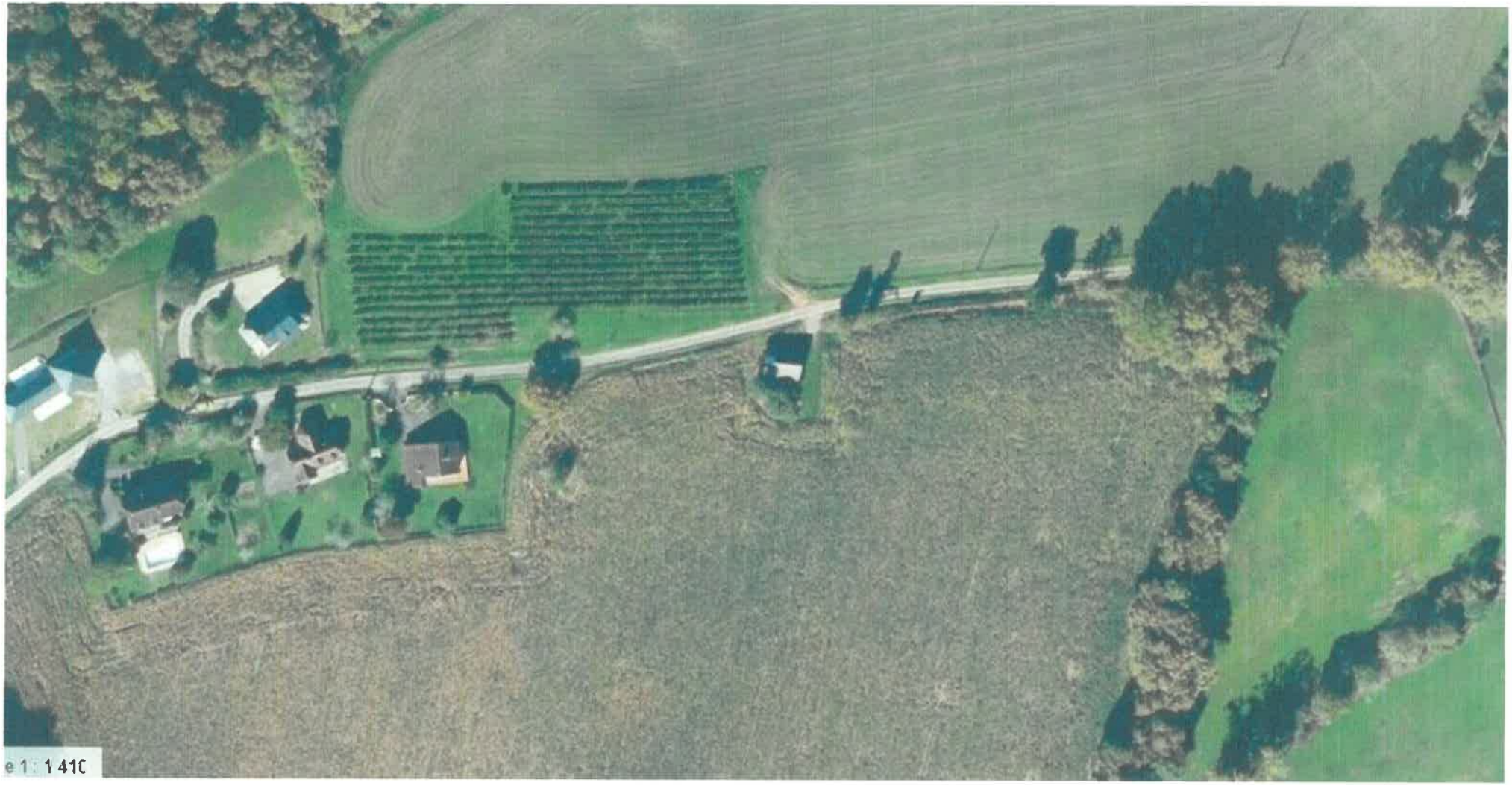

Rue Gazenave Janet
© 2024 Google


© 2024 Google

MAYSOUNAVE Marie-Ange / 260 chemin Malendrès / 64290 LASSEUBE

Grange : rue Cazenave Janet 64290 LASSEUBE / parcelle cadastrale **AT 0082**




e 1 : 1 41C


0070
0071
0082
0083
0166
0167
0081
0080
0168
0084
0085
0226
0223
0090
0089
0240
0224
0225

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : LASSEUBE

Nicolas CLAUDE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 2021 Chemin Clergat 64290 LASSEUBE

Référence cadastrale : N° de parcelle : 0193
Feuille : 1
Section : BH

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Non

- si oui est-il proche de la retraite ?

  - si oui, un repreneur est-il prévu ?

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 1970

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Non
  - Exploitation agricole
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Les terres entourant ma propriété sont des prairies et vignes exploitées par mon voisin.
  - Leur nature
    - Cultures Oui
    - Prairies Oui
    - Landes/terres en friche Non

- Autre

  (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre

      (préciser) : .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui
- à un réseau d'assainissement ? Non

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : Il s'agit d'une grange béarnaise traditionnelle accolée à la maison d'habitation (ancienne ferme). Les murs sont sains et la toiture refaite à neuf.
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui



Grange accolée à la maison d'habitation



Grange coté Ouest



Grange coté Sud



Nicolas CLAUDE

2021 Chemin Clergat

64290 LASSEUBE

Tel 0607068251

nico.claude /yahoo.fr

Projet de changement d'affectation d'une grange

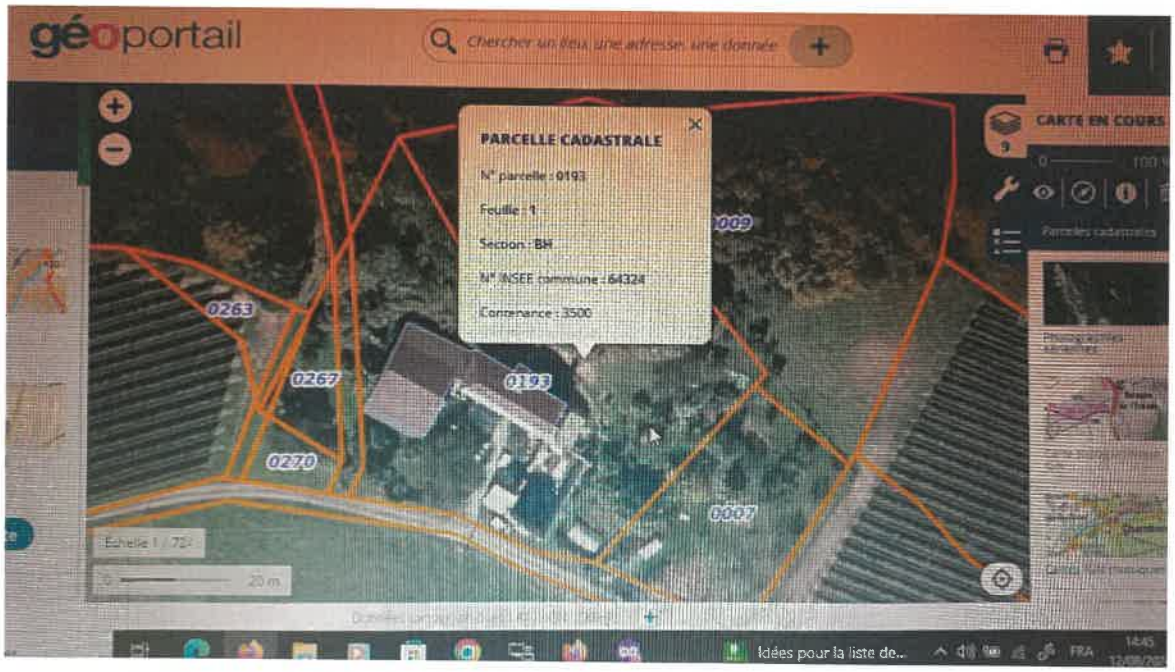
Bonjour, ci-joint les différents éléments nécessaires pour cette demande.

La grange se situe au 2021 Chemin Clergat 64290 LASSEUBE

N° parcelle : 0193

Feuille : 1

Section : BH



2-

Côté Ouest



SUD



Sud Est



Grange accolée à la maison



Grange coté Est



Grange accolée à la maison



3- Il s'agit d'une grange béarnaise traditionnelle accolée à la maison d'habitation (ancienne ferme). Les murs sont sains et la toiture refaite à neuf.

Je souhaite aménager en habitation seulement la partie sud de la grange : 12m10 / 4m40 soit : 53 m2 et non la totalité de la grange. Les travaux consistent à créer des ouvertures dans les murs sud et ouest de la grange, dans le style de la maison principale.

4- Le propriétaire n'est pas un exploitant agricole et le bâtiment n'est pas utilisé à titre agricole. A moins de 200m se trouve un bâtiment d'élevage. Autour de la grange se trouvent des parcelles de vigne et des prairies de mon voisin. Pas d'épandage réalisé sur les terres environnantes. Je suis le propriétaire de la grange et la maison.

5- La maison et la grange sont raccordées au réseau publique d'eau et d'électricité au bord d'une route communale.

Cordialement

Nicolas CLAUDE

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

L

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zo*** ***peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'ar ***d'un changement de destination, dès lors que ce cha*** ***agricole ou la qualité paysagère du site. Le changem*** ***l'avis conforme de la commission départementale d*** ***forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et*** ***conforme de la commission départementale de la natu***

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PR

⇒ **Critères retenus pour l'identification des ch**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité...*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 190 chemin LAVINE.

Référence cadastrale : B 122

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si exi

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : LASSEUBE

Mme Corrette Arnaude Rouette

L

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 190 chemin LAVINE 64290 LASSEUBE

Référence cadastrale : B 122

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : N

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : -

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? ~~Oui~~ Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non

  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? ~~Oui~~ Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui ~~Non~~
  - Exploitation agricole ~~Oui~~ ~~Non~~ NON
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
- Leur nature
  - Cultures ~~Oui~~ Non
  - Prairies Oui ~~Non~~
  - Landes/terres en friche ~~Oui~~ Non
  - Autre

    (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui ~~Non~~

  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? Oui
    sous quel mode de faire-valoir ?

    - Fermage/~~métayage~~
    - Autre

      (préciser) : .....

  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? ~~Oui~~ Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui ~~Non~~
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? ~~Oui~~ Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? ~~Oui~~ Non
- à un réseau d'assainissement ? ~~Oui~~ Non

sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? ~~Oui~~ Non

le réseau d'eau et d'électricité passent à proximité du bâtiment.

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : ancienne maison d'habitation avec une emprise au sol d'environ 70 m².
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui ~~Non~~
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? ~~Oui~~ Non

- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui ~~Non~~

- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

  .....

Photographie(s):

Paulette Couratte
à Mme Montamat,

5,rue Labat
le 8 août 2024.

64290 Lasseube.

bonjour,

Je reviens vers vous après un premier courrier datant de septembre 2023.

1/ Adresse de la grange et sa section cadastrale.

Je souhaiterais rénover une dépendance de la ferme Couratte-Arnaude, située au 190 chemin Lanine à Lasseube.

la section cadastrale est BS 22.

2/ Photos jointes.

3/ Présentation du projet.

cette dépendance était une petite maison d'habitation, habitée temporairement jusqu'aux années 1940, avant d'être répertoriée grange aux impôts,vers 2003.

elle est construite sur 2 niveaux, avec une emprise au sol d'environ 70 m2, distante d'une vingtaine de mètres du corps de ferme.

les 4 murs porteurs sont présents.

pan de toit est en ardoise, l'autre pan est partiellement bâché.

la construction est en architecture traditionnelle.

je souhaiterais, à terme, la rénover pour du locatif permanent.

4/ Enjeu agricole.

nous sommes avec mes frères et soeurs propriétaires en indivision des terres agricoles entourant la ferme, mais non exploitants

cette dépendance n'est pas utilisée à titre agricole. elle servait de garage de voiture quand mes parents exploitaient la propriété.

la ferme et l'exploitation agricole se trouvent à moins de 200m de la dépendance.

elle est entourée de prairies.

ces terres sont aujourd'hui exploitées en fermage par deux agriculteurs voisins, sans épandage.

5/ Réseaux.

la dépendance est desservie par le chemin d'accès qui mène à la ferme, suffissamment dimensionné, et utilisé par un des deux agriculteurs et nous-même.

le réseau d'eau et d'électricité alimentent la ferme, et passent donc à proximité de la dépendance.

Je vous remercie d'étudier mon dossier,

cordialement,

Paulette Couratte.









PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : LASSEUBE

Loustric Pierre

L

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue : transformation d'une grange désaffectée en habitation**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse :

Pierre et Penelope LOUSTRIC
Le Longuet,
3960 route de Gan
64 290 Lasseube

Référence cadastrale : AZ 178

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? ~~Oui~~ Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? ~~Oui~~ Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 1950

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui ~~Non~~
  - Exploitation agricole ~~Oui~~ Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures ~~Oui~~ Non
    - Prairies Oui ~~Non~~
    - Landes/terres en friche ~~Oui~~ Non
    - Autre (préciser) : .....forêt.....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui ~~Non~~
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre (préciser) : ...Non, aucune exploitation agricole.....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? ~~Oui~~ Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui ~~Non~~
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui ~~Non~~
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui ~~Non~~
- à un réseau d'assainissement ? ~~Oui~~ Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui ~~Non~~

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

Description sommaire de l'état du bâtiment :

Cette grange est actuellement désaffectée et délabrée, et consiste en un RDC et un 1er étage (dont le plancher en bois menace de s'écrouler).

La toiture (ardoise) vient d'être entièrement refaite en mars 2024. En harmonie avec les autres toitures (habitation), elles aussi refaites (en ardoise aussi) au même moment.

Nous souhaitons faire ce projet pour :

- Pouvoir accueillir (chambrées supplémentaires occasionnelles) nos 4 enfants, conjoints respectifs, et petits-enfants à venir

- Prolonger le plus possible le maintien à domicile de mon épouse (60 ans) et le mien (63 ans) pour ainsi vivre au RDC, et éviter la montée aux étages (chambre actuelle) dans le futur

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui ~~Non~~
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui ~~Non~~
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui ~~Non~~
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) : ...Pierres de taille, à rénover à certains endroits (ce que nous ferions).....
  .....
  .....

Photographie(s):

Pierre et Penelope LOUSTRIC

Le Longuet

3960 route de Gan

64 290 Lasseube

loustric.pierre@orange.fr

0611243598

Lasseube, le 6 août 2024

Objet : Transformation de grange en habitation

Chère Madame Montamat,

Comme convenu par téléphone, ci-après mon dossier :

1) Adresse de la grange + section cadastrale

La grange est sise à la même adresse que l'habitation (attenante), soit au 3960 route de Gan à Lasseube.

La section cadastrale est : AZ 178

2) Photos de la grange dans son ensemble

Façade Ouest



Façade Nord



Façade Est



Façade Sud



3) Présentation du projet de réhabilitation

3.1) Description sommaire

Les murs (cf. photos jointes) sont toujours présents, et en bon état.

La toiture vient (janvier à mai 2024) d'être entièrement refaite (cf. photos), à l'identique du passé, c'est-à-dire en ardoise, en harmonie avec le reste des édifices, eux aussi entièrement refaits en ardoise. Elle a aussi été mise aux nouvelles normes (aération).

La construction est restée d'époque, en architecture traditionnelle.

3.2) Le pourquoi du projet

L'architecture interne de cette grange désaffectée et délabrée est sommaire, et consiste en un RDC et un plancher en planches de bois (dont le bois commence à se pourrir et s'écrouler) au 1er étage.

Dans l'esprit, nous souhaiterions viabiliser cette grange pour répondre à 2 objectifs :

a) Pouvoir accueillir (chambrées supplémentaires) occasionnellement nos 4 enfants, leurs conjoints, et futurs petits enfants
b) Prolonger le plus possible notre maintien à domicile (j'ai 63 ans, et mon épouse 60 ans) en tant que personnes âgées, en créant une salle de bain au RDC de la grange, nous permettant de pouvoir évoluer à terme au RDC plutôt que d'avoir à gravir les étages de notre maison attenante

Concrètement, au niveau architectural interne, cela consisterait à :

a) Refaire/sécuriser le plancher du 1er étage
b) Créer un séjour-cathédrale permettant de voir la charpente du toit depuis le RDC
c) De part et d'autre de ce puit de lumière, créer 2 chambres au 1er étage
d) Créer une salle de bain au RDC pour notre future autonomie en tant que personnes âgées

4) Enjeu agricole

Nous ne sommes pas exploitants agricoles. Je précise que nous en sommes propriétaires depuis Novembre 2021.

Le bâtiment n'est pas à vocation agricole. Il a été racheté aux enchères en 1965, par les précédents propriétaires (Les Baylaucq, avant-derniers occupants/propriétaires en fait). Il était en semi ruine, et n'avait pas d'objet agricole déjà à l'époque.

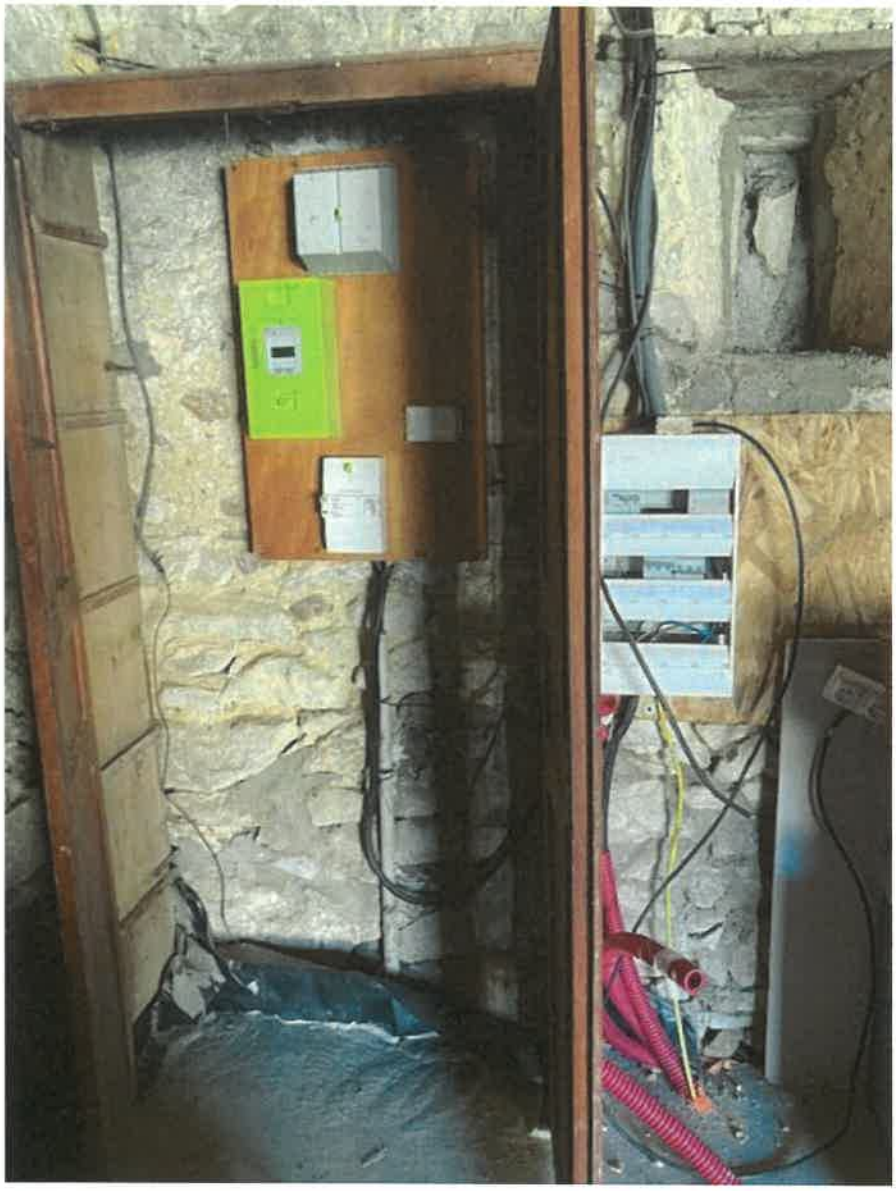
A moins de 200m de la grange, se trouve l'habitation principale attenante, et sa cuisine qui la jouxte. Nous sommes en train de relier (cf. photo façade Sud) l'habitation principale à la grange. Cela a fait l'objet d'un permis de construire, et les travaux devraient s'achever fin décembre 2024.

A moins de 100m, les terres qui entourent l'ensemble habitation/grange sont de la prairie et des bois. Il n'y avait pas d'exploitation agricole. Il n'y a aucunes cultures. Nous n'avons touché à rien depuis notre arrivée.

Les terres ne sont pas exploitées par un agriculteur. Pas d'épandage.

5) Réseaux

La grange est raccordée à l'électricité. D'ailleurs, l'alimentation de l'habitation entière (via cable électrique ENEDIS enterré) arrive à la grange (cf. photo). Nous sommes en tri phase, et la puissance électrique est suffisante (nous venons de l'augmenter à 36A). Cf. photo jointe :



Le chemin d'accès à la grange est le même que celui desservant l'habitation principale mitoyenne.

Il est de bonne qualité.

La grange bénéficie également de l'arrivée d'eau potable qui alimente l'habitation principale mitoyenne. Avec le même débit.

Je reste à votre disposition pour toute information supplémentaire à fournir.

Sincères salutations,

Pierre LOUSTRIC

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : LASSEUBE

Mme Cazalere - Jouan Pierrette

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité...)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : grange CAZALERE, QUARTIER PISTAA

Référence cadastrale : AV 121, 122, 123, 124, 125, 126

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : NON

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : NON

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? ~~Oui~~ Non

- si oui est-il proche de la retraite ? ~~Oui~~ ~~Non~~
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? ~~Oui~~ ~~Non~~

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? ~~Oui~~ Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- **Date approximative :** 1950

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui ~~Non~~
  - Exploitation agricole ~~Oui~~ Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre ~~Oui (préciser) :~~
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures ~~Oui~~ Non
    - Prairies Oui ~~Non~~
    - Landes/terres en friche Oui ~~Non~~
    - **Autre**
      (préciser) : .....

- **Même** propriétaire ~~ou exploitant~~ que le bâtiment ? Oui Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? NON
    sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - **Autre**
      (préciser) : Entretien amical par mon frère
  - De l'**épandage** est-il **réalisé** sur les terres environnantes ? ~~Oui~~ Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui ~~Non~~

- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui
  Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui ~~Non~~
- à un réseau d'assainissement ? ~~Oui~~ Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? ~~Oui~~ Non

Possibilité d'" " h' changement de destination

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui ~~Non~~
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui ~~Non~~
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui ~~Non~~
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....

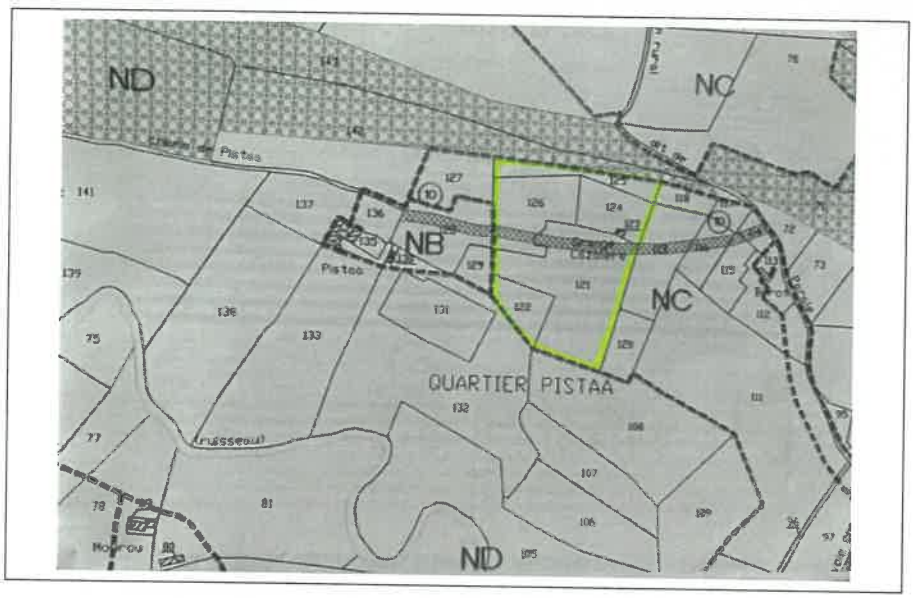
.....

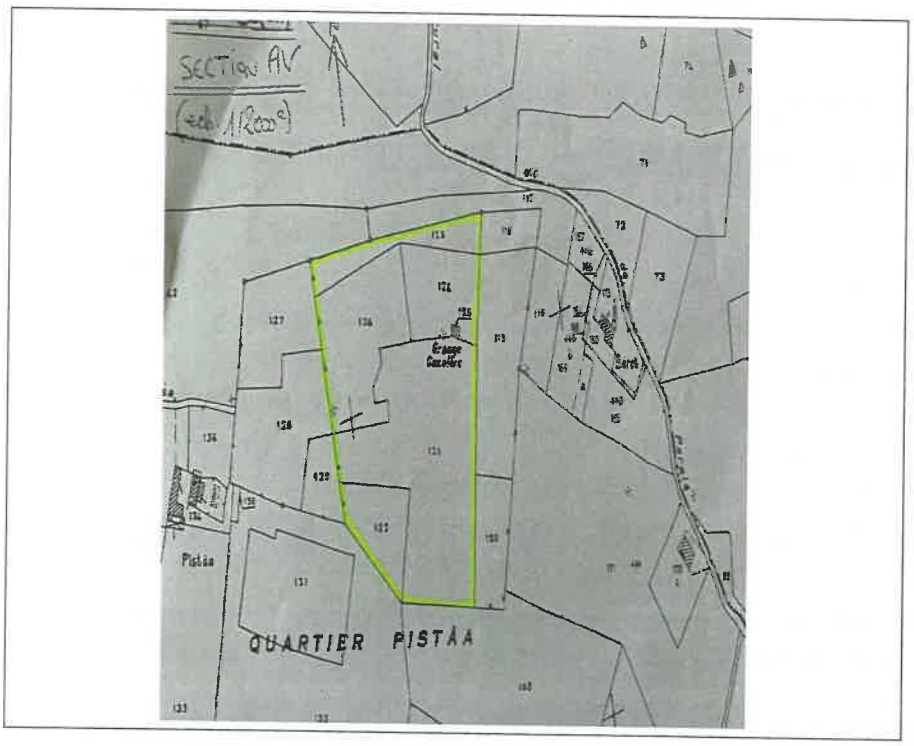
Photographie(s):

cf dossier envoyé le 12 août 2024 avec photos du bâtiment. Ci-joint copie.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE DESTINATION DE LA GRANGE CAZALERE A LASSEUBE

1/ ADRESSE DE LA GRANGE ET SA SECTION CADASTRALE AV 123 Zone N.





2/ PHOTOS DE LA GRANGE DANS SON ENSEMBLE (LES 4 FACADES ET LE TOIT)







3/ PRESENTATION DE VOTRE PROJET DE REHABILITATION , INDIQUANT :

- **UNE DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ETAT DU BATIMENT**

Le bâtiment situé à Pistaa a fait l'objet le 16 novembre 2023 d'une demande de changement de destination et de réhabilitation. La réponse du directeur du pôle urbanisme a été la suivante: *« Après avoir vérifié le cadastre, et au vu des éléments avancés par le demandeur, il s'avère que le bâtiment n'existe pas au cadastre et que la construction ne ressemble en rien à une habitation mais bien à une grange agricole nécessitant un changement de destination (la construction n'a jamais été électrifiée, la cheminée n'est qu'une ventilation, absences d'ouvertures correspondant à la distribution habituelle d'une maison (séjour, cuisine, chambres, ...)). Les travaux nécessitent une modification des structures et de la distribution du bâtiment justifiant un permis de construire. Il convient donc d'étudier ce changement de destination dans le futur PLU. »*

- **SI LES MURS PORTEURS DU BATIMENT SONT TOUJOURS PRESENTS**

Comme vous pouvez le constater sur les photos ci-dessus, les murs porteurs sont toujours présents.

- **SI LA TOITURE EST ENCORE PRESENTE EN TOTALITE**

La toiture est présente en totalité mais est endommagée à certains endroits. Pour autant, la charpente est d'excellente qualité.

- **SI LA CONSTRUCTION EST EN ARCHITECTURE TRADITIONNELLE**

4/ ENJEU AGRICOLE :

LE PROPRIETAIRE ACTUEL EST-IL UN EXPLOITANT AGRICOLE ?

Non, je suis la fille de Monsieur Cazalère Albert, exploitant agricole à Lasseube ; cette parcelle de terrain et cette grange m'ont été léguées en héritage lors des arrangements de famille effectués en 1995. Mon frère ; Michel Cazalère est resté sur l'exploitation située route de Lacommande à Lasseube.

SI OUI, est-il proche de la retraite ?

SI OUI, un repreneur est-il prévu ?

LE BATIMENT EST-IL ACTUELLEMENT UTILISE A TITRE AGRICOLE ?

Non, ce bâtiment n'est plus utilisé à titre agricole.

SI CE N'EST PAS LE CAS, MERCI DE PRESENTER DEPUIS QUELLE DATE LA GRANGE N'A PLUS CETTE VOCATION ?

Dans les années 90, quand les vignes qui y étaient ont été déracinées.

A l'origine, il semblerait que ce bâtiment pouvait être habité temporairement par des journaliers travaillant dans des fermes. Il y a une cheminée et un pressoir à vin dans la bâtisse.

QUEL TYPE DE BATIMENTS SE TROUVENT A MOINS DE 200 M DE LA GRANGE :

HABITATION ?

Le terrain sur lequel est située cette grange est de deux hectares et une habitation se trouve à proximité. Je ne connais pas l'identité du propriétaire actuel mais lors de la construction de cette maison par Mme Miro, j'avais effectué un droit de passage à Mme Miro.

EXPLOITATION AGRICOLE ?
BATIMENT D'ELEVAGE ; HANGAR DE STOCKAGE ?

AUTRE ?

QUEL TYPE DE TERRES ENTOURENT LA GRANGE ? (à moins de 100m)

Habitation ?Prairies ? Landes/Terres en friche ?

Autre (préciser) : prairies non exploitées

Etes vous le même propriétaire ou exploitant du bâtiment ?

Non

Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?

Non, mon frère, Michel cazalère assure l'entretien à titre amical (fauchage).

Si c'est le cas, sous quel mode de faire valoir ?

Fermage/Métayage

Autre (précisez)

De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Non

5/ RESEAUX, LA GRANGE EST-ELLE RACCORDEE :

- **A une route suffisamment dimensionnée ?**

Le permis de construire ayant été accordé pour la maison de mes premiers voisins, la route doit être suffisamment dimensionnée

- **Au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ?**

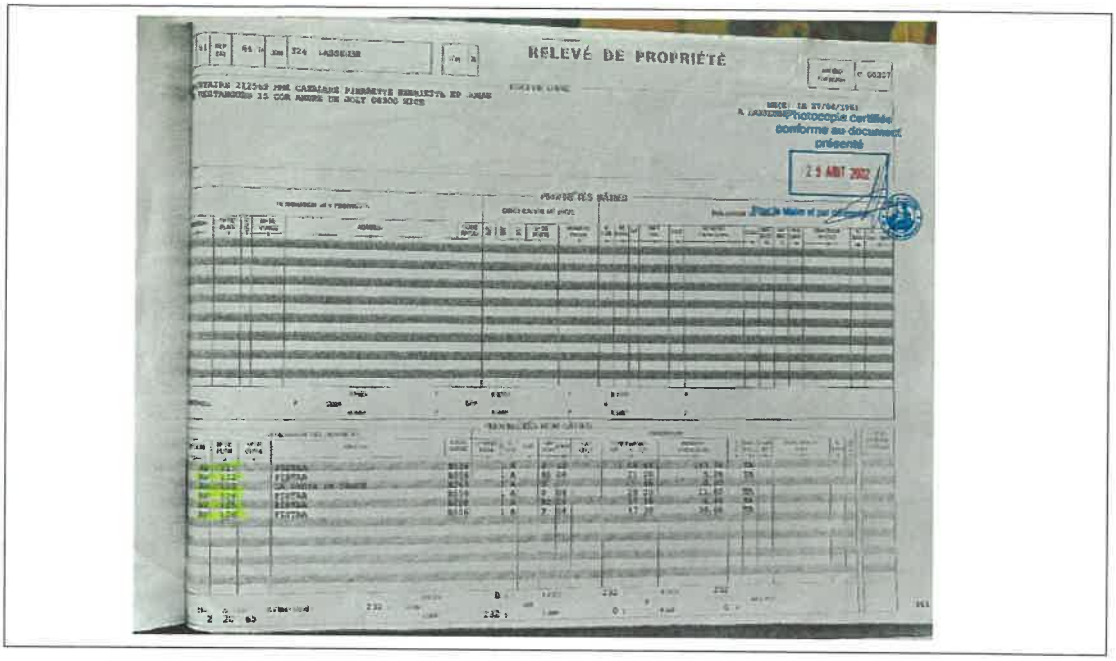
Oui, il y a une arrivée d'eau contre le bâtiment

- **Au réseau d'électricité en capacité suffisante ?**

Un pylône électrique se trouve sur le terrain à proximité

Eléments complémentaires à la demande

a/ Relevé de propriété et avis de taxes foncières



Avis_de_taxes_foncieres_2023 (1).pdf

b/ compteur d'eau



c/ poteau électrique face au bâtiment



Pierrette Cazalère-Jouan

75 Corniche André de Joly, 06300 Nice

06 13 82 36 79

PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : LASSEUBE

L

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : A notre connaissance pas d'adresse

Référence cadastrale : Parcelle N° AV 0024

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : Non

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : Non

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui ✗ Non ✓

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui ✗ Non

  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui ✗ Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui ✗ Non ✓

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : il n'a jamais été utilisé de manière agricole sauf à l'époque où il était moulin et habitation. Je dirais 50 ans

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui ✗ Non ✓
  - Exploitation agricole Oui ✗ Non ✓
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, …) ?
  - Autre ✓ Oui (préciser) : Moulin à eau et habitation
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature
  - Cultures Oui ✗ Non ✓
  - Prairies ✓ Oui Non
  - Landes/terres en friche ✓ Oui Non ✗
  - Autre

    (préciser) : Forêt

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? ✓ Oui Non ✗
    - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
        - Fermage/métayage
        - Autre

          (préciser) : Ponctuel pour entretien sans contrat contraignant
    - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui ✗ Non ✓

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? ✓ Oui Non ✗
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui ✗ ✓ Non Envrion 300m
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui ✗ ✓ Non envrion 100m
- à un réseau d'assainissement ? Oui ✗ ✓ Non

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui ✗ ✓ Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

  Le bâtiment est d'époque en pierre, les quartes murs sont présent en relativement en bon état. Il y a des ouvertures type fenêtres et portes sur les quatre faces du moulin en pierre de taille.
  Il y a un étage avec un planché partiellement effondré.
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? ✓ Oui Non ✗
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? ✓ Oui Non ✗

- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? ✓ Oui ~~Non~~

- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  ……
  ……
  …….

Photographie(s): * Dossier photo ci-joint

Facade Ouest





Facade Sud



Toiture



Facade Est





Facade Nord Ouest



Facade Nord Est



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : LASSEUBETAT

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : *« Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut*
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité...)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 21 impasse Campagne
64290 LASSEUBETAT

Référence cadastrale : C 702

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : N

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : —

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui (Non)

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui (Non)

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui (Non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 2000

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation (Oui) Non
  - Exploitation agricole Oui (Non)
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature
  - Cultures Oui (Non)
  - Prairies (Oui) Non
  - Landes/terres en friche Oui (Non)
  - Autre

    (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? (Oui) Non
    - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
        - Fermage/métayage
        - Autre

          (préciser) : Vente d'herbe

    - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? (Oui) Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? (Oui) Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? (Oui) Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui (Non)

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui (Non)

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? (Oui) Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? (Oui) Non

- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....

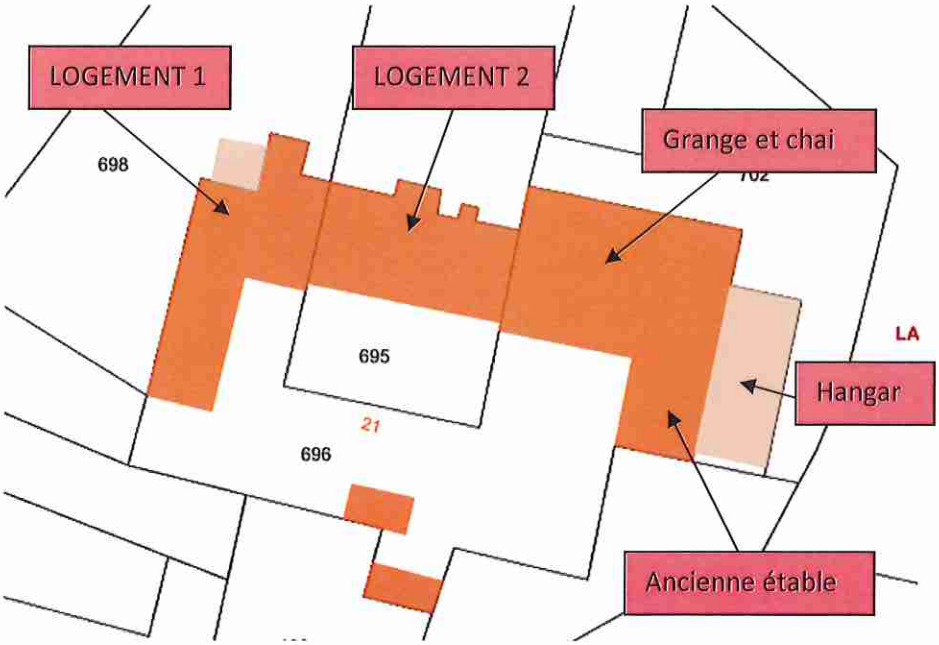
..... Murs en pierre, toiture ardoise naturelle cour intérieure, bac acier extérieur.

Photographie(s):

Souhait d'extension du logement 2 dans la grange/chai et aménagement de l'ancienne étable en gîte. (Un gîte avait été ouvert en 1969 dans la maison principale log. 1).

PLANS LACLAU





PHOTOS granges LACLAU











PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : LASSEUBETAT

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : *« Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut*
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité...)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 24 route de la Baise 64290 LASSEUBETAT

Référence cadastrale : C 428

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : UD - Orientation d'aménagement Centre Bourg

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui (Non)

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non

  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui (Non)

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui (Non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 2013 (année d'acquisition)

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation (Oui) Non
  - Exploitation agricole Oui (Non)
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ? 2 granges (ancienne étable et ancien chai)
  - Autre (Oui) (préciser) : Maison transformée en gîte 3 étoiles Gites de France
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature
  - Cultures Oui (Non)
  - Prairies (Oui) Non
  - Landes/terres en friche Oui Non
  - Autre

    (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? (Oui) Non

  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?

    - Fermage/métayage
    - Autre

      (préciser) : Vente d'herbe.

  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? (Oui) Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? (Oui) Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? (Oui) Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui (Non)

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? (Oui) Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
  - toitures refaites en 2014 + pose 3 vélux (cf DP 043251 4L0001)
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? (Oui) Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? (Oui) Non

- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? (Oui) Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....

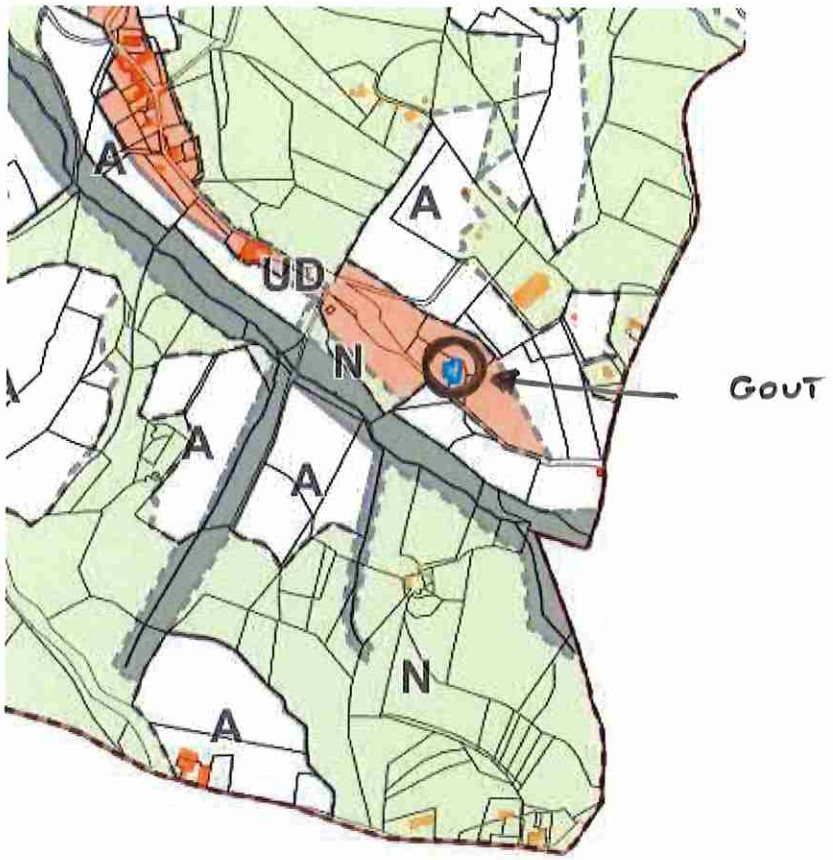
.....

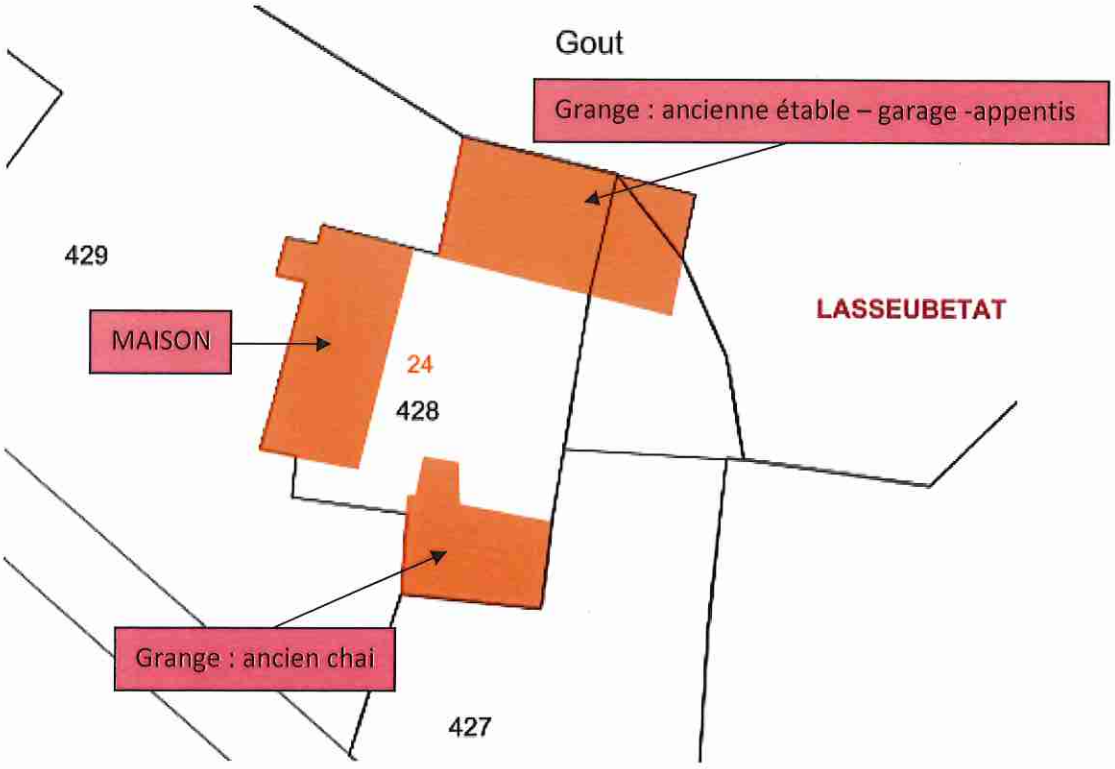
Photographie(s): cf ci-joint

Nous avons restauré la maison Gout en lui conservant son authenticité (couverture ardoise, enduits à la chaux...) La maison a été transformée en gîte et les deux anciennes granges (étable et chai) constituent des annexes à aménager dans le futur : hébergement, salle de jeux, ~~buanderie~~, sanitaires, petite salle de réception.

Ce gîte est labellisé 3 étoiles et 3 épis par Gîtes de France ; il est plébiscité par nos hôtes.

Nous souhaitons donc que le changement de destination soit maintenu (aujourd'hui permis par le réglement du PLU car en zone UD).


A
A
UD
N
GOUT
A
A
N
A


Gout
Grange : ancienne étable – garage -appentis
429
LASSEUBETAT
MAISON
24
428
Grange : ancien chai
427

Gîte LE GOUT - Grange Ancienne étable





Gîte LE GOUT - Grange Ancienne étable





Gîte LE GOUT - Grange Ancien chai





Gîte LE GOUT - Grange Ancien chai





PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : LASSEUBETAT

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : *« Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut*
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 32 Devin Tartehouit 64290 LASSEUBETAT

Référence cadastrale : C 0220

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non

  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 2010

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui Non
  - Exploitation agricole Oui Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature
  - Cultures Oui Non
  - Prairies Oui Non
  - Landes/terres en friche Oui Non
  - Autre

    (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? (Oui) Non
    - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
        - Fermage/métayage
        - Autre

          (préciser) : propriété
    - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui (Non)

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? (Oui) Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? (Oui) Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? (Oui) Non
- à un réseau d'assainissement ? (Oui) (Non)

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? (Oui) Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
  grange traditionnelle en pierre
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? (Oui) Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? (Oui) Non

- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

Photographie(s):







PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : LABELLETAT

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « *Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut*
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité...)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 10 chemin Soumet

Référence cadastrale : C 207 et 208

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : N

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : —

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui (Non)

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non

  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui (Non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 2006

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation (Oui) Non
  - Exploitation agricole Oui (Non)
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
- Leur nature
  - Cultures Oui (Non)
  - Prairies (Oui) Non
  - Landes/terres en friche Oui (Non)
  - Autre

    (préciser) : ....Vignes.....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? (Oui) Non

  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?

    - Fermage/métayage
    - Autre

      (préciser) : Vente d'herbe

  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui (Non)

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? (Oui) Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? (Oui) Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? (Oui) Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui (Non)

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? (Oui) Non

  à revoir

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? (Oui) Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? (Oui) Non

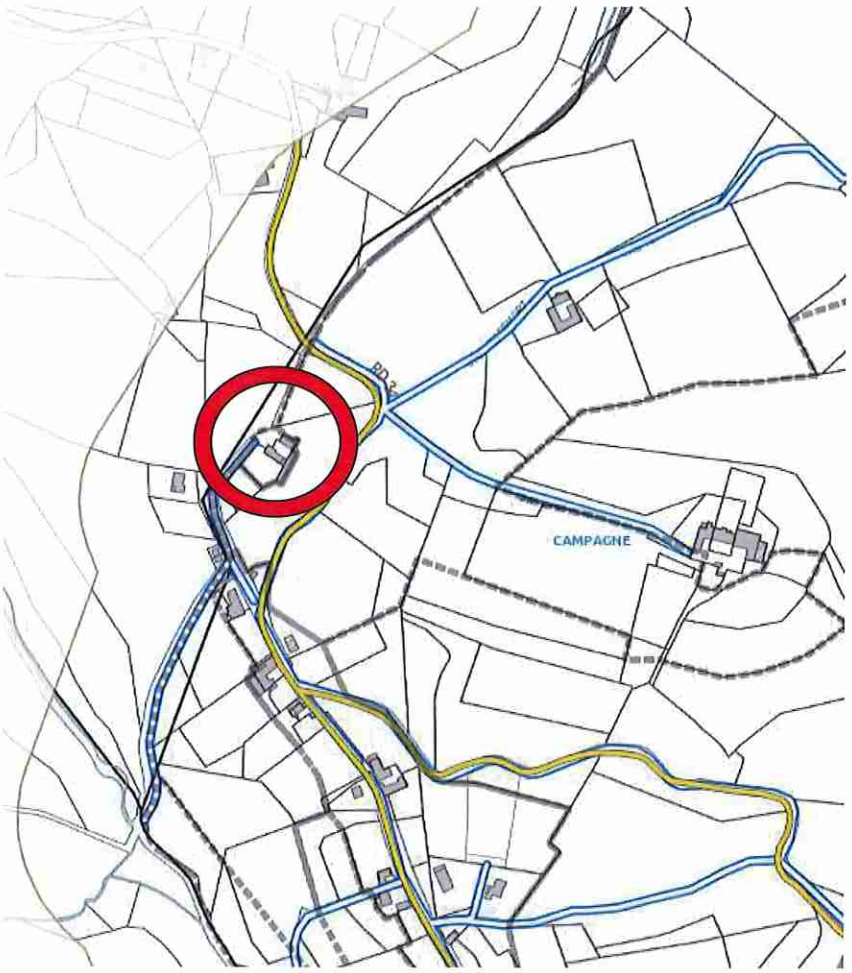
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? (Oui) Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

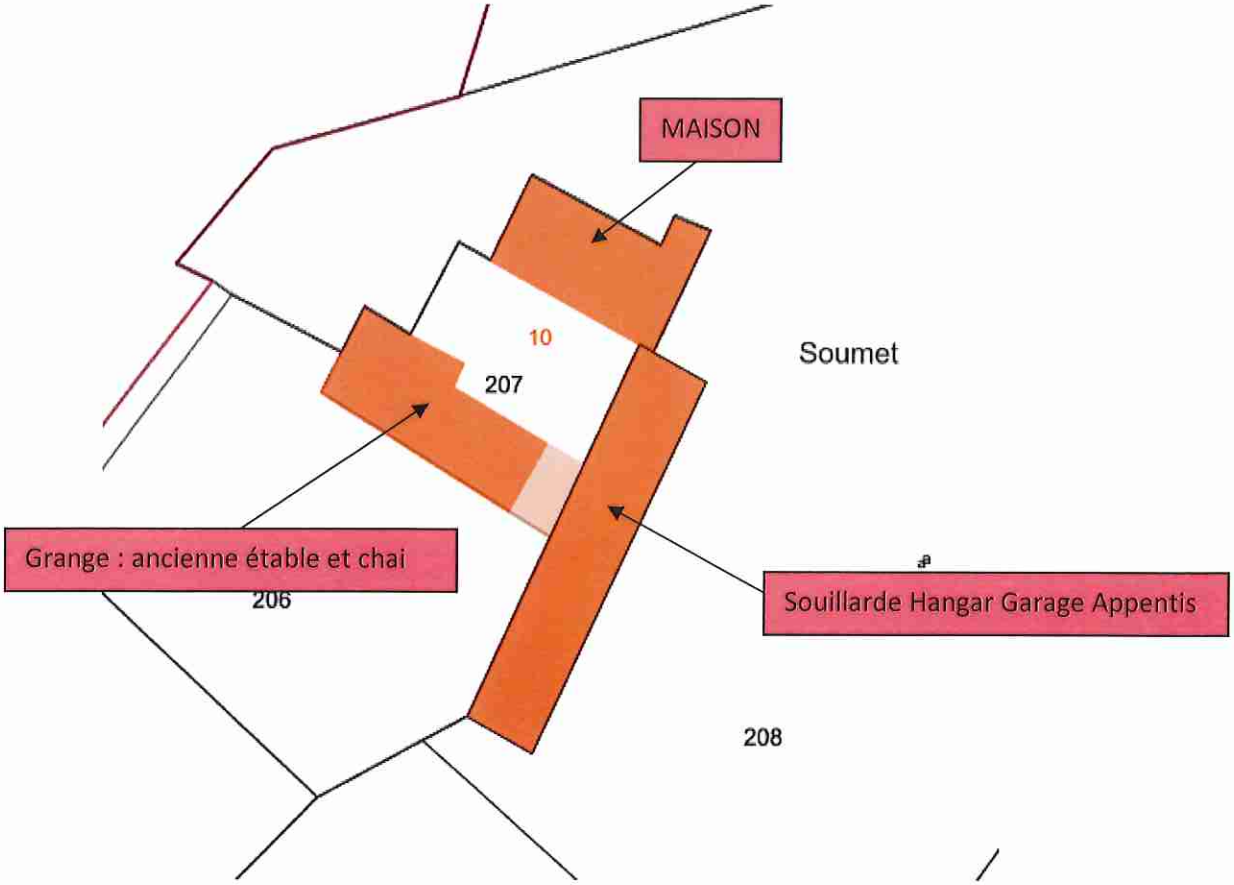
.....

.....

Photographie(s):

Les bâtiments attenants à l'habitation (ancienne étable, chai, hangar, garage) ne pourront être conservés que si le changement de destination est possible. Les toitures ont été refaites en ardoise.
Les bâtiments sont obsolètes pour un usage agricole moderne.

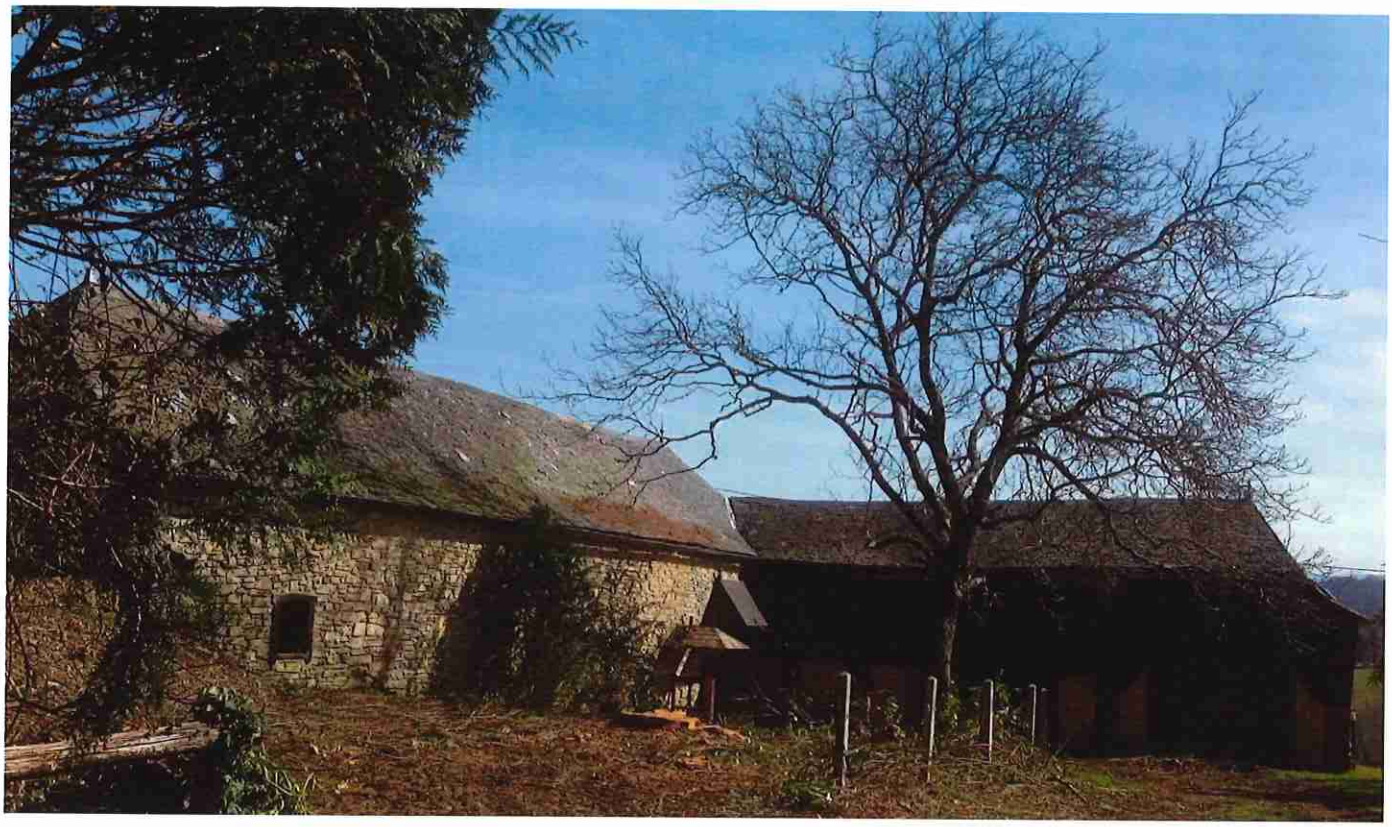

CAMPAGNE


MAISON
10
207
Soumet
Grange : ancienne étable et chai
206
Souillarde Hangar Garage Appentis
208

PHOTOS maison et granges SOUMET













PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : LASSEUBETAT

Maison BROUCA

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : *« **Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
***2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.** »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue : évolution grange en Logement**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : **159 Chemin Brouca , 64290 Lasseubetat**

Référence cadastrale : **A 548**

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : **Zone agricole**

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : **Néant**

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? **Oui**

- si oui est-il proche de la retraite ? **sans objet**

  - si oui, un repreneur est-il prévu ?

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? **Non**

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : **2000**

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation **Oui** **la ferme elle-même**
  - Exploitation agricole **Oui** **la ferme elle-même**
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, …) ?
  - Autre **oui** (préciser) : **hangar de stockage**
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures **Oui vignoble**
    - Prairies **Oui**
    - Landes/terres en friche **Non**
    - Autre **oui**

      (préciser) : **Bois**

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? **Oui**
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? **oui**
    sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre

      (préciser) : **entretien par le propriétaire exploitant**
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? **Non**

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? **Oui**
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? **Oui**
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? **Oui**
- à un réseau d'assainissement ? **Non**

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? **Oui**

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : **Bon état général**
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? **Oui**
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? **Oui**
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? **Oui**
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

Grange ancienne à faire évolution en habitation ou hébergement locatif

Photographie(s): **dans fichiers joints : Brouca - photos aer.doc**

Maison Brouca



Parcelle A 548

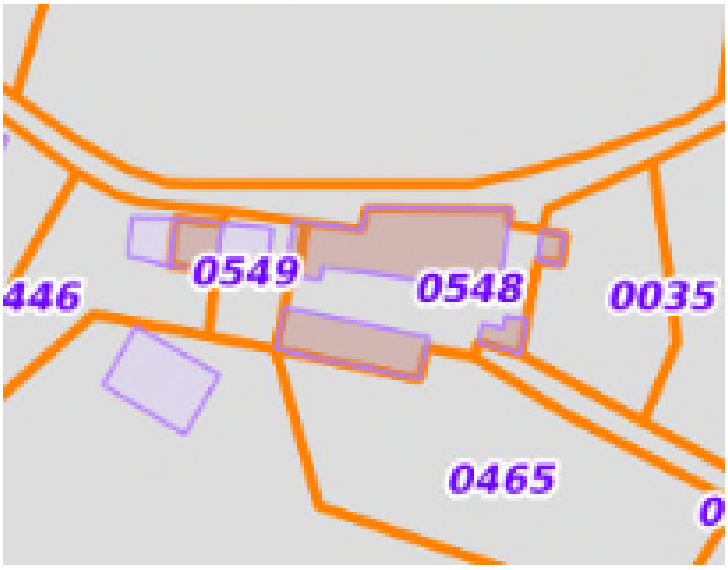
Grange n°1 Le bâtiment est du 17° voire 16° comme le montre le porche.
Nord Ouest de la maison et dans son prolongement



Grange n°2 Bâtiment 18° avec agrandissement 19° : Sud de la cour



Extrait cadastral de la ferme Brouca



PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : LASSEUBETAT

Maison COUSERAT

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : *« **Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
***2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.** »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue : Habitation permanente pour la famille**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : **73 Chemin Brouca, 64290 LASSEUBETAT**

Référence cadastrale : **A.428 (Grange A , Grange B , Garage C)**

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : **Zone naturelle**

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : **Néant**

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? **Non**

- si oui est-il proche de la retraite ?

  - si oui, un repreneur est-il prévu ?

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? **Non**

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : **1975 – 1980**

L'environnement du bâtiment :

Les terres de la propriété Couserat sont réduites aux espaces de jardin entourant la maison ; L'ensemble couvre 4500m² .

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation **Oui mais à plus de 200m**
  - Exploitation agricole **Non**
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, …) ?
  - Autre **Non** (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
- Leur nature
  - Cultures **Oui** **Petite Vigne , maïs selon l'assolement**
  - Prairies **Oui**
  - Landes/terres en friche **Non**
  - Autre **OUI espace boisée**

    (préciser) : **jardin potager et jardin d'agrément de Couserat**

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? **Oui**
    - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? **Non**
      sous quel mode de faire-valoir ?
        - Fermage/métayage
        - Autre **Les terres proches anciennement Couserat ont été rachetées souos contrôle de la SAFER par un exploitant agricole qui n'a pas de lien avec la maison**.

          (préciser) : **Les 4500m² de la propriété sont entretenus par la famille**
    - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? **Non**

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? **Oui**
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? **Oui**
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? **Oui**
- à un réseau d'assainissement ? **Non**

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? **Oui**

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : **Les deux granges sont en bon état**
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? **Oui**
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? **Oui**
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? **Oui**

- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

Granges : une XVIII° & une XIX° murs en pierre enduit ou non, toiture en ardoise ou bac acier ;

Garage XX° Mur en brique et toiture en tuile

Photographie(s**): jointes dans fichiers « Couserat - Cadastre.doc » et**

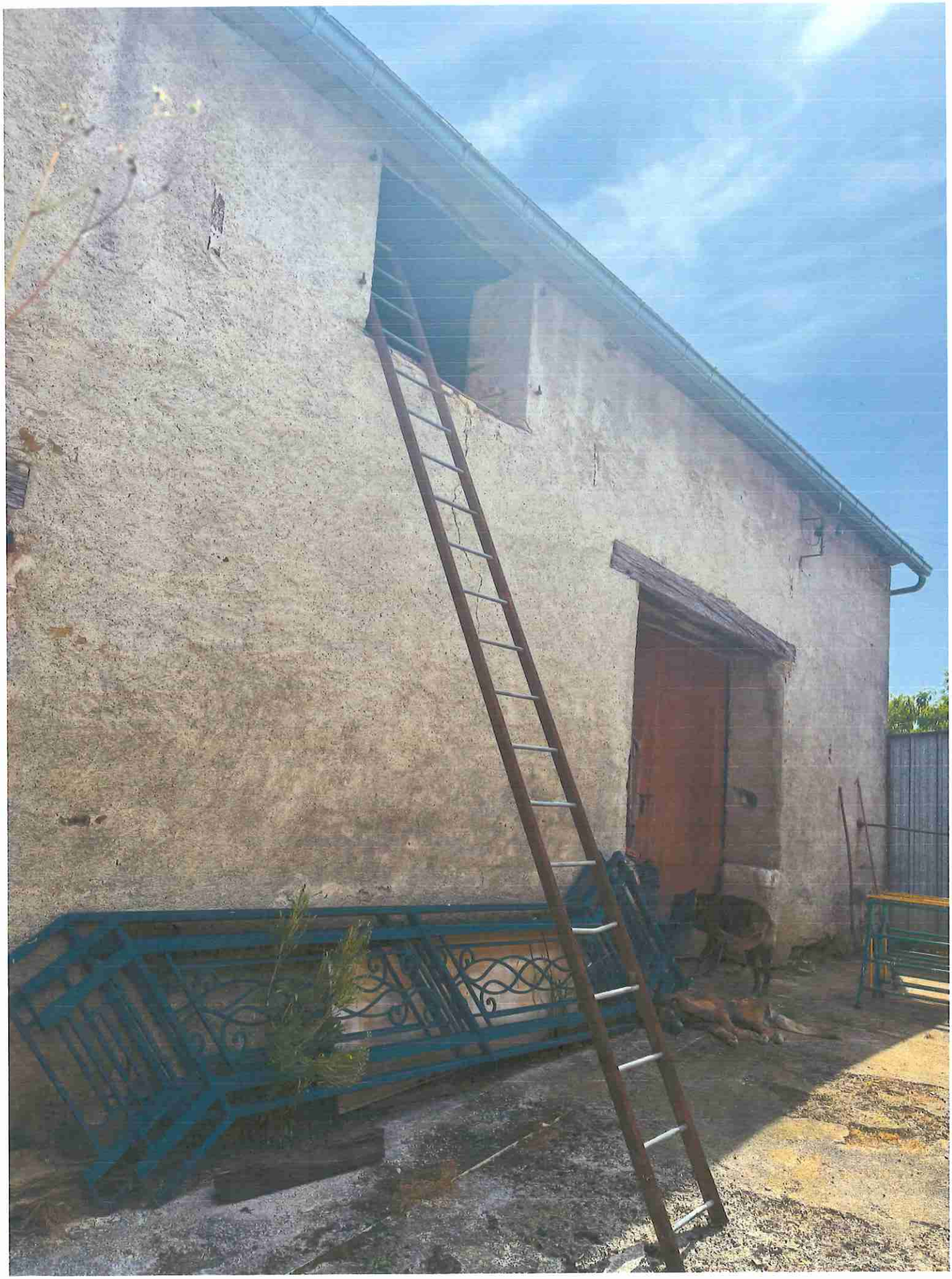
« Couserat-Granges photos.doc »

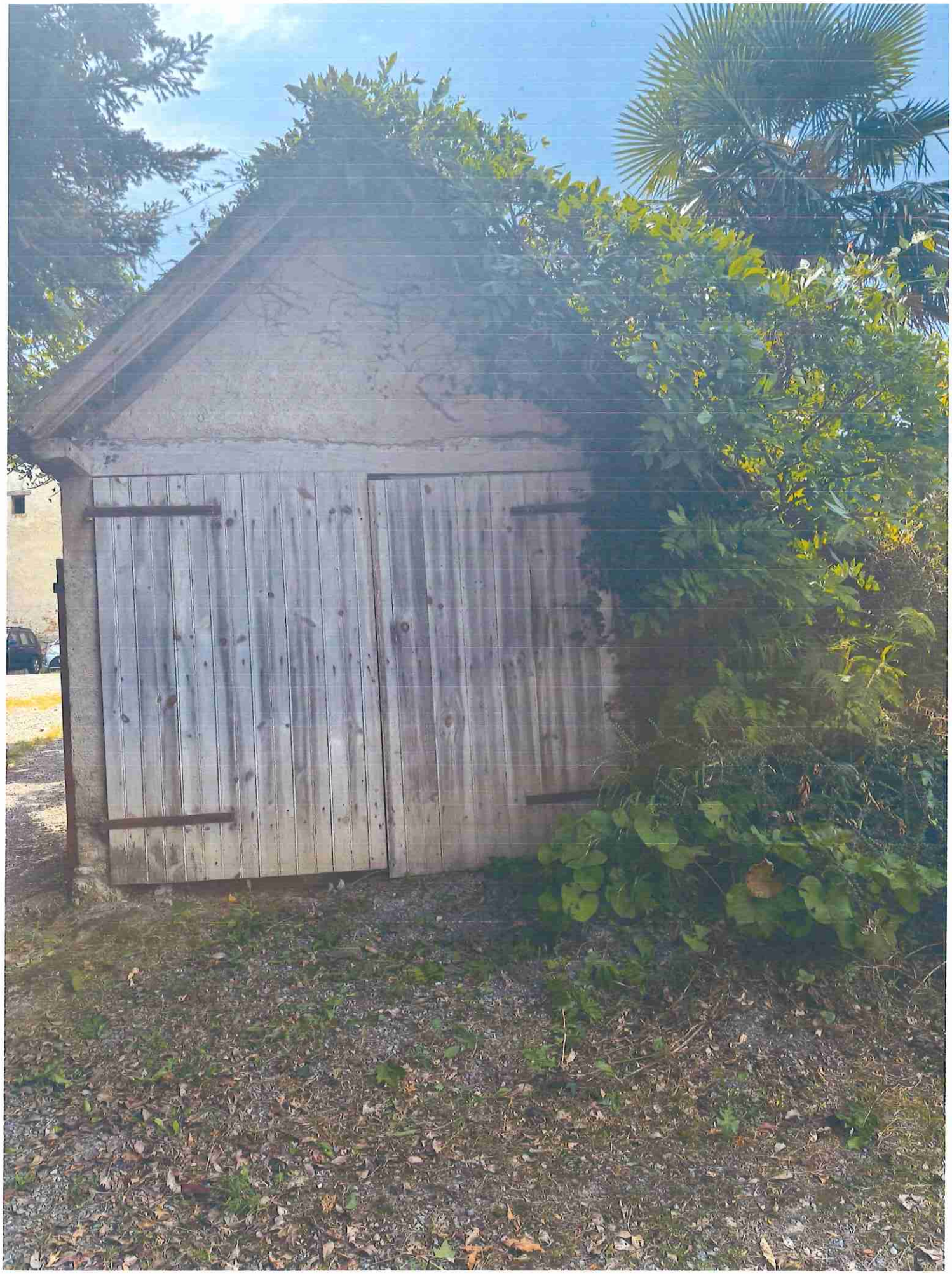
A





B





C

Maison Cousserat : Grange A428 nord et A 428 sud





PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : LASSEUBETAT

Maison LOUSTALET

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue : Hébergement saisonnier (gîte)**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : **15 Chemin Bensilhé , 64290 LASSEUBETAT**

Référence cadastrale : **B2 . 316**

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : **Zone Agricole**

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : **Néant**

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? **Oui**

- si oui est-il proche de la retraite ? **sans objet**

  - si oui, un repreneur est-il prévu ? **Non**

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? **Non**

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : **1990**

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation **Oui**
  - Exploitation agricole **Non**
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, …) ?
  - Autre **oui** (préciser) : **ancien fenil**
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures **Oui** **vignoble**
    - Prairies **Non**
    - xxxxxx friche **Oui**
    - Autre

      (préciser) : **Bois**
  - Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? **Oui**
    - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
      - Fermage/métayage **sans objet**
      - Autre

        (préciser) : **entretenu par le Propriétaire exploitant**
    - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? **Non**

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? **Oui**
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? **Oui**
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? **Oui**
- à un réseau d'assainissement ? **Non**

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? **Oui**

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : **Bon état à rénover**
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? **Oui**
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? **Oui**
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? **Oui**
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

Maisonnette d'ouvrier agricole (brassier) associée à sa grange

Photographie(s): **jointes dans fichiers**

- **« Loustalet-cadastre &aer..doc »**
- **« Maison Loustalet- photos.doc »**

Maison Loustalé , 15 Chemin Bensilhé





Maison Loustalé





PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : LASSEUBETAT

Maison Labarthe

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue : Habitation et hébergement saisonnier**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : **185 Chemin de Line, 64290 Lasseubetat**

Référence cadastrale : **B2-256**

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : **Zone Agricole**

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : **Néant**

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? **Oui**

- si oui est-il proche de la retraite ? **Non**

  - si oui, un repreneur est-il prévu ? **Non**

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? **Non**

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : **2020**

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation **Non**
  - Exploitation agricole **Oui (la ferme où sont les granges**
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, …) ? **stockage**
  - Autre **Oui** (préciser)
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures **Oui** **vignes et maïs**
    - Prairies **Oui**
    - Landes/terres en friche **Non**
    - Autre **Oui**

      (préciser) : **Bois**
  - Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? **Oui**
    - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? **oui**
      sous quel mode de faire-valoir ?
      - Fermage/métayage
      - Autre

        (préciser) : **Propriétaire exploitant - vigneron**
    - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? **Non**

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? **Oui**
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? **Oui**
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? **Oui**
- à un réseau d'assainissement ? **Non**

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? **Oui**

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : **très bon état des deux bâtiments**
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? **Oui**
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? **Oui**
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? **Oui**
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) : **bâtiments XVIII°**

Photographie(s): **jointes dans fichiers :**

- **« Labarthe cadastre et aer. .doc »**
- **« Maison Labarthe 2 granges »**

Maison Labarthe, chemin de Line, deux granges





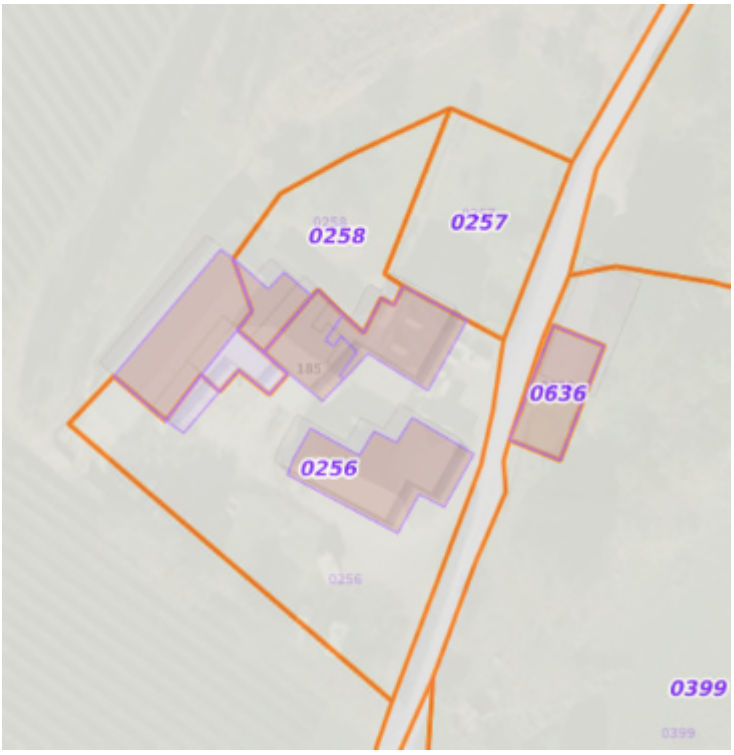






Labarthe ,





PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : LASSEUBETAT

Domaine MONCAUBEIG

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : *« **Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
***2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.** »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue : évolution grange et atelier en habitation et hébergement locatif sans artificialisation supplémentaire.**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : **95 Chemin Moncaubeig , 64290 Lasseubetat**

Référence cadastrale : **B2. 423**

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : **Zone naturelle**

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : **Néant**

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? **Oui**
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? **Oui**
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? **Oui**
- à un réseau d'assainissement ? **Non**

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? **Oui**

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : **Bon état général**
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? **Oui**
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? **Oui**
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? **Oui**
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

Domaine du 18° comportant habitation et granges ,

évolution de l'habitation au 20° siècle (Entreprise artisanale résurgence)

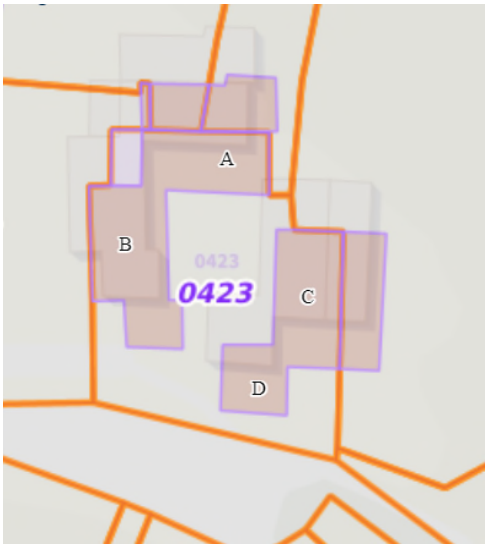
Photographie(s**):** **jointes dans fichiers**

- **« Maison Moncaubeig – Cadasre & aer. .doc »**
- **« Maison Moncaubeig –phot.doc »**

Maison Moncaubeig







A - Habitation 18° ; B - Grange (atelier ex-résurgence) ;
C – Grange ; D – Boutique (murs 14° - 15°)

Maison Moncaubeig, site des 14° et 15° siècles

Vue d'ensemble Domaine 18°



Bâtiment D : ancienne habitation Murs 14° et 15° siècle
Aménagée en boutique sellerie



Façade Ouest



Bâtiment D : Façade Sud

Grange B : Atelier artisanal sellerie en RC et 1er



Façade Sud



Grange B : Façade Est



Grange B : Façade Ouest

Grange C : Vue d’ensemble





Grange C : Façade Ouest





Grange C : Façade Sud

PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : LASSEUBETAT

Maison Péricou

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : *« **Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue : extension de l'habitation**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : **41 Chemin Brouca, 64290 LASSEUBETAT**

Référence cadastrale : **A.356 Granges B et C**

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? xxx **Non**

- si oui est-il proche de la retraite ? xxx **Non**

  - si oui, un repreneur est-il prévu ? xxx **Non**

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? xxx **Non**

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : **1970-1980**

L'environnement du bâtiment :

Les terres environnantes n'appartiennent plus à la maison Péricou suite à reprise par exploitant agricole sous contrôle de la SAFER

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) : **à plus de 200m**
  - Habitation **Oui**
  - Exploitation agricole **Non**
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, …) ?
  - Autre **Non** (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures **Oui** **maïs** **selon assolement**
    - Prairies **Oui**
    - Landes/terres en friche **oui** **à plus de 50m**
    - Autre

      (préciser) : **Bois**

- Même propriétaire ~~ou exploitant que le bâtiment~~ ? **Oui**

    - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
      sous quel mode de faire-valoir ? **Non 2450 m² ausein du qesquels sont les bâtiments**

        - Fermage/métayage **sans objet**
        - Autre

          (préciser) : **entretenu par le propriétaire**

    - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? **Non**

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? **Oui**
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? **Oui**
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? **Oui**
- à un réseau d'assainissement ? **Non**

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? **Oui**

INTERET ARCHITECTURAL :

Habitation et granges sur une parcelle de 2450m²

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : **Bon état général, rénovation entamée**
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? **Oui**
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? **Oui**
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? **Oui**
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

Grange Sud XVIII° , aile Nord de la grange XIX°

Photographie(s): **jointes dans fichiers**

- **« Granges Péricou photos.doc »**
- **« Péricou grange Nord Phot.doc »**
- **« Péricou grange sud phot.doc »**
- **« Péricou Phot aerienne & cadastre.doc »**

PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE INVENTAIRE PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU CU

COMMUNE : LASSEUBETAT

Maison PERICOU

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « ***le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. ».*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**

- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : **41 Chemin Brouca, 64290 LASSEUBETAT**

Référence cadastrale : **A .356 Habitation A , Grange Nord et Sud**

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : **Zone naturelle**

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : **Néant**

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : **Bon état général**

- Description sommaire du bâtiment :

  Métairie XVIII° remaniée au XIX° , inhabitée , en partie rénovée
  murs en pierre, toutes toitures refaites en ardoises
  Bâtiment Nord Est = habitation
  Bâtiment Sud = grange
  Bâtiment Nord Ouest = ancienne étable et fenil (raccourcie côté chemin au 20°)

Photographie(s): **jointes dans les fichiers :**

- **« Métairie Péricou photos.doc »**
- **« Péricou maison phot.doc »**

Maison Péricou





Granges Péricou , 41 chemin Brouca





Métairie Péricou , 41 chemin Brouca









PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : LASSEUBETAT

Maison RAMONDINE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue : Métairie 18ème à rénover en habitation et hébergement locatif saisonnier ou pour ouvriers saisonniers**

at

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : **71 Chemin Bensilhé, 64290 Lasseubetat**

Référence cadastrale : **B2 .375**

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : **Zone Naturelle**

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : **Néant**

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? **Oui**

- si oui est-il proche de la retraite ? **Non**

  - si oui, un repreneur est-il prévu ? **Non**

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? **Non**

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : **1990**

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation **Oui**
  - Exploitation agricole **Non**
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, …) ?
  - Autre **non** (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures **Oui** **vignoble**
    - Prairies **Oui**
    - friche **Non**
    - Autre **Oui**

      (préciser) : **Bois et chataigneraie**
  - Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? **Oui**
    - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
      - Fermage/métayage **sans objet**
      - Autre

        (préciser) : **Propriétaire exploitant**
    - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? **Non**

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? **Oui** **chemin privé**
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? **Oui**
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? **Oui**
- à un réseau d'assainissement ? **Non**

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? **Oui**

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

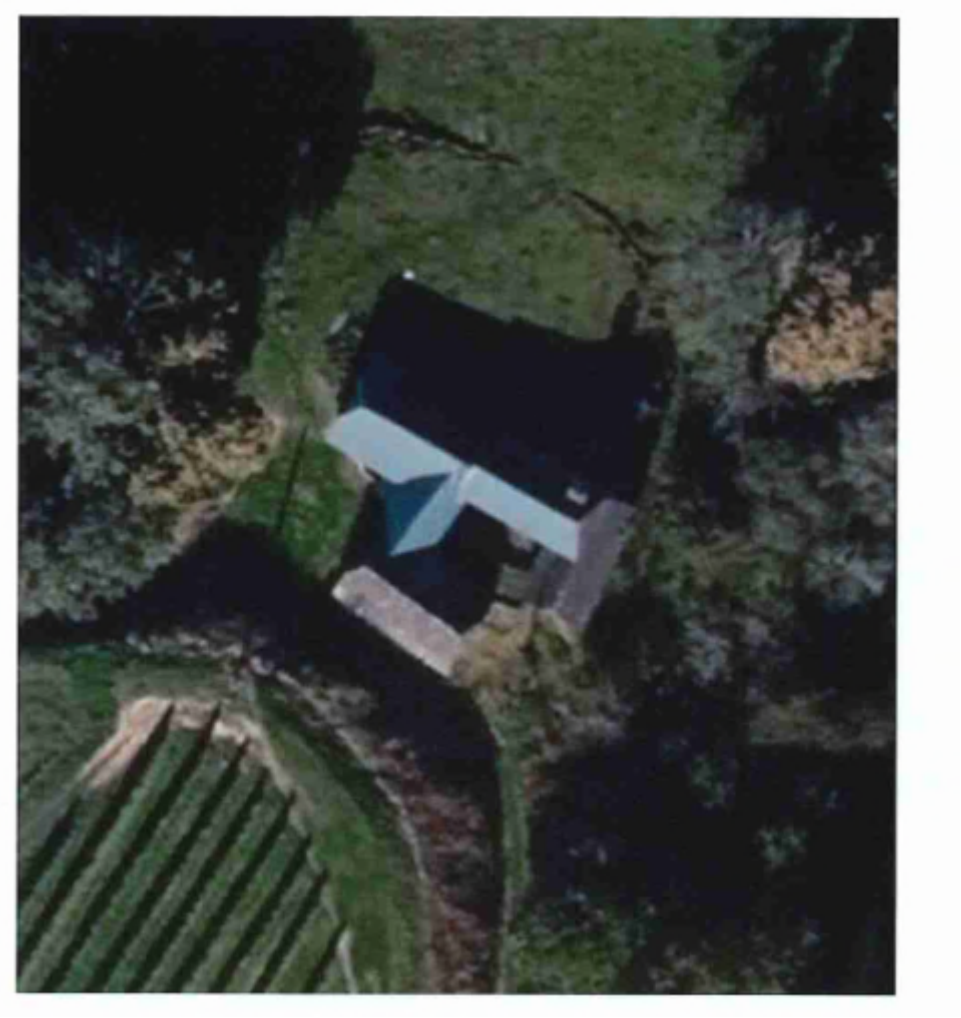
- Description sommaire de l'état du bâtiment : **métairie ancienne à rénover**
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? **Oui**
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? **Oui**
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? **Oui**
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  Granges couvertes au sein d'une Métairie du XVIII° à restaurer

Photographie(s): **jointes dans les fichiers**

- **« Ramondine-Cadastre&aer. .doc »**
- **« Maison Ramondine photos.doc »**

Serrot dit Ramondine





Maison Serrot dite Ramondine





PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : LASSEUBETAT

Maison SARTHOU

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : *« **Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
***2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.** »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue : Extension de l'habitation et hébergement saisonnier**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : **104 Chemin Brouca , 64290 Lasseubetat**

Référence cadastrale : **A.096 Grange B (Ouest) et Grange C (Est)**

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? **Non**

- si oui est-il proche de la retraite ? **Non**

  - si oui, un repreneur est-il prévu ? **Non**

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? **Non**

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : **1980**

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation **Oui**
  - Exploitation agricole **Non**
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, …) ?
  - Autre **Oui** (préciser) : **près de la grange Est poulailler, garage**
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
- Leur nature
  - Cultures **Oui** **vigne** **de l'autre côté du chemin**
  - Prairies **Oui**
  - Landes/terres en friche **Oui**
  - Autre

    (préciser) : **Bois**

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? **Oui**
    - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
        - Fermage/métayage
        - Autre

          (préciser) : **entretenu par le propriétaire**
    - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? **Non**

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? **Oui**
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? **Oui**
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? **Oui**
- à un réseau d'assainissement ? **Non**

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? **Oui**

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : **Etat correct mais ancien**
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? **Oui**
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? **Oui**
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? **Oui**
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  Petite maison 18° ou plus ancienne et Granges 18° e

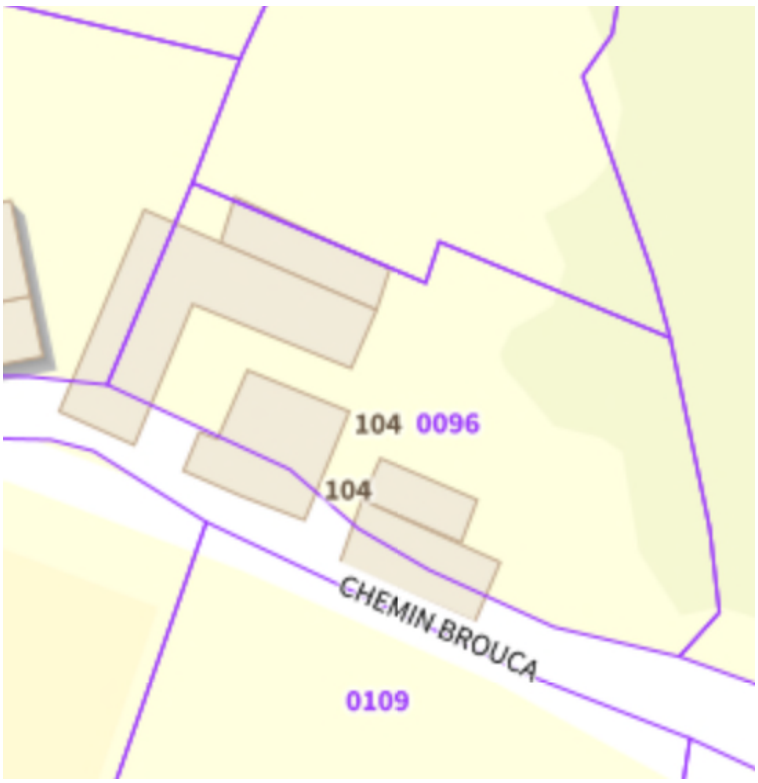
Photographie(s):

Jointes dans les fichiers « Métairie Sarthou cadastre& Phot.aer. .doc »

et « Métairie Sarthou Photos-Granges.doc »

Métairie Sarthou , 104 chemin Brouca





Métairie Sarthou, 104 chemin Brouca



Façade sud



Pignon Est



Grange Ouest



Grange Est

Métairie Sarthou, 104 chemin Brouca



Façade sud



Grange Ouest



Grange Est

PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : LASSEUBETAT

Maison TIGNARD

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : *« **Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
***2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.** »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue : Création de trois logements locatifs permanents**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : **203 Route de Lasseube , 64290 Lasseubetat**

Référence cadastrale : **C. 153, C157 & C158**

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : **Zone Urbanisable**

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : **Néant**

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? **Non**

- si oui est-il proche de la retraite ? **sans objet**

  - si oui, un repreneur est-il prévu ?

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? **Non**

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : **1980**

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation **Oui**
  - Exploitation agricole **Non**
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, …) ?
  - Autre **NON** (préciser) : **quartier devenu résidentiel**
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
- Leur nature
  - Cultures **Non**
  - Prairies **Oui**
  - Landes/terres en friche **Non**
  - Autre

    (préciser) : **bosquet d'arbres**

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? **Oui**
    - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
        - Fermage/métayage **Non**
        - Autre

          (préciser) : **entretien par le propriétaire**
    - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? xxx **Non**

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? **Oui** **D.34**
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? **Oui**
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? **Oui**
- à un réseau d'assainissement ? **Non**

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? **Oui**

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : **Bon état général**
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? **Oui**
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? **Oui**
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? **Oui**
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

Métairie comprenant logis et Grange 18° , évolution au 20° siècle par création de l'appentis derrière la grange

Photographie(s):

Plans du projet et photos joints dans fichiers suivants :

- **« Maison Tignard-Photos.doc »**
- **« Plan Tignard.pdf »**
- **« Plan Tignard étage.pdf »**
- **« Tignard - plan de masse.pdf »**



Maison Tignard,

Changement de destination des granges et rénovation de l'ancienne habitation
Parcelles C 0153 , C 0157 et C 0158

Projet de en vue de la création de trois logements locatifs dont les plans sont joints

Démarche en cours pour demande d'aides HABITAT



Vue aérienne

Bon état des toitures

L'état actuel des bâtiments est visible dans les photos qui suivent



L’habitation au premier plan à droite ; au fond de la cour façade Nord est de la grange.



L’habitation façade Nord Ouest



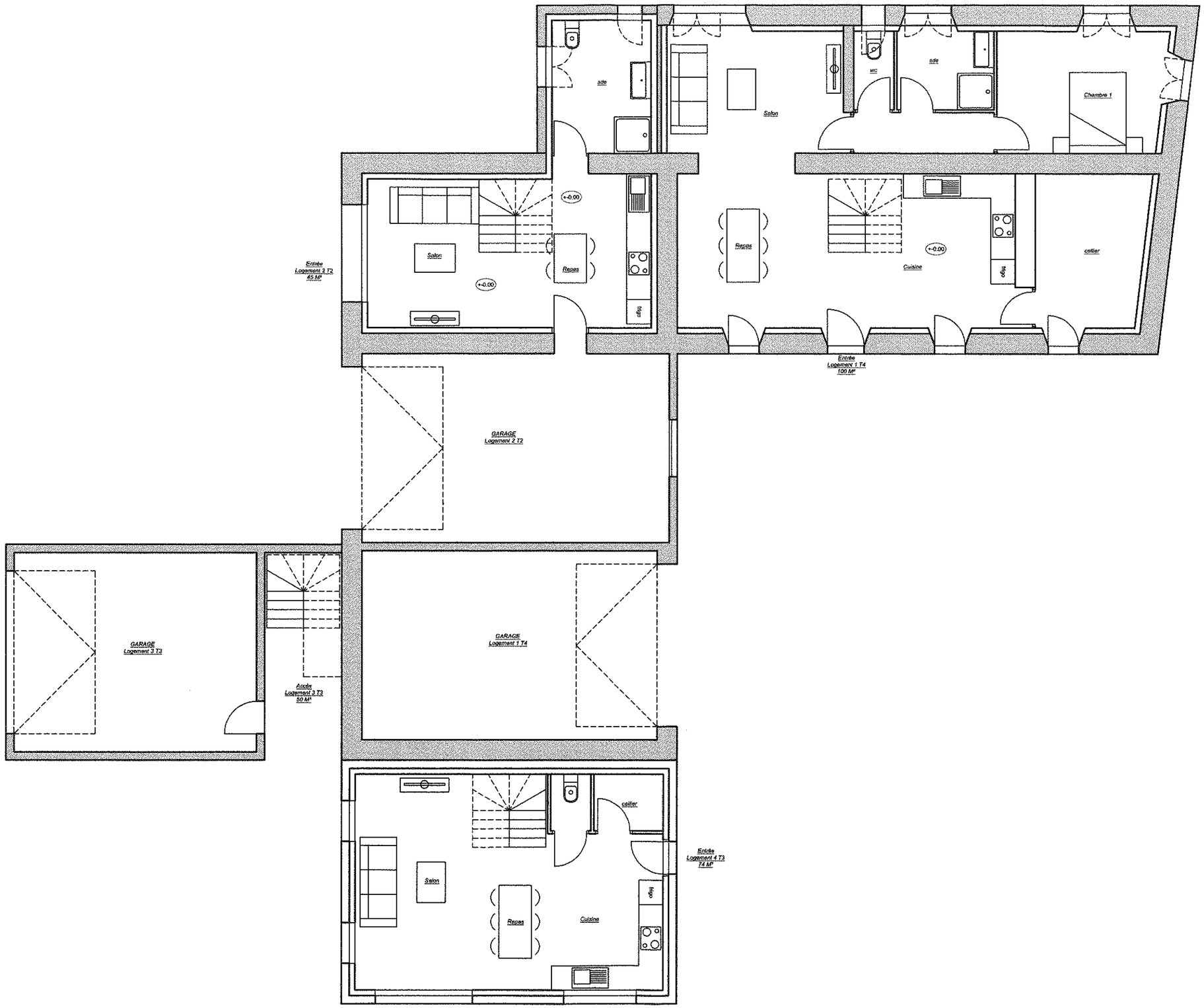
Façade Sud Est de la grange



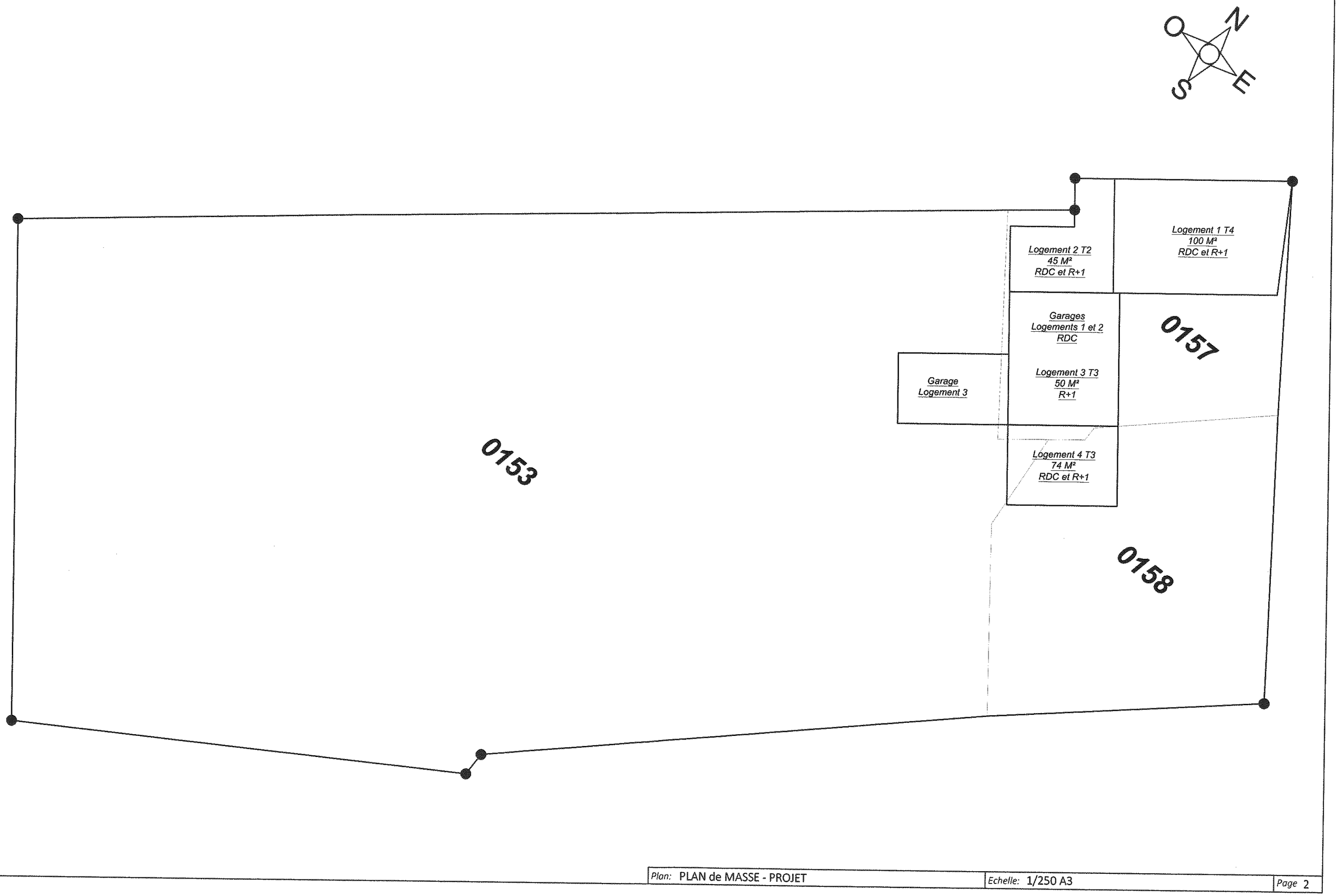
Façade Sud Ouest de la grange masquée par un appentis



Façade Nord Ouest de la grange , état des murs visible à droite de l’image.



Plan: PLAN RDC - PROJET	*Echelle:* 1/100 A3	*Page* 3

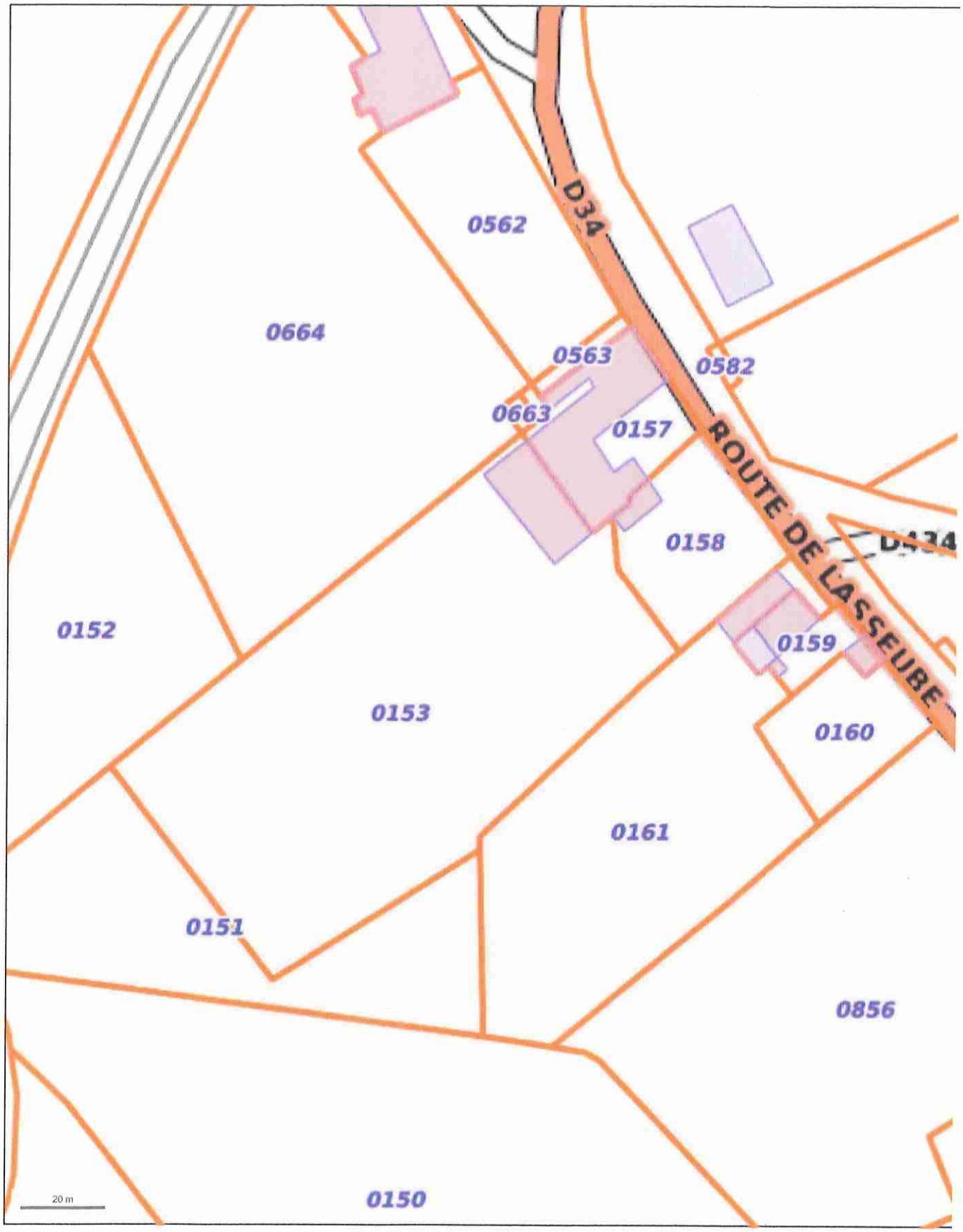


Plan: PLAN de MASSE - PROJET | Echelle: 1/250 A3 | Page 2


Chambre
Dressing
+2.75
Chambre 2
Chambre 3
+2.75
Chambre 1
Chambre 2
frigo
Cuisine
Entrée
Logement 3 T3
50 M²
Salon
cellier
bureau
Chambre 1
Chambre 2

géoportail

Plan Cadastral



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude :
Latitude :

Projet au 203 route de Lasseube à LASSEUBETAT, parcelles C 153 157 158, surface totale 3750 m²









PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : LASSEUBETAT

Maison BARTET

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : *« **Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
***2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.** »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

Rénovation des granges en habitation et hébergement locatif

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : **21 impasse Bartet , Route de Lasseube , 64290 Lasseubetat**

Référence cadastrale : **C. 0016**

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : **Zone Naturelle**

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : **Néant**

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? **Non**

- si oui est-il proche de la retraite ? **Non**

  - si oui, un repreneur est-il prévu ? **Non**

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? **Non**

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : **1990**

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation **Oui**
  - Exploitation agricole **Non**
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, …) ?
  - Autre **NON** (préciser) : **quartier devenu résidentiel**
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures **Non**
    - Prairies **Oui**
    - Landes/terres en friche **Non**
    - Autre **OUI**

      (préciser) : **Bois**
  - Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? **Oui**
    - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? **Non**
      sous quel mode de faire-valoir ?
      - Fermage/métayage **sans objet**
      - Autre

        (préciser) : **entretien par le propriétaire**
    - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? **Non**

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? **Oui** **D34**
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? **Oui**
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? **Oui**
- à un réseau d'assainissement ? **Non**

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? **Oui**

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : **Bon état général**
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? **Oui**
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? **Oui**
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? **Oui**
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

Bâtiments initialement 18° , évolution de l'habitation et des granges au 19° et au 20° siècle

Photographie(s): **jointes dans fichiers :**

- **« Bartet – cadastre & aer. .doc »**
- **« Bartet – Photos . doc »**

Maison Bartet, Granges













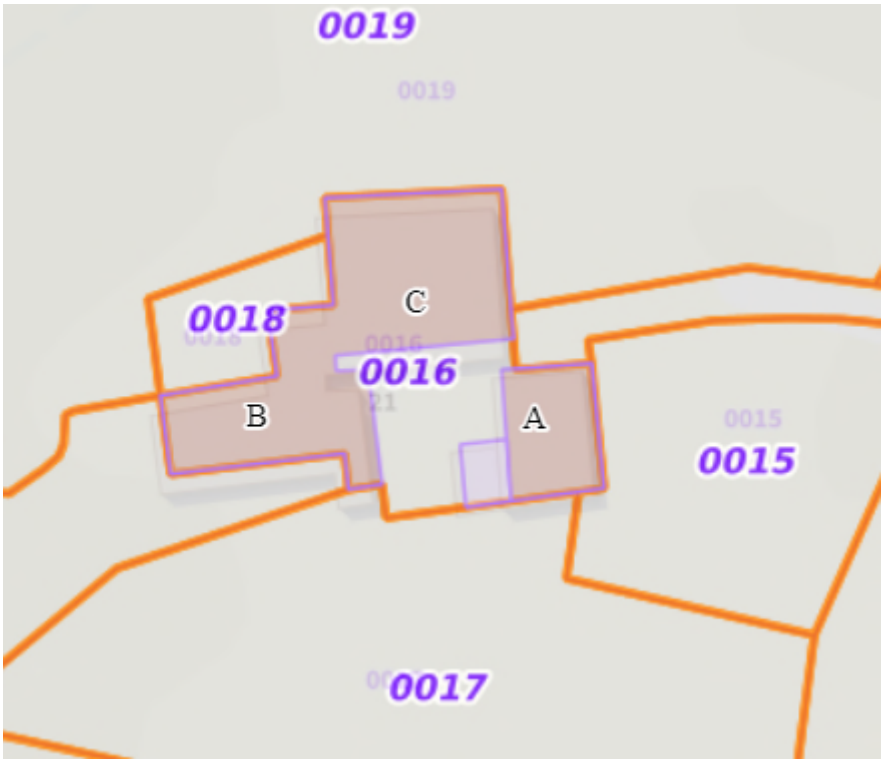




Maison Bartet, 21 impasse Bertet



Corps de Ferme et granges



A- Grange ; B – Grange ; C- Habitation

PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : LASSEUBETAT

Grange Bidache

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : *« **Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue : Hébergement saisonnier locatif**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : **39 Chemin Lapeyrouse , 64290 Lasseubetat**

Référence cadastrale : **C.293**

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : **Zone Naturelle**

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : **Néant**

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? **Non**

- si oui est-il proche de la retraite ? **sans objet**
  - si oui, un repreneur est-il prévu ?

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? **Non**

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : **1980**

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation **Oui**
  - Exploitation agricole **Non**
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, …) ?
  - Autre **Non** (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures **Non**
    - Prairies **Oui**
    - Landes/terres en friche **Non**
    - Autre **Oui**

      (préciser) : **bois**
  - Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? **Oui**
    - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
      - Fermage/métayage
      - Autre

        (préciser) : **faucher par le propriétaire**
    - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? **Non**

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? **Oui**
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? **Oui**
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? **Oui**
- à un réseau d'assainissement ? **Non**

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? **Non**

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : **Bâti traditionnel XVIII°**
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? **Oui**
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? **Oui**

Couverture refaite en bac acier pour protéger le bâti

- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? **Oui**
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

Ancienne maison devenue borde traditionnelle XVIII°.

Photographie(s): **jointes dans fichiers :**

- **« Bidache Cadastre et aer.doc »**
- **« Borde Bidache- photos.doc »**

Borde Bidache



Bidache Borde traditionnelle C. 293





PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : LASSEUBETAT

Maison BROCQ

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : *« **Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
***2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.** »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue : suite à héritage projet à terme d'hébergement locatif**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : **15 Impasse Brocq, 64290 Lasseubetat**

Référence cadastrale : **B.815**

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : **Zone Agricole**

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : **Néant**

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel des bâtiments est-il un exploitant agricole ? **Non**

- si oui est-il proche de la retraite ? **sans objet**

  - si oui, un repreneur est-il prévu ?

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? **Oui** **stockage**

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : **prochainement**

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation **Oui** **Logis de la ferme**
  - Exploitation agricole **Non**
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, …) ?
  - Autre **Oui** (préciser) : **poulailler de la ferme**
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) : **Oui**
  - Leur nature
    - Cultures **Non** **(trace d'une ancienne vigne)**
    - Prairies **Oui**
    - Landes/terres en friche **Non**
    - Autre **oui**

      (préciser) : **Jardin Potager et Bois**
  - Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? **Non**
    - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
      - Fermage/métayage
      - **Autre** **oui**

        (préciser) : **Frère usufruitier a actuellement l'usage de la grange et des terres**
    - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? **Oui**

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? **Oui**
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? **Oui**
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? **Oui**
- à un réseau d'assainissement ? **Non**

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? **Oui**

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : grange en bon état
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? **Oui**
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? **Oui**
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? **Oui**
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

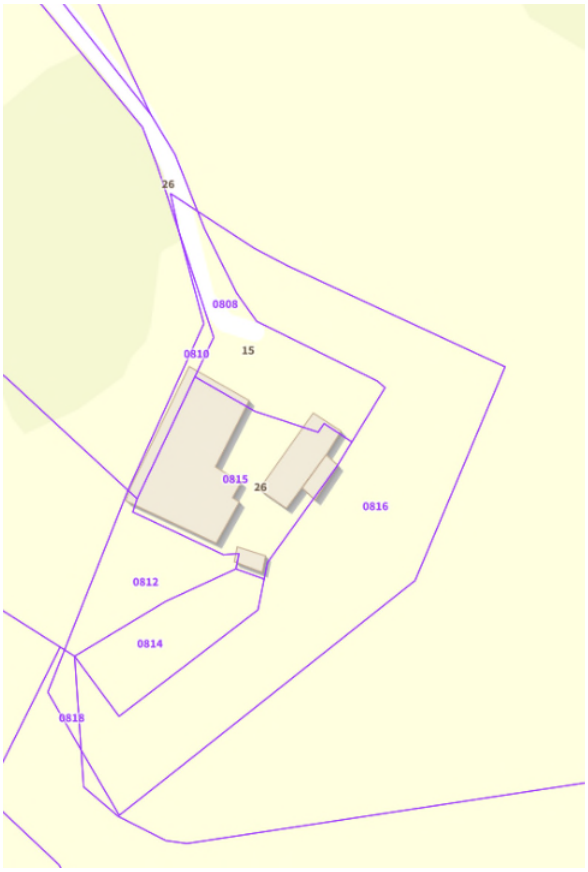
Corps de ferme XVIII° , a fortement évoluée après rachat par de nouveaux propriétaires courant XIX° et XX° (maison d'habitation)

Photographie(s):

jointes dans fichiers :

- **« Broc-Grange.pdf »**
- **« Cadastre-Maison Brocq.doc »**

Maison Brocq – Ferme et granges





GRANGE propriété SALLE - CLAVERIE





PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : LASSEUBETAT

Maison ARRY

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : *« **Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
***2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.** »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue : Gite**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : **135 Chemin de Line , 64290 Lassseubetat**

Référence cadastrale : **B2-531**

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : **Zone naturelle**

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : **Néant**

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? **Non**

- si oui est-il proche de la retraite ?

  - si oui, un repreneur est-il prévu ?

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? **Non**

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : **1990**

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation **Non**
  - Exploitation agricole **Non**
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, …) ?
  - Autre **Non** (préciser) :

  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature
  - Cultures **Oui** **Vigne sur versant SW**
  - Prairies **Oui**
  - Landes/terres en friche **Non**
  - Autre **Oui**

    (préciser) : **Bois**

    *

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? **Oui**
    - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ? **Non**
        - Fermage/métayage
        - Autre

          (préciser) : **Entretien par la famille**
    - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? **Non**

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? **Oui**
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? **Oui**
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? **Oui**
- à un réseau d'assainissement ? **Non**

  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? **Oui**

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ? **Bon état général , abords envahis par la végétation cette année**

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? **Oui**
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? **Oui**
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? **Oui**
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

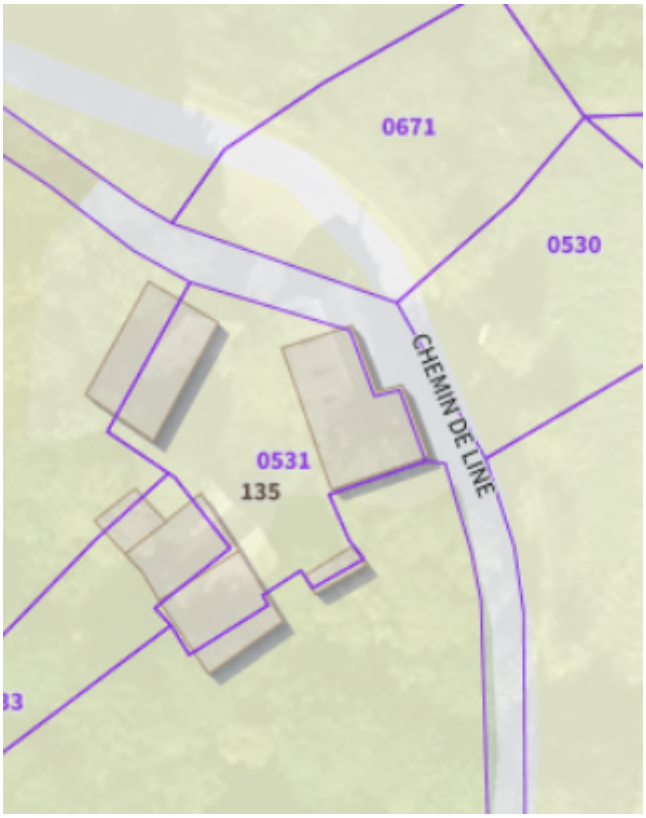
Deux granges dans une métairie 18° à rénover aux fins d'habitation

Photographie(s): **jointes : - fichier « Arry – photos.doc »**

- fichier « Arry – Cadastre et phot.aer.doc

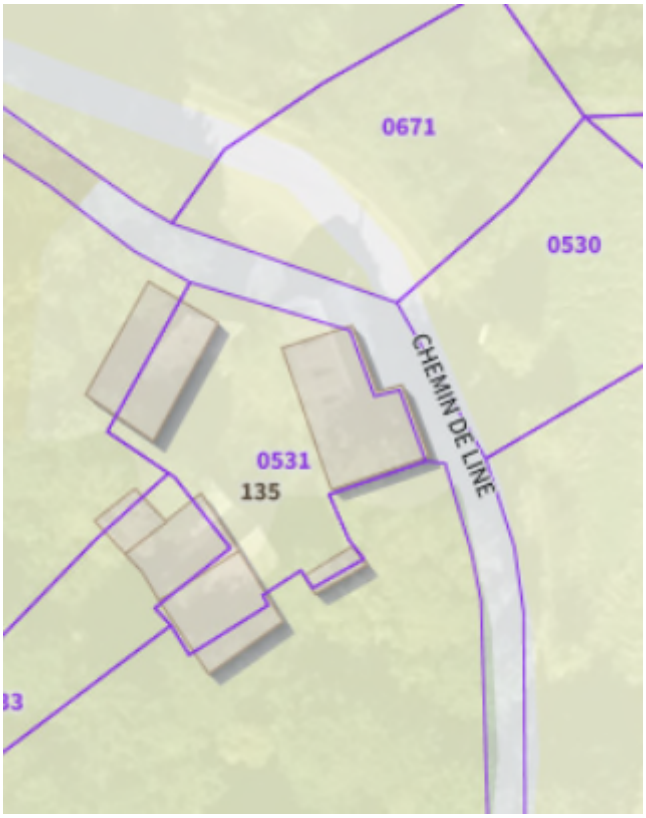
Maison Arry, chemin de Line





Maison Arry, chemin de Line





Métairie Arry, chemin de Line









Métairie Arry , chemin de Line







OK

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : Les Arthas.

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Chemin des Serets de Peyrelongue

Référence cadastrale : A 333

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : A

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? ~~Oui~~ Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? ~~Oui~~ Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 1980

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation ~~Oui~~ Non
  - Exploitation agricole ~~Oui~~ Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures ~~Oui~~ Non
    - Prairies Oui ~~Non~~
    - Landes/terres en friche ~~Oui~~ Non
    - Autre (préciser) : Prairies naturelles

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? ~~Oui~~ Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/~~métayage~~
    - Autre (préciser) : .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? ~~Oui~~ Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui ~~Non~~
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? ~~Oui~~ Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui ~~Non~~

- à un réseau d'assainissement ? [redacted] Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? [redacted] Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui [redacted]
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui [redacted]
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui [redacted]
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  .....
  .....

Photographie(s):

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : Lees Athas.

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 1105 chemin de la Mâture

Référence cadastrale : C 116

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : N

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? ~~Oui~~ Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? ~~Oui~~ Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 1995

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation ~~Oui~~ Non
  - Exploitation agricole ~~Oui~~ Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ? Grange
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures ~~Oui~~ Non
    - Prairies Oui ~~Non~~
    - Landes/terres en friche ~~Oui~~ Non
    - Autre (préciser) : Prairie naturelle

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? ~~Oui~~ Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/~~métayage~~
    - Autre (préciser) : .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui ~~Non~~

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui ~~Non~~
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui ~~Non~~
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui ~~Non~~

- à un réseau d'assainissement ? ~~Oui~~ Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? ~~Oui~~ Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui ~~Non~~
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui ~~Non~~
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui ~~Non~~
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

Photographie(s):

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :

LESCUN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : ***« Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 1715 route des Trabes 64490 LESCUN

Référence cadastrale : E 0547

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui (Non)
- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui (Non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :
- Date approximative : 1980

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation (Oui) Non
  - Exploitation agricole Oui (Non)
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui (Non)
    - Prairies (Oui) Non
    - Landes/terres en friche (Oui) Non
    - Autre (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui (Non)
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre (préciser) : Propriétaire des Terres
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui (Non)

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?
- à une route suffisamment dimensionnée ? (Oui) Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui (Non)
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui (Non)

- à un réseau d'assainissement ? Oui (Non)
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui (Non)

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? (Oui) Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? (Oui) Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? (Oui) Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

Photographie(s):





PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : LESCUN 64490

NOUGUERET DANIEL
ADRESSE LESCUN :
6 RUE DE L'EGLISE
ADRESSE FEAS 64570
6 CHEMIN MONDEVILLE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : QUARTIER LAMÉNÉNÉ 64490 LESCUN

Référence cadastrale : 0290

NATURE CONSTRUCTION : GRANGE

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : NON

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : NON

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui (Non)

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui (Non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 1999

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) : REFERENCE CADASTRALE 0270
  - Habitation (Oui) Non
  - Exploitation agricole (Oui) Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui Non
    - Prairies Oui Non
    - Landes/terres en friche Oui Non
    - Autre (préciser) : TERRE DE L'ACACIA PARCELLE 0277

LA PARCELLE 0270 N'EST PAS EXPLOITÉE

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui (Non)
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - (Autre) (préciser) : NETTOYAGE PAR L'ACACIA PARCELLE 0277
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui (Non)

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? (Oui) Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non À 250 m
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non À 52 m
- JOURNE POTABLE À 95 m DÉJÀ CAPTÉE

- à un réseau d'assainissement ? Oui (Non)
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui (Non)

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? (Oui) Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? (Oui) Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? (Oui) Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  .....
  .....

Photographie(s):





Lescun, 64490 Lescun



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :

LESCUN 64490

NOUGUERET DANIEL

ADRESSE LESCUN :

6 AVE DE L'EGLISE

ADRESSE FEAS 64570

6 CHEMIN HONAEUILLE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : QUARTIER LABRÉNÈRE 64490 LESCUN

Référence cadastrale : 0280

NATURE CONSTRUCTION : MAISON À RENOVER

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : NON

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : NON

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui (Non)
- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui (Non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :
- Date approximative : 1960

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) : REFERENCE 0280
  - Habitation (Oui) Non
  - Exploitation agricole (Oui) Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui Non
    - Prairies Oui Non
    - Landes/terres en friche Oui Non
    - Autre (préciser) : TERRE DE PACAGE PARCELLE 0277

  LA PARCELLE 0280 N'EST PAS EXPLOITÉE
- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui (Non)
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - (Autre) (préciser) : NETTOYAGE PAR PACAGE PARCELLE 0277
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui (Non)

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? (Oui) Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? (Oui) Non À 250 m
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? (Oui) Non À 50 m
- SOURCE POTABLE À 95m DÉJÀ CAPTÉE

- à un réseau d'assainissement ? Oui Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

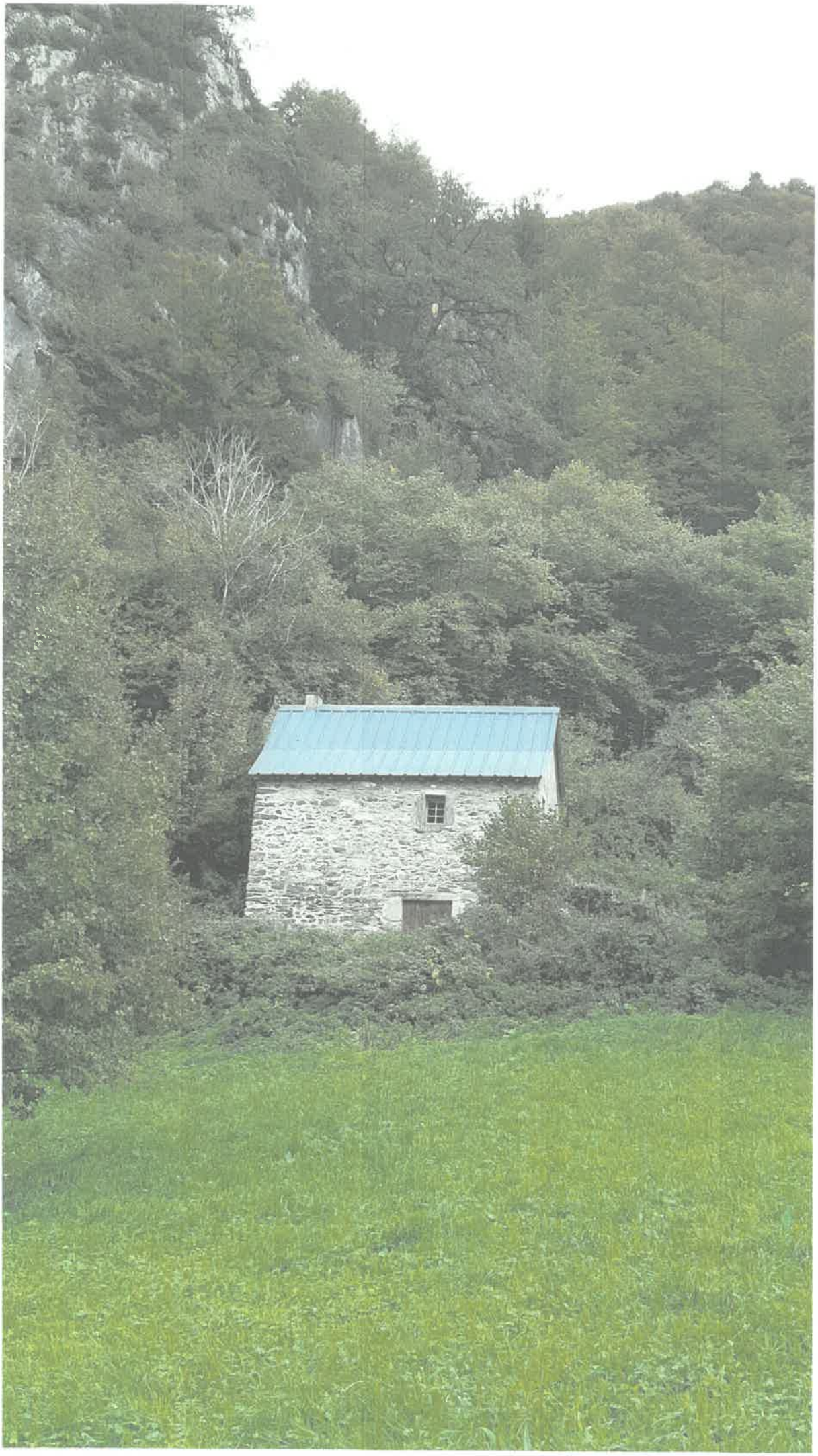
- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? (Oui) Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? (Oui) Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? (Oui) Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

Photographie(s):





Lescun, 64490 Lescun



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 1615 route de l'Abérouat 64490 LESCUN

Référence cadastrale : E98/99

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? ~~Oui~~ Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? ~~Oui~~ Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 2012, à l'expiration du contrat d'élevage au titre des mesures agro environnementales pour la protection des races menacées et de la résiliation concommitente de l'adhésion cotisant solidaire MSA

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui ~~Non~~
  - Exploitation agricole ~~Oui~~ Non
- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, …) ? Abri à chevaux pour activité à titre privée

  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures ~~Oui~~ Non
    - Prairies Oui ~~Non~~
    - Landes/terres en friche Oui Non
    - Autre
      (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui ~~Non~~
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?non
    sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre
      (préciser) : ……
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? ~~Oui~~ Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui ~~Non~~
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? À proximité(réseau maison d'habitation ~~Oui~~ Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui ~~Non~~
- à un réseau d'assainissement ? ~~Oui~~ Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? ~~Oui~~ Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : charpente bois/toiture bac acier/murs crépis + parement bois sur façade visible de la route cf photos

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui ~~Non~~
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui ~~Non~~
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? ~~Oui~~ Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  ……
  ……
  …….

Photographie(s): annexées









PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : *« **Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
***2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.** »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : **Quartier Ourbiet de Haut 64490 LESCUN**

Référence cadastrale : **Section B – Bâtiment 1204 . Parcelle terrain 1205.**

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : **Section B – Bâtiment 1204 . Parcelle terrain 1205.**
Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

- **Servitude de passage**
- **Servitude de tréfonds :** branchement EDF, AEP.

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? **Non**

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? **Non**

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : **2005**

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation **Non**
  - Exploitation agricole **Non**
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, …) ?
  - Autre (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures **Non**
    - Prairies **Oui**
    - Landes/terres en friche **Non**
    - Autre
      (préciser) : **fougeraie**

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? **Non**
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
    sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre
      (préciser) : …….
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? **Oui**

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? **Oui** **(Chemin)**
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? **Non**
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? **Non**
- à un réseau d'assainissement ? **Non**
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? **Non**

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ? Ancienne grange traditionnelle avec grenier

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents **?** **Oui**
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? **Oui**
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? **Oui**
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  ……
  …….

Photographie(s):







PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : LESCUN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : *« **Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.** »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue : HABITATION**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 1790 ROUTE DU COL DE PAU

Référence cadastrale : SECTION 0B / FEUILLE 2 / N° PARCELLE 0232

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : NON EXISTANT

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? X Oui Non

- si oui est-il proche de la retraite ? X Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? X Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui X Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : ANNEE 2015

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation X Oui Non
  - Exploitation agricole Oui X Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, …) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui X Non
    - Prairies X Oui Non
    - Landes/terres en friche Oui X Non
    - Autre
      (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? X Oui Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
    sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre
      (préciser) :EN PROPRIETE (faire valoir direct / propriétaire)
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? X Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? X Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? X Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? X Oui Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui X Non

sinon, existe-t-il un assainissement autonome ?	Oui	X Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : TRES BON ETAT

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? X Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? X Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? X Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  ……
  ……
  …….

Photographie(s):







PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : LESCUN 64490

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 951, chemin de Coprroo . 64490 LESCUN

Référence cadastrale : 40

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui (Non)
- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui (Non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :
- Date approximative : 2005

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation (Oui) Non
  - Exploitation agricole Oui (Non)
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) : grange
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui Non
    - Prairies (Oui) Non
    - Landes/terres en friche Oui Non
    - Autre (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? (Oui) Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
    - (Fermage/métayage)
    - Autre (préciser) : .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui (Non)

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? (Oui) Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? (Oui)

Non

- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

Photographie(s):





PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :

LESCUN. 64490

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : ***« Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : quartier Ourbiet de Haut - 64490 LESCUN.

Référence cadastrale :

47

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui (Non)

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui (Non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 2005

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation (Oui) Non
  - Exploitation agricole Oui (Non)
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) : grange
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui Non
    - Prairies (Oui) Non
    - Landes/terres en friche Oui Non
    - Autre (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? (Oui) Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
    - (Fermage/métayage
    - Autre (préciser) : .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui (Non)

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? (Oui) Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? (Oui)

Non

- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui (Non)
- à un réseau d'assainissement ? Oui (Non)
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui (Non)

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? (Oui) Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui (Non)
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? (Oui) Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....

.....

Photographie(s):





Soulé

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : LOURDIOS-ICHERE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : *« **Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
***2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.** »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 461 chemin ARRIET

Référence cadastrale : A 247

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : A

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : une quinzaine d'années

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui Non
  - Exploitation agricole Oui Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui Non
    - Prairies Oui Non
    - Landes/terres en friche Oui Non
    - Autre (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre (préciser) : Propriétaire
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non

- à un réseau d'assainissement ? Oui Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....

.....

Photographie(s):

Relevé de matrice cadastrale

Descriptif détaillé de la parcelle A0247

Commune : LOURDIOS ICHERE
Année de mise à jour : 2024

Caractéristiques de la parcelle

Parcelle	Contenance	Propriétaire	Adresse	Date de l'acte
A0247	480 m²	M SOULE PIERRE JOSEPH	LARBIOU	

Subdivisions fiscales

Subdivision	Série-Tarif	Surface	Groupe de culture	Sous-Groupe de culture	Classe dans le groupe	PDL
-	A	480 m²	SOL	SOLS	-	Non

Locaux rattachés

- *Aucun local n'est associé à cette parcelle.*

Contraintes d'urbanisme

#	Contrainte	Information	Compléments d'information	Impact sur la parcelle
1	Zonage Urba	A		**388** m² 100.0% de la surface totale
2	Informations Surf	Plan de prévention des risques naturels - zone où les constructions ne sont pas admises		**156** m² 40.4% de la surface totale
3	Prescriptions pct	Bâtiment dont le chabgement de destination est autorisé		**213** m² 54.9% de la surface totale
4	Prescriptions Surf	Zone d"obligation de permis de démolir		**388** m² 100.0% de la surface totale
5	Prescriptions Surf	Zone d"obligation de permis de démolir		**388** m² 100.0% de la surface totale
6	PM1 - Risques naturels ou miniers	PM1-130011570-11-1	-	**156** m² 40.4% de la surface totale
7	PPRN - Zones réglementées	Zone inconstructible	https://www.geo64.fr/documents/?dir=library/ppr	**156** m² 40.4% de la surface totale
8	Atlas des zones inondables	crue centenale	-	**379** m² 97.6% de la surface totale
9	Aléa retrait-gonflement des argiles	Moyen	-	**388** m² 100.0% de la surface totale
10	ZNIEFF 2	VALLEE D"ASPE	-	**388** m² 100.0% de la surface totale
11	Remontée de nappe	Pas de débordement de nappe ni d"inondation de cave, Fiabilité FAIBLE	-	**388** m² 100.0% de la surface totale


SOU LE


Soulé



GEO 64

GRANGE SOULE

Visualisation des données cadastrales et du CEREMA - © IGN - BD ORTHO® édition 2021

Edité le 12/08/2024 - Echelle : 1/250 - Format : A4

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :
LOURDIOS-ICHERE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : LA BIGNE. Bas. 3 chemin de l'église 64570 Loudes. Ichère

Référence cadastrale : A 172

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui Non
  - Exploitation agricole Oui Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui Non
    - Prairies Oui Non
    - Landes/terres en friche Oui Non
    - Autre
      (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
    sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre
      (préciser) : .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non à 200m
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non à 200m

- à un réseau d'assainissement ? Oui Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  .....
  .....

Photographie(s):

Relevé de matrice cadastrale

Descriptif détaillé de la parcelle B0172

Commune : LOURDIOS ICHERE
Année de mise à jour : 2024

Caractéristiques de la parcelle

Parcelle	Contenance	Propriétaire	Adresse	Date de l'acte
B0172	80 m²	M PRETOU JEAN BERNARD	L EGLISE	

Subdivisions fiscales

Subdivision	Série-Tarif	Surface	Groupe de culture	Sous-Groupe de culture	Classe dans le groupe	PDL
-	A	80 m²	SOL	SOLS	-	Non

Locaux rattachés

- *Aucun local n'est associé à cette parcelle.*

Contraintes d'urbanisme

#	Contrainte	Information	Compléments d'information	Impact sur la parcelle
1	Zonage Urba	A		**69 m²** 100.0% de la surface totale
2	Prescriptions pct	Bâtiment dont le chabgement de destination est autorisé		69 m² 100.0% de la surface totale
3	Prescriptions Surf	Zone d"obligation de permis de démolir		69 m² 100.0% de la surface totale
4	Prescriptions Surf	Zone d"obligation de permis de démolir		69 m² 100.0% de la surface totale
5	Aléa retrait-gonflement des argiles	Moyen	-	**69 m²** 100.0% de la surface totale
6	ZNIEFF 1	Forêt d"Issaux, pic Soulaing, Soum D"Ire et pic du Layens	-	69 m² 100.0% de la surface totale
7	ZNIEFF 2	VALLEE D"ASPE	-	69 m² 100.0% de la surface totale
8	Remontée de nappe	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, Fiabilité FAIBLE	-	69 m² 100.0% de la surface totale
9	Loi montagne	LOURDIOS-ICHERE	-	69 m² 100.0% de la surface totale

PRETOU grange parcelle A 172



PRETOU haute parcelle A 172



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : LOURDIOS-ICHERE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : "LA BIGNE HAUT · 3 chemin de l'Eglise 64570 LOURDIOS ICHERE

Référence cadastrale : B 175

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : agricole . A .

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui Non
  - Exploitation agricole Oui Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui Non
    - Prairies Oui Non
    - Landes/terres en friche Oui Non
    - Autre
      (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
    sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre
      (préciser) : .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non à 200m
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non à 200m

- à un réseau d'assainissement ? Oui Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  .....
  .....

Photographie(s):

Relevé de matrice cadastrale

Descriptif détaillé de la parcelle B0175

Commune : LOURDIOS ICHERE
Année de mise à jour : 2024

Caractéristiques de la parcelle

Parcelle	Contenance	Propriétaire	Adresse	Date de l'acte
B0175	260 m²	M PRETOU JEAN BERNARD	LARBIOU	

Subdivisions fiscales

Subdivision	Série-Tarif	Surface	Groupe de culture	Sous-Groupe de culture	Classe dans le groupe	PDL
-	A	260 m²	SOL	SOLS	-	Non

Locaux rattachés

- *Aucun local n'est associé à cette parcelle.*

Contraintes d'urbanisme

#	Contrainte	Information	Compléments d'information	Impact sur la parcelle
1	Zonage Urba	A		**303** m² 100.0% de la surface totale
2	Prescriptions Linéaires	Haie à préserver pour des motifs d"ordre écologique		**5** m² 1.7% de la surface totale
3	Prescriptions Surf	Zone d"obligation de permis de démolir		**303** m² 100.0% de la surface totale
4	Prescriptions Surf	Zone d"obligation de permis de démolir		**303** m² 100.0% de la surface totale
5	Aléa retrait-gonflement des argiles	Moyen	-	**303** m² 100.0% de la surface totale
6	ZNIEFF 1	Forêt d"Issaux, pic Soulaing, Soum D"Ire et pic du Layens	-	**303** m² 100.0% de la surface totale
7	ZNIEFF 2	VALLEE D"ASPE	-	**303** m² 100.0% de la surface totale
8	Remontée de nappe	Pas de débordement de nappe ni d"inondation de cave, Fiabilité FAIBLE	-	**303** m² 100.0% de la surface totale
9	Loi montagne	LOURDIOS-ICHERE	-	**303** m² 100.0% de la surface totale


PRETOU
grange
parcelle B 175


PRETOU
Jaupe
parcelle
B 175

PRETOU grange parcelle B175



Chourrout

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : LOURDIOS-ICHERE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : ***« Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Ichère - grange CHOURROUT

Référence cadastrale : C0002 (150m2)

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : A

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : /

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis : 1980

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui Non
  - Exploitation agricole Oui Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui Non
    - Prairies Oui Non
    - Landes/terres en friche Oui Non
    - Autre
      (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
    sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre
      (préciser) : Propriétaire
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? à proximité Oui Non

- à un réseau d'assainissement ? Oui Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : Bon état.

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  .....
  .....

Photographie(s):

Relevé de matrice cadastrale

Descriptif détaillé de la parcelle C0002

Commune : LOURDIOS ICHERE
Année de mise à jour : 2024

Caractéristiques de la parcelle

Parcelle	Contenance	Propriétaire	Adresse	Date de l'acte
C0002	150 m²	M CHOURROUT-POURTALET LAURENT	ICHERE	

Subdivisions fiscales

Subdivision	Série-Tarif	Surface	Groupe de culture	Sous-Groupe de culture	Classe dans le groupe	PDL
-	A	150 m²	SOL	SOLS	-	Non

Locaux rattachés

- *Aucun local n'est associé à cette parcelle.*

Contraintes d'urbanisme

#	Contrainte	Information	Compléments d'information	Impact sur la parcelle
1	Zonage Urba	A		**168 m²** 100.0% de la surface totale
2	Informations Surf	Périmètre de réciprocité d"un bâtiment d"élevage		**168 m²** 100.0% de la surface totale
3	Prescriptions Surf	Zone d"obligation de permis de démolir		**168 m²** 100.0% de la surface totale
4	Prescriptions Surf	Zone d"obligation de permis de démolir		**168 m²** 100.0% de la surface totale
5	Aléa retrait-gonflement des argiles	Moyen	-	**168 m²** 100.0% de la surface totale
6	ZNIEFF 1	Forêt d"Issaux, pic Soulaing, Soum D"Ire et pic du Layens	-	**168 m²** 100.0% de la surface totale
7	ZNIEFF 2	VALLEE D"ASPE	-	**168 m²** 100.0% de la surface totale
8	Remontée de nappe	Pas de débordement de nappe ni d"inondation de cave, Fiabilité FAIBLE	-	**168 m²** 100.0% de la surface totale
9	Loi montagne	LOURDIOS-ICHERE	-	**168 m²** 100.0% de la surface totale



CHOURROUT



GEO 64

GRANGE CHOURROUT

Visualisation des données cadastrales et du CEREMA - © IGN - BD ORTHO® édition 2021

Edité le 12/08/2024 - Echelle : 1/250 - Format : A4

Estournes

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : LOURDIOS-ICHERE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 311 route d'ISSAUX

Référence cadastrale : B 35

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : A

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui Non
  - Exploitation agricole Oui Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ..) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui Non
    - Prairies Oui Non
    - Landes/terres en friche Oui Non
    - Autre (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre (préciser) : propriétaire
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non

- à un réseau d'assainissement ? Oui Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....

.....

Photographie(s):



Relevé de matrice cadastrale

Descriptif détaillé de la parcelle B0035

Commune : LOURDIOS ICHERE
Année de mise à jour : 2024

Caractéristiques de la parcelle

Parcelle	Contenance	Propriétaire	Adresse	Date de l'acte
B0035	230 m²	M ESTOURNES ANDRE JEAN-NOEL	LEMBEYE	

Subdivisions fiscales

Subdivision	Série-Tarif	Surface	Groupe de culture	Sous-Groupe de culture	Classe dans le groupe	PDL
-	A	230 m²	SOL	SOLS	-	Non

Locaux rattachés

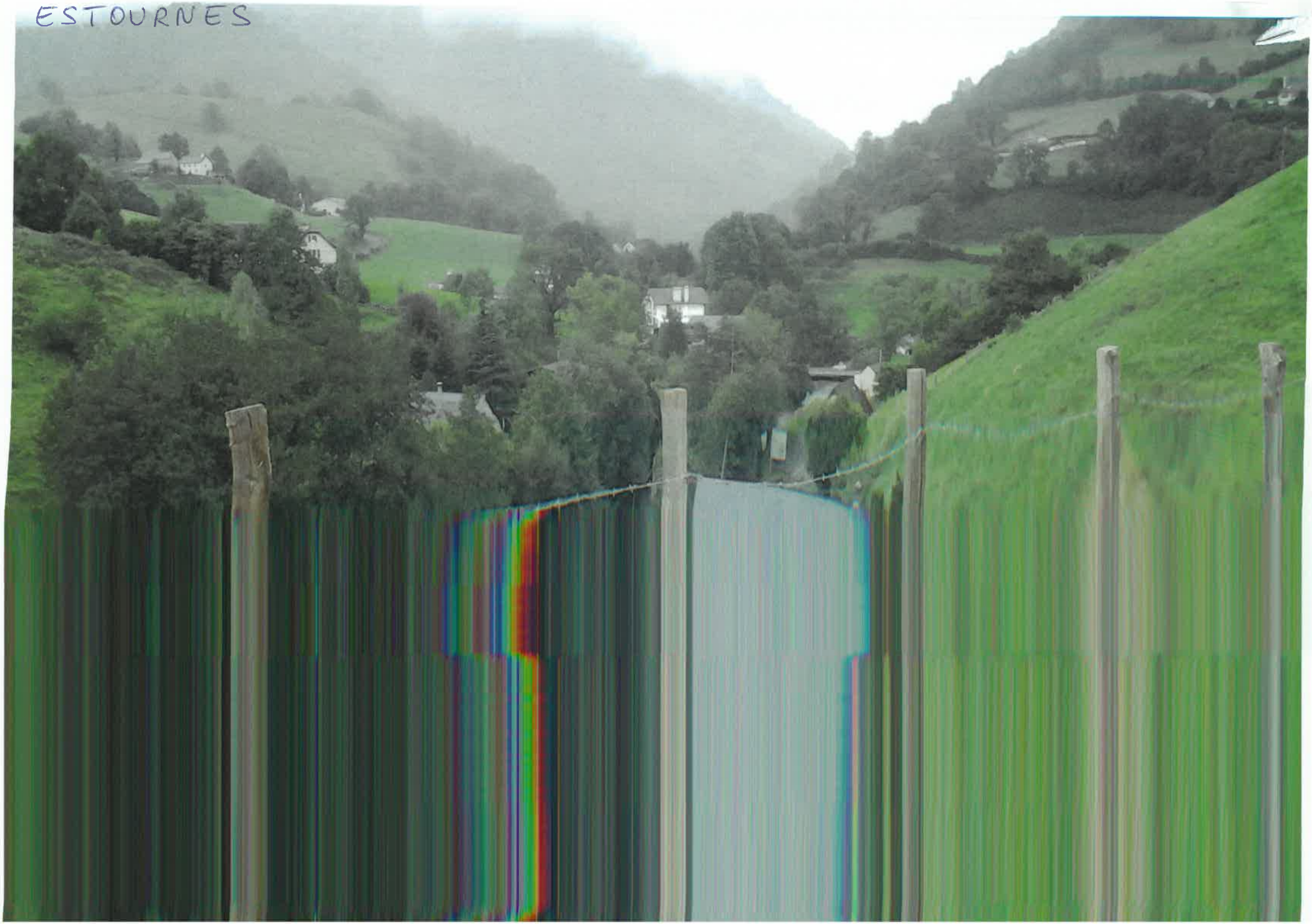
- *Aucun local n'est associé à cette parcelle.*

Contraintes d'urbanisme

#	Contrainte	Information	Compléments d'information	Impact sur la parcelle
1	Zonage Urba	A		**253** m² 100.0% de la surface totale
2	Informations Surf	Plan de prévention des risques naturels - zone où les constructions sont autorisées sous conditions		**36** m² 14.6% de la surface totale
3	Prescriptions pct	Bâtiment dont le chabgement de destination est autorisé		**226** m² 89.6% de la surface totale
4	Prescriptions Surf	Zone d"obligation de permis de démolir		**253** m² 100.0% de la surface totale
5	Prescriptions Surf	Zone d"obligation de permis de démolir		**253** m² 100.0% de la surface totale
6	PM1 - Risques naturels ou miniers	PM1-130011570-11-1	-	**36** m² 14.6% de la surface totale
7	PPRN - Zones réglementées	Zone constructible sous conditions	https://www.geo64.fr/documents/?dir=library/ppr	**36** m² 14.6% de la surface totale
8	Aléa retrait-gonflement des argiles	Moyen	-	**253** m² 100.0% de la surface totale
9	ZNIEFF 1	Forêt d"Issaux, pic Soulaing, Soum D"Ire et pic du Layens	-	**253** m² 100.0% de la surface totale
10	ZNIEFF 2	VALLEE D"ASPE	-	**253** m² 100.0% de la surface totale
11	Remontée de nappe	Pas de débordement de nappe ni d"inondation de cave, Fiabilité FAIBLE	-	**253** m² 100.0% de la surface totale

ESTOURNES




ESTOURNES


ESTOURNES

ESTOURNES





POURTAU

GEO 64

Visualisation des données cadastrales et du CEREMA - © IGN - BD ORTHO® édition 2021

Edité le 12/08/2024 - Echelle : 1/500 - Format : A4

Carrieu -

Photos à fournir

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :

LOURDIOS-ICHERE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : ***« Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 574 route Superbie

Référence cadastrale : A 90

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : A

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : non

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui (Non)
- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui (Non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :
- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui (Non)
  - Exploitation agricole Oui (Non)
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui Non
    - Prairies (Oui) Non
    - Landes/terres en friche (Oui) Non
    - Autre (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?.
    - Fermage/métayage
    - Autre (préciser) : Propriétaire
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui (Non)

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? (Oui) Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? (Oui) Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui (Non)

- à un réseau d'assainissement ? Oui (Non)
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui (Non)

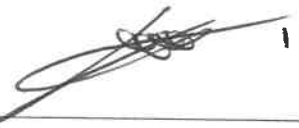
INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? (Oui) Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui (Non)
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? (Oui) Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  ..... grange de montagne .....
  .....

Photographie(s):



Relevé de matrice cadastrale

Descriptif détaillé de la parcelle A0090

Commune : LOURDIOS ICHERE
Année de mise à jour : 2024

Caractéristiques de la parcelle

Parcelle	Contenance	Propriétaire	Adresse	Date de l'acte
A0090	80 m²	M LARRIEU JEAN PIERRE	SUPERBIE ET DE SALET	

Subdivisions fiscales

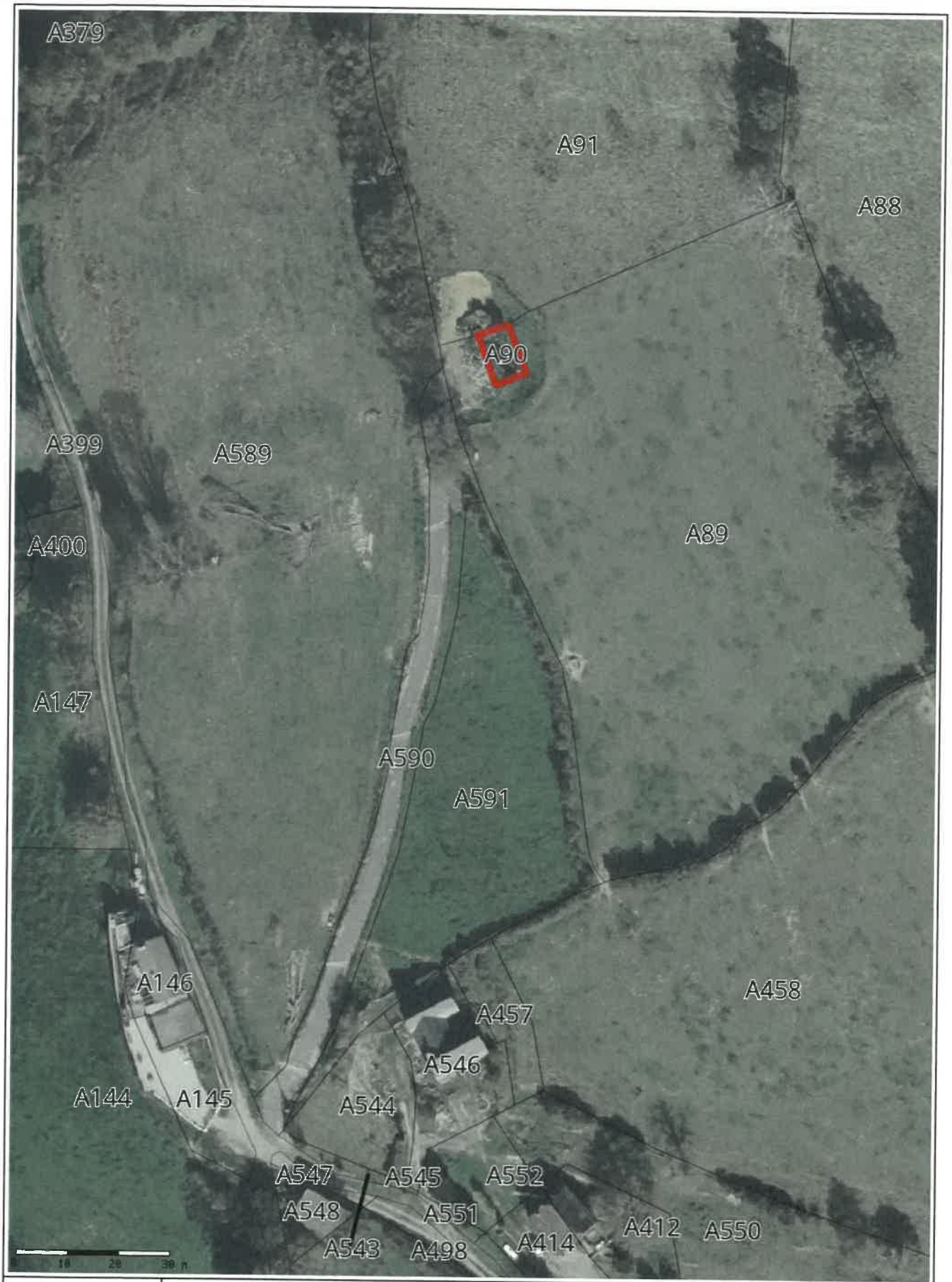
Subdivision	Série-Tarif	Surface	Groupe de culture	Sous-Groupe de culture	Classe dans le groupe	PDL
-	A	80 m²	SOL	SOLS	-	Non

Locaux rattachés

- *Aucun local n'est associé à cette parcelle.*

Contraintes d'urbanisme

#	Contrainte	Information	Compléments d'information	Impact sur la parcelle
1	Zonage Urba	A		**65 m²** 100.0% de la surface totale
2	Prescriptions Surf	Zone d"obligation de permis de démolir		**65 m²** 100.0% de la surface totale
3	Prescriptions Surf	Zone d"obligation de permis de démolir		**65 m²** 100.0% de la surface totale
4	Aléa retrait-gonflement des argiles	Moyen	-	**65 m²** 100.0% de la surface totale
5	ZNIEFF 2	VALLEE D"ASPE	-	**65 m²** 100.0% de la surface totale
6	Remontée de nappe	Pas de débordement de nappe ni d"inondation de cave, Fiabilité FAIBLE	-	**65 m²** 100.0% de la surface totale
7	Loi montagne	LOURDIOS-ICHERE	-	**65 m²** 100.0% de la surface totale



GEO 64

parcelle A90

Visualisation des données cadastrales et du CEREMA - © IGN - BD ORTHO® édition 2021

Edité le 29/08/2024 - Echelle : 1/1000 - Format : A4

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : ***« Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Chemin Loumibos

Référence cadastrale : B 414 | 413

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : A

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : Néant.

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui (Non)

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui (Non)
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui (Non)

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui (Non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 2015

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation (Oui) Non
  - Exploitation agricole Oui (Non)
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui (Non)
    - Prairies (Oui) Non
    - Landes/terres en friche Oui (Non)
    - Autre
      (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? (Oui) Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
    sous quel mode de faire-valoir ?
    - (Fermage/métayage)
    - Autre
      (préciser) : .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui (Non)

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? (Oui) Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? (Oui) Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? (Oui) Non

- à un réseau d'assainissement ? Oui (Non)
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui (Non)

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? (Oui) Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? (Oui) Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? (Oui) Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  ..... grange typique en galets et ardoises. .....
  .....

Photographie(s):

05 SEP. 2024

Clothilde Tommasini
07 81 84 53 47

In. Transmission PLUi Urba CCHB.

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : Ogeu les bains

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 15 Côte Saint Marty 64680 Ogeu les Bains

Référence cadastrale : B n° 1342 pour 76 44 m2

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : N

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui (Non)
- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui (Non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis : 2018
- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation (Oui) Non
  - Exploitation agricole Oui (Non)
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ? Grange.
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui (Non)
    - Prairies (Oui) Non
    - Landes/terres en friche Oui (Non)
    - Autre (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui (Non)
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre (préciser) : .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui (Non)

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? (Oui) Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? (Oui) Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? (Oui) Non

- à un réseau d'assainissement ? Oui (Non)
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui (Non)

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : Grange galet avec couverture ardoises
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? (Oui) Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? (Oui) Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? (Oui) Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

Photographie(s):







Département :
PYRENEES ATLANTIQUES

Commune :
OGEU LES BAINS

Section : B
Feuille : 000 B 04

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 04/09/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

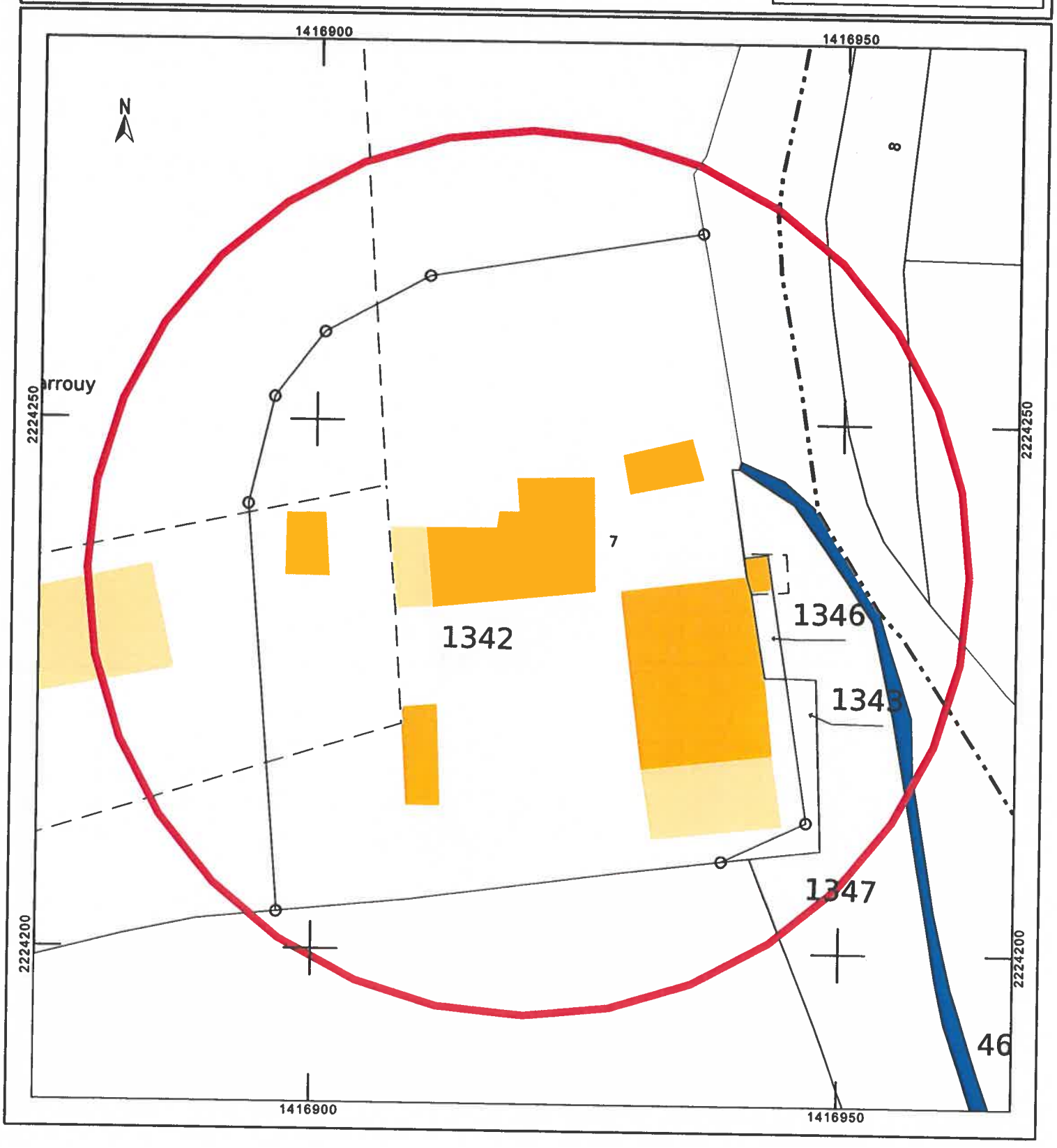
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

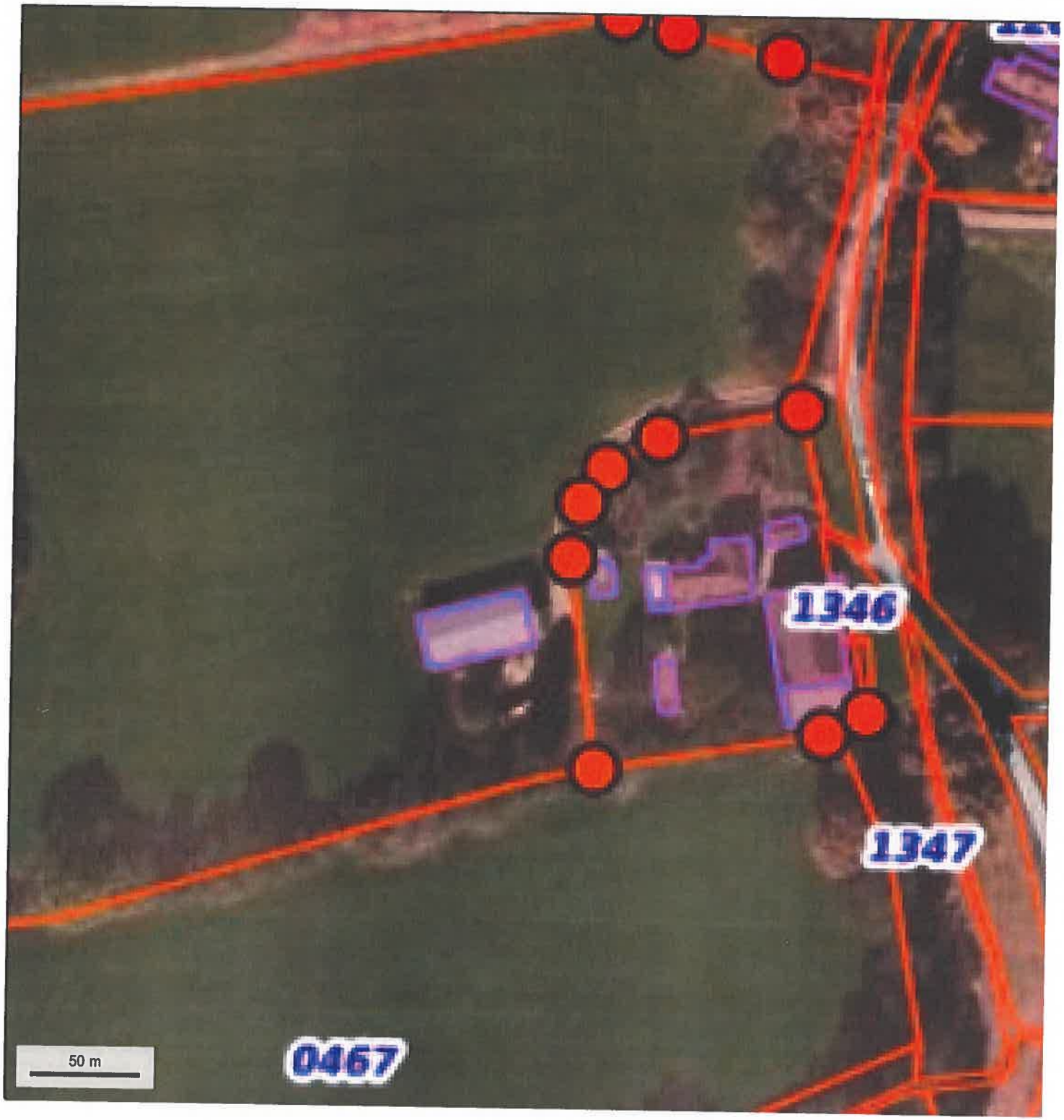
Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC Béarn
6 rue d'Orléans BP 1612 64016
64016 PAU CEDEX
tél. 05.59.68.68.78 -fax
sdif64.ptgc.bearn@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



géoportail



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 28′ 51″ W
Latitude : 43° 09′ 56″ N

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : ORIN

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 7 rue Saint-Martin - 64400 ORIN

Référence cadastrale : A 384

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : zone A du PLUi de Josbaig

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 1900

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui Non
  - Exploitation agricole Oui Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) : Mes batiments anciens qui vont être vendus
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui Non
    - Prairies Oui Non
    - Landes/terres en friche Oui Non
    - Autre
      (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
    sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre
      (préciser) : Propriétaire des terres
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui Non

- à un réseau d'assainissement ? Oui Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui ~~Non~~

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui neuve Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  magnifiques gloriettes d'époque
  qui ne demande qu'à vivre

Photographie(s):









PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : OSSE EN ASPE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 338 Chemin d'Arregle

Référence cadastrale : C 189

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : A

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : non

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 2000

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Non
  - Exploitation agricole Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, …) ? grange
  - Autre (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Non
    - Prairies Oui
    - Landes/terres en friche Non
    - Autre
      (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
    sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre
      (préciser) : exploitation
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? i Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui
- à un réseau d'assainissement ? Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui

Photographie(s):





PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : OSSE EN ASPE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 426 Chemin d'Arregle

Référence cadastrale : C 192

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : A

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui

- si oui est-il proche de la retraite ? Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Non
  - Exploitation agricole Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, …) ? hangar de stockage
  - Autre non
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Non
    - Prairies Oui Non
    - Landes/terres en friche Non
    - Autre
      (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
    sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre
      (préciser) : exploitation par le propriétaire
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui
- à un réseau d'assainissement ? Non

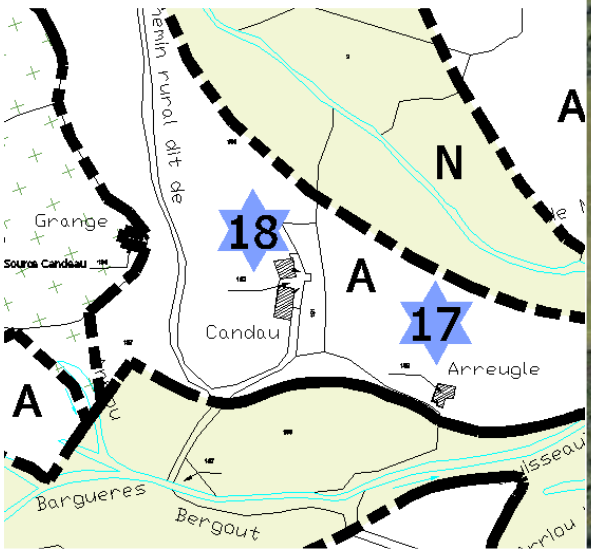
sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) : ancienne ferme avec habitation et dépendances





PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : OSSE EN ASPE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : *« **Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
***2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.** »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : chemin de Proudouqui

Référence cadastrale : C 223

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : A

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : Néant

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 1980

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui du propriétaire
  - Exploitation agricole Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, …) ? granges à l'abandon
  - Autre non
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Non
    - Prairies Oui
    - Landes/terres en friche oui

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? chemin rural
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? réseau à 70m
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? ligne BT à 70m
- à un réseau d'assainissement ? Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Non

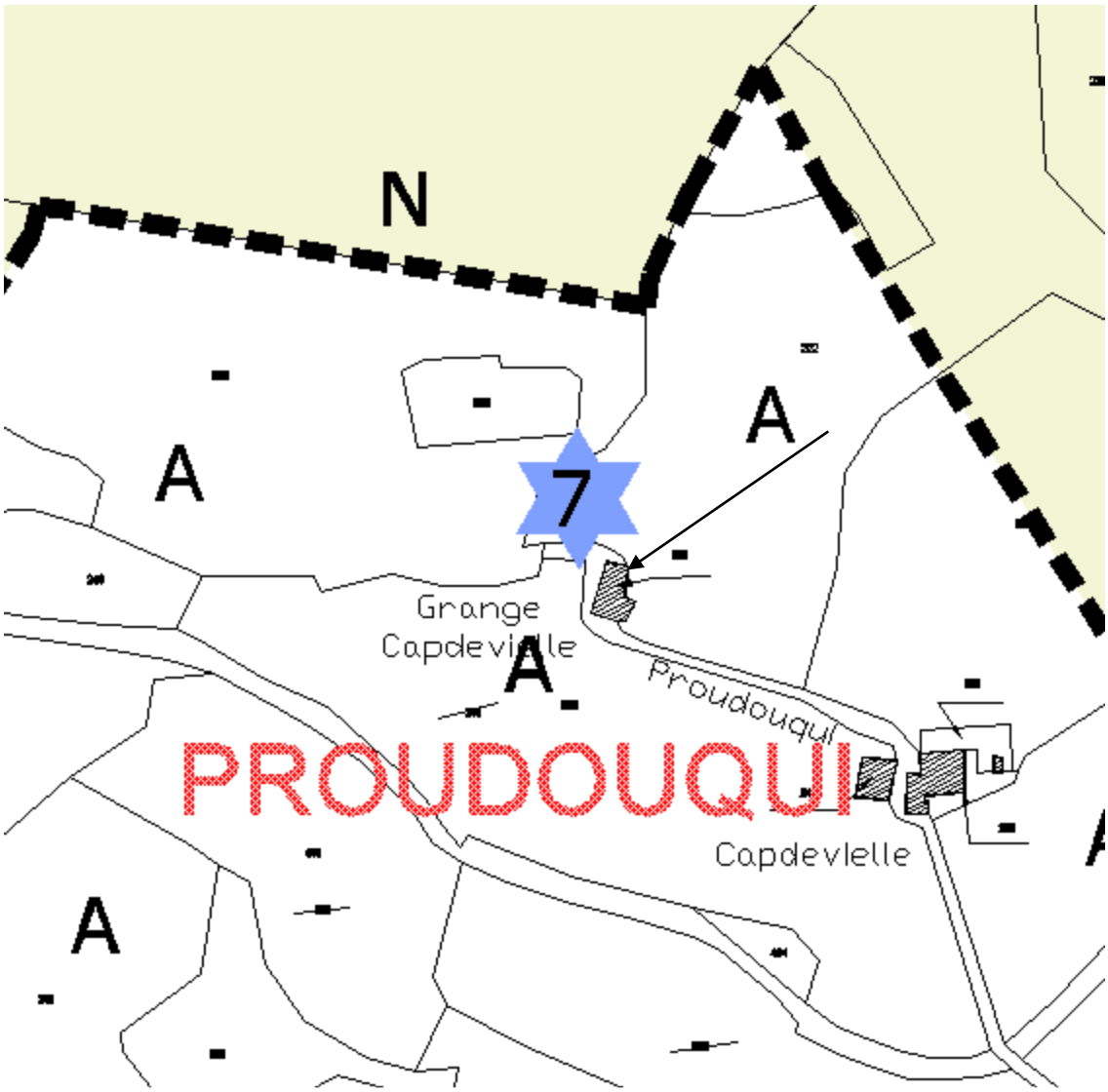
INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui

Photographie(s):







PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : OSSE EN ASPE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Chemin de Proudouqui

Référence cadastrale : C 226

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : A

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : RAS

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 1980

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui
  - Exploitation agricole Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, …) ? granges à l'abandon
  - Autre RAS
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Non
    - Prairies Oui
    - Landes/terres en friche Oui
    - Autre
      (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
    sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui
- à un réseau d'assainissement ? Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Non

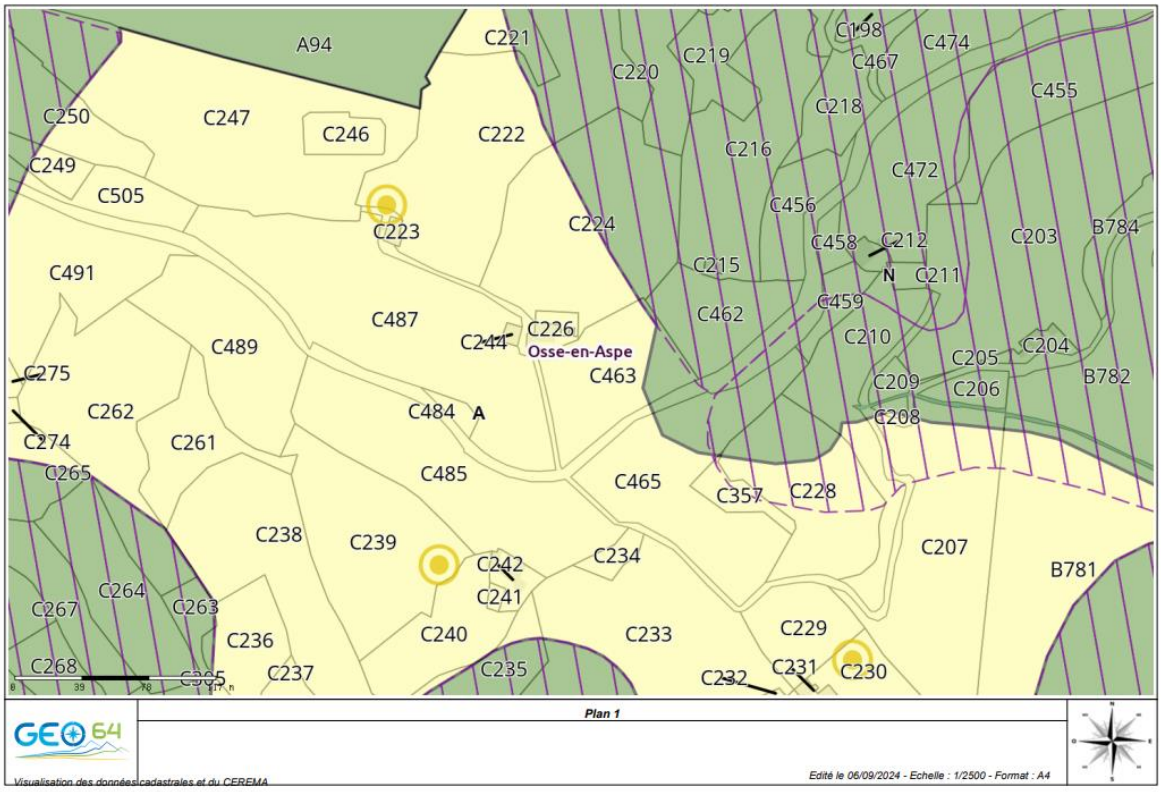
INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui
- intérêt patrimonial) : fait partie d'un ensemble de 3 anciennes habitations dont celle-ci Maison Lagun Pocq où se retrouvaient clandestinement les protestants pendant la période du Désert

Photographie(s):



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : OSSE EN ASPE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Ferme Costemaillère - Chemin de Proudouqui

Référence cadastrale : C 231

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : A

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : néant

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Non

- ~~si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non~~
  - ~~si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non~~

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 1960

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui
  - Exploitation agricole Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, …) ? granges à l'abandon
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Non
    - Prairies Non
    - Landes/terres en friche Oui
    - Autre

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre (préciser) : à l'abandon
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui
- à un réseau d'assainissement ? Non

sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui
- **Préciser l'intérêt patrimonial** : ancien corps de ferme et hectares en cours d'acquisition par la commune. Les bâtiments de construction traditionnelle seraient restaurés, et pourraient être proposés à la location -



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : PROUDOUQUI - 64490 OSSE EN ASPE

Référence cadastrale : C 0077

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : Zone blanche

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? ~~Oui~~ Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? ~~Oui~~ Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis : environ 25 ans

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui ~~Non~~
  - Exploitation agricole ~~Oui~~ Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures ~~Oui~~ Non
    - Prairies Oui ~~Non~~
    - Landes/terres en friche Oui ~~Non~~
    - Autre
      (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui ~~Non~~
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
    sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre
      (préciser) : non exploitées
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? ~~Oui~~ Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? ~~Oui~~ Non à élargir
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui ~~Non~~
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui ~~Non~~

- à un réseau d'assainissement ? ~~Oui~~ Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? ~~Oui~~ Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui ~~Non~~
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui ~~Non~~
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui ~~Non~~
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  .....
  .....

Photographie(s): jointes en annexe

Photos de l’existant Août 2024

Proudouqui- Labourdette
Cadastre C0077
64490 Osse en Aspe





PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : PROUDOUQUI - LANGLATTE
64490 OSSE EN ASPE

Référence cadastrale :

C 0280

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : Zone blanche

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? ~~Oui~~ Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? ~~Oui~~ Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : environ 25 ans

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation ~~Oui~~ Non
  - Exploitation agricole ~~Oui~~ Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures ~~Oui~~ Non
    - Prairies Oui ~~Non~~
    - Landes/terres en friche Oui ~~Non~~
    - Autre
      (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui ~~Non~~
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
    sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre
      (préciser) : non exploitées
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? ~~Oui~~ Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? ~~Oui~~ Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui ~~Non~~
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui ~~Non~~

- à un réseau d'assainissement ? ~~Oui~~ Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? ~~Oui~~ Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui ~~Non~~
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui ~~Non~~
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui ~~Non~~
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

Photographie(s): jointes en annexe

Photos de l’existant - Août 2024

Prodouqui-Langlatte
Cadastre C0280
64490 Osse en Aspe





PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : OSSE EN ASPE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : CHEMIN DE PROUDOUQUI

Référence cadastrale : C 212

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : N

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : PPRN + aléa retrait gonflement des argiles moyen

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui

- si oui est-il proche de la retraite ? Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 2009

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui
  - Exploitation agricole Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, …) ? granges à l'abandon
  - Autre (préciser) : non
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Non
    - Prairies Oui
    - Landes/terres en friche Oui
    - Autre
      (préciser) : RAS

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
    sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre
      (préciser) : Le propriétaire exploite les terres
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui

- à un réseau d'assainissement ? Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Non

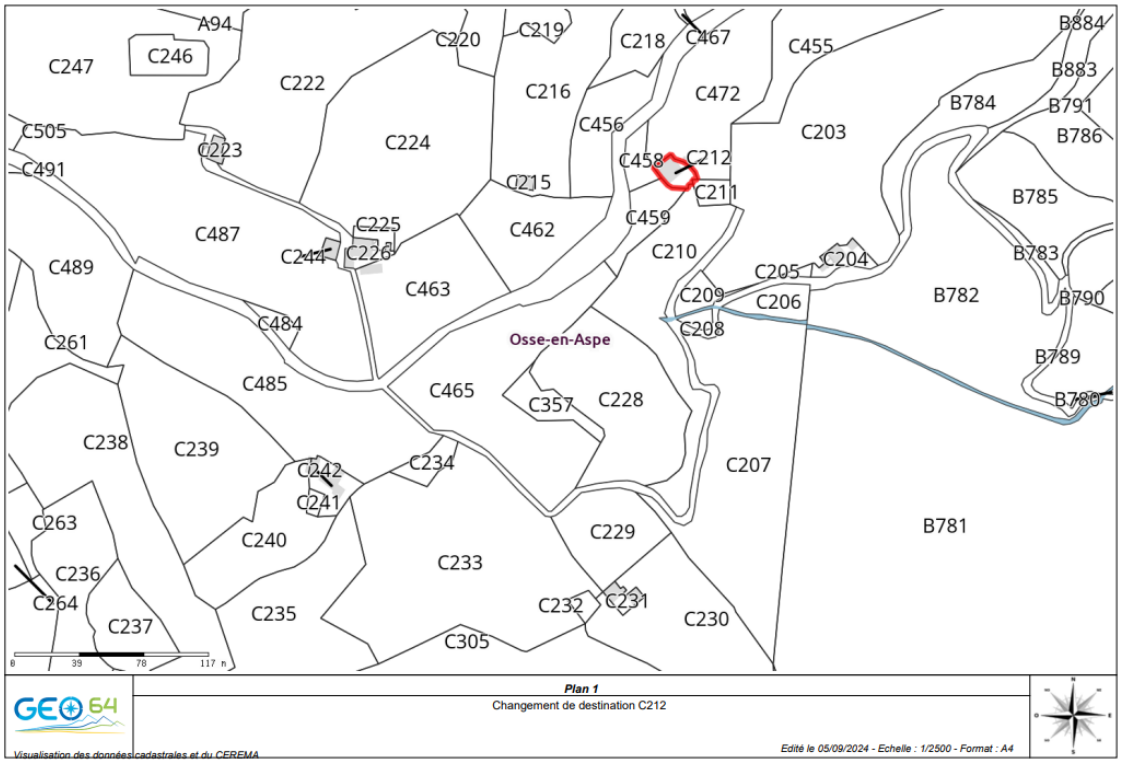
INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

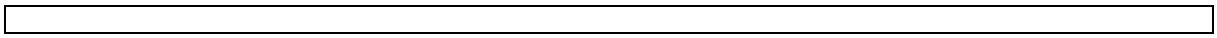
- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  ……
  ……
  …….

Photographie(s):



C 226 : habitation principale
C 242 : résidence secondaire
C 204 : résidence secondaire



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : OSSE EN ASPE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 2511 route col d'Houratate

Référence cadastrale : C 119 et C 511

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : Ai

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : zone bleue

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui

- si oui est-il proche de la retraite ? Non
  - ~~si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non~~

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui
  - Exploitation agricole oui
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, …) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Non
    - Prairies Oui
    - Landes/terres en friche Non
    - Autre
      (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
    sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage
    - Autre
      (préciser) : ……
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui
- à un réseau d'assainissement ? Non

sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui étude en cours

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) : projet d'agrandir la maison d'habitation pour occupation personnelle

Photographie(s): voir dossier joint

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : OSSE EN ASPE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : *« **Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.** »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Route du col d'Houratate

Référence cadastrale : C 27

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : A

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : RAS

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui
  - Exploitation agricole Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, …) ?
  - Autre : RAS
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Non
    - Prairies Oui
    - Landes/terres en friche Non
    - Autre
      (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
    sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre
      (préciser) : Bail non formalisé
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui
- à un réseau d'assainissement ? Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Non

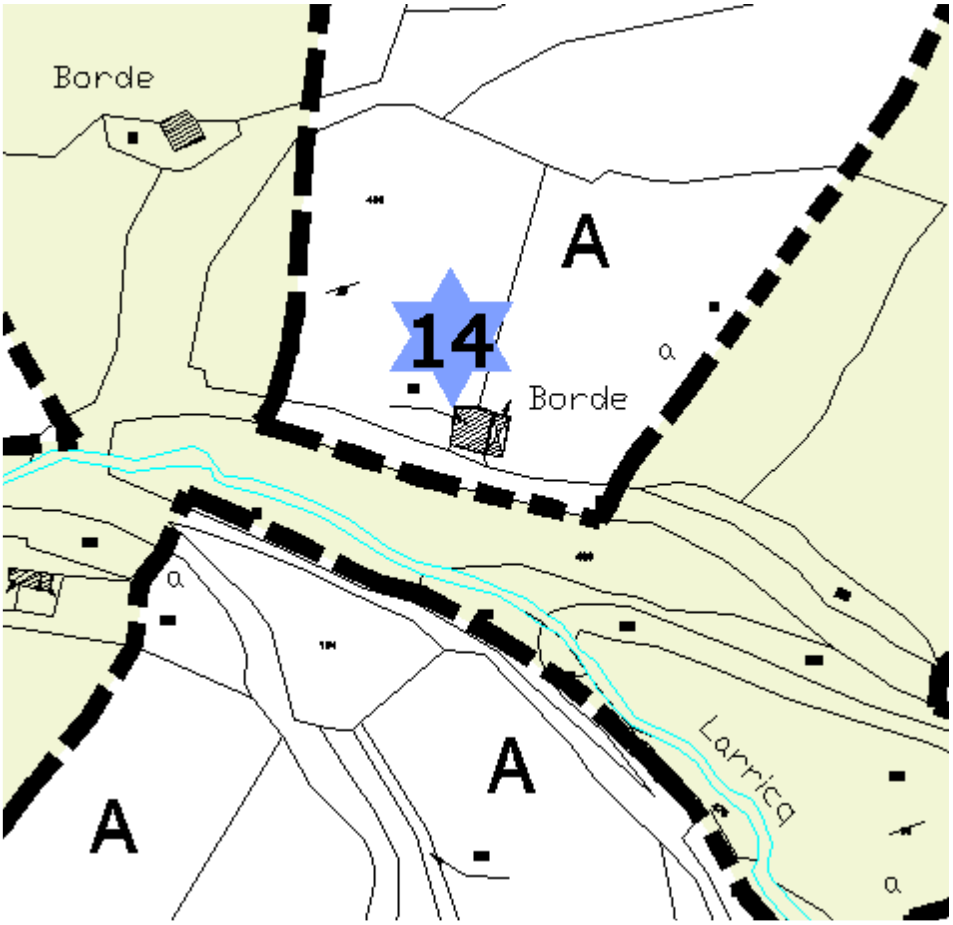
INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) : ancienne borde

Photographie(s):







PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : OSSE EN ASPE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut 2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.*** »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 1 230 Chemin de Bouillerce

Référence cadastrale : C 67

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : A

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) : NON

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Non

- si oui est-il proche de la retraite ?

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Non

La ferme est occupée par un locataire non exploitant agricole

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 2000

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Non
  - Exploitation agricole Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, …) ? à l'usage du locataire
  - Autre non
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Non
    - Prairies Oui
    - Landes/terres en friche Non

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage
    - Autre (préciser) : Bail non formalisé
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui
- à un réseau d'assainissement ? Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui

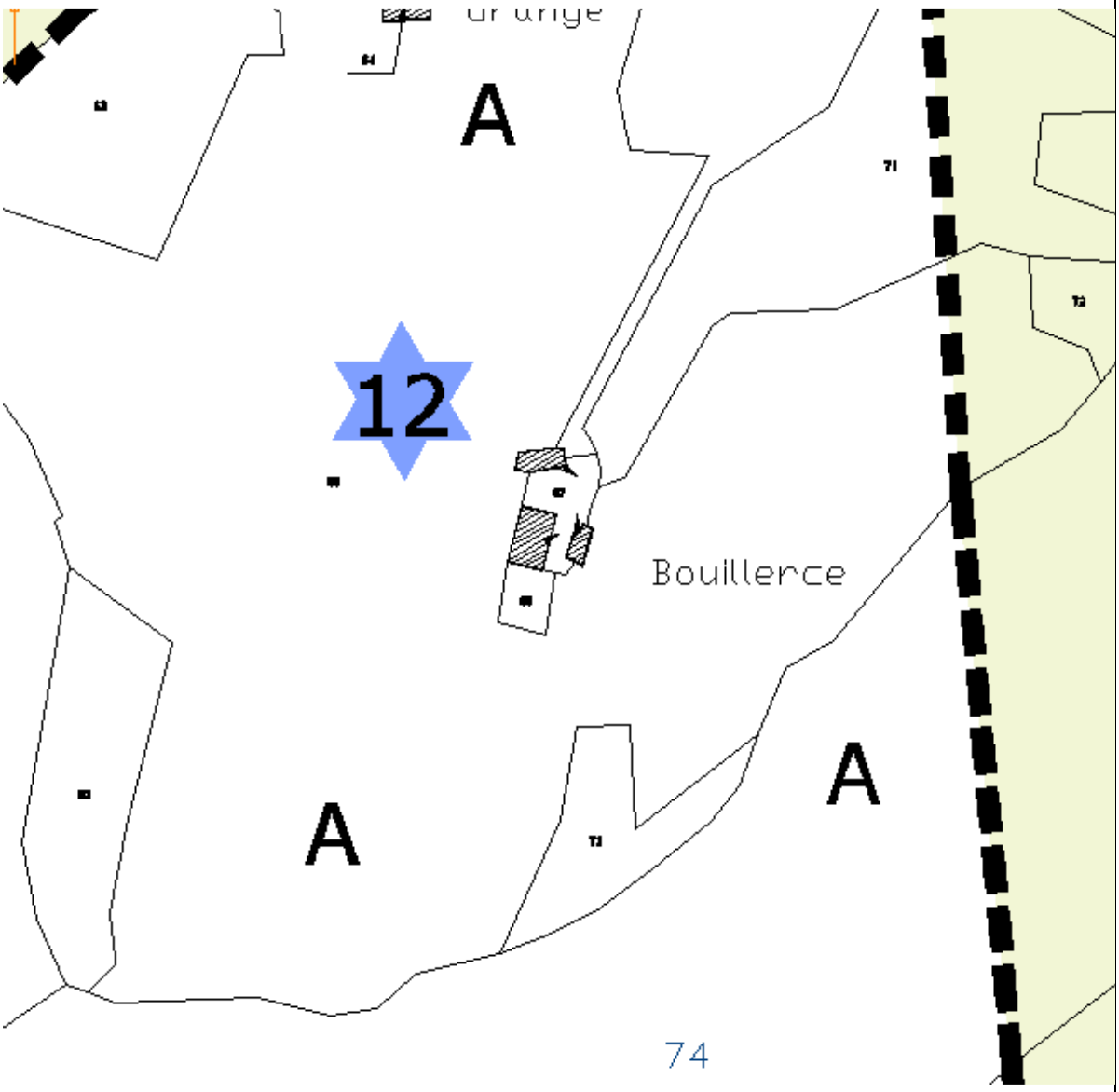
INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) : ancien corps de ferme bénéficiant d'une vue paysagère….

Photographie(s):





PLUi
LAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

FICHE JUSTIFICATIVE STECAL - Secteur de Taille et de capacité d'accueil limités
COMMUNE : POEY D'OLORON
DATE : 17 AOUT 2024

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

*Art L.151-13 du CU : « Le règlement peut, **à titre exceptionnel, délimiter dans les zones naturelles, agricoles ou forestières** des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées dans lesquels peuvent être autorisés des constructions.*

Ces secteurs sont délimités après avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévue à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime.

Leur caractère exceptionnel s'apprécie, entre autres critères, en fonction des caractéristiques du territoire, du type d'urbanisation du secteur, de la distance entre les constructions ou de la desserte par les réseaux ou par les équipements collectifs.

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des STECAL**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…),*
- *Activité existante avec projet de développement avéré,*
- *Projet de création d'activité avéré,*
- *Limiter l'emprise du STECAL aux stricts besoins de l'activité : absence de consommation foncière ou le cas échéant consommation foncière très limitée.*

EMPLACEMENT DU PROJET :
Adresse : 6 rue des Angles – 64400 POEY D'OLORON
Référence cadastrale et superficie actuelle : B 660 -704

Extrait cadastral (insérer un extrait et Vue aérienne)

CONTRAINTE(S) D'URBANISME :
Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :
Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

DESCRIPTION DU PROJET

- **Activité à créer** : NON-

Si oui :

- Préciser l'activité : Création de gîte
- Bâtiment déjà existant : OUI / NON
- Besoin en assainissement autonome OUI / NON
- Présence des réseaux (AEP, électricité) à proximité immédiate ? OUI / NON
- Justification du projet :

Description par le porteur de projet OUI (COURRIER CONCERTATION) / NON

.....

Changement de destination de Atelier Artisanal Charpente en Maison d'Habitation

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Besoin en emprise (en m²)

- Plan de masse du projet :

COMMUNE DE POEY D'OLORON

SECTION B

n° 660 pour 761m2

N°704 pour 532m2







FAÇADES AVANT
BATIMENT EXISTANT



géoportail



© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 39′ 41″ W
Latitude : 43° 14′ 51″ N

PLUi
PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE :

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « *Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut*
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**
- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité...)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT : grange(2) à côté grange(1)

Adresse : 1216 chemin de Bos d'Apous Serrot Icheve. 64490 Sauvance

Référence cadastrale : AD0269

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? ~~Oui~~ (Non)

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? ~~Oui~~ (Non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 1969

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation (Oui) ~~Non~~
  - Exploitation agricole ~~Oui~~ (Non)
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui Non
    - Prairies Oui Non
    - Landes/terres en friche (Oui) ~~Non~~
    - Autre (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? (Oui) Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre (préciser) : Terres non exploitées
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? (Oui) ~~Non~~
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? (Oui) ~~Non~~
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? (Oui) ~~Non~~

- à un réseau d'assainissement ? Oui (Non)
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui (Non)

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? (Oui) Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? (Oui) Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? (Oui) Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....

.....

Photographie(s):

Photos (1) et photo(2) dans le dossier.

Photo 2



Photo 1

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : SARRANCE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : 150 chemin laplace 64490 SARRANCE

Référence cadastrale : B385

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

Relevé de matrice cadastrale

Descriptif détaillé de la parcelle B0385

Commune : SARRANCE
Année de mise à jour : 2024

Caractéristiques de la parcelle

Parcelle	Contenance	Propriétaire	Adresse	Date de l'acte
B0385	360 m²	MME CLAVERANNE LAURENCE	150 CHE LAPLACE	

Subdivisions fiscales

Subdivision	Série-Tarif	Surface	Groupe de culture	Sous-Groupe de culture	Classe dans le groupe	PDL
-	A	360 m²	SOL	SOLS	-	Non

Locaux rattachés

- *Aucun local n'est associé à cette parcelle.*

Contraintes d'urbanisme

#	Contrainte	Information	Compléments d'information	Impact sur la parcelle
1	AC1 DRAC - Périmètre de protection des monuments historiques	Le Monastère de Sarrance	-	**332** m² 100.0% de la surface totale
2	I2 – Servitudes relatives à l''utilisation de l''énergie hydraulique	Asasp	-	**332** m² 100.0% de la surface totale
3	PM1 - Risques naturels ou miniers	PM1-130011570-7-1	-	**73** m² 22.2% de la surface totale
4	PPRN - Zones réglementées	Zone inconstructible	https://www.geo64.fr/documents/?dir=library/ppr	**73** m² 22.2% de la surface totale
5	Remontée de nappe	Pas de débordement de nappe ni d''inondation de cave, Fiabilité FAIBLE	-	**332** m² 100.0% de la surface totale
6	Aléa retrait-gonflement des argiles	Moyen	-	**332** m² 100.0% de la surface totale
7	ZNIEFF 1	Réseau hydrographique du gave d''Aspe et ses rives	-	**53** m² 16.1% de la surface totale
8	ZNIEFF 1	MASSIF CALCAIRE DU PIC ROUMANDARES AU SOMMET DE HOUNDARETE, BOIS DE LA PENE D''ESCOT, BOIS D''ARAN ET BOIS DE GEY	-	**279** m² 83.9% de la surface totale
9	ZNIEFF 2	VALLEE D''ASPE	-	**279** m² 83.9% de la surface totale
10	ZNIEFF 2	RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU GAVE D''OLORON ET DE SES AFFLUENTS	-	**53** m² 16.1% de la surface totale

Département :
PYRENEES ATLANTIQUES

Commune :
SARRANCE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC Béarn
6 rue d'Orléans BP 1612 64016
64016 PAU CEDEX
tél. 05.59.68.68.78 -fax
sdif64.ptgc.bearn@dgfip.finances.gouv.fr

Section : B
Feuille : 000 B 04

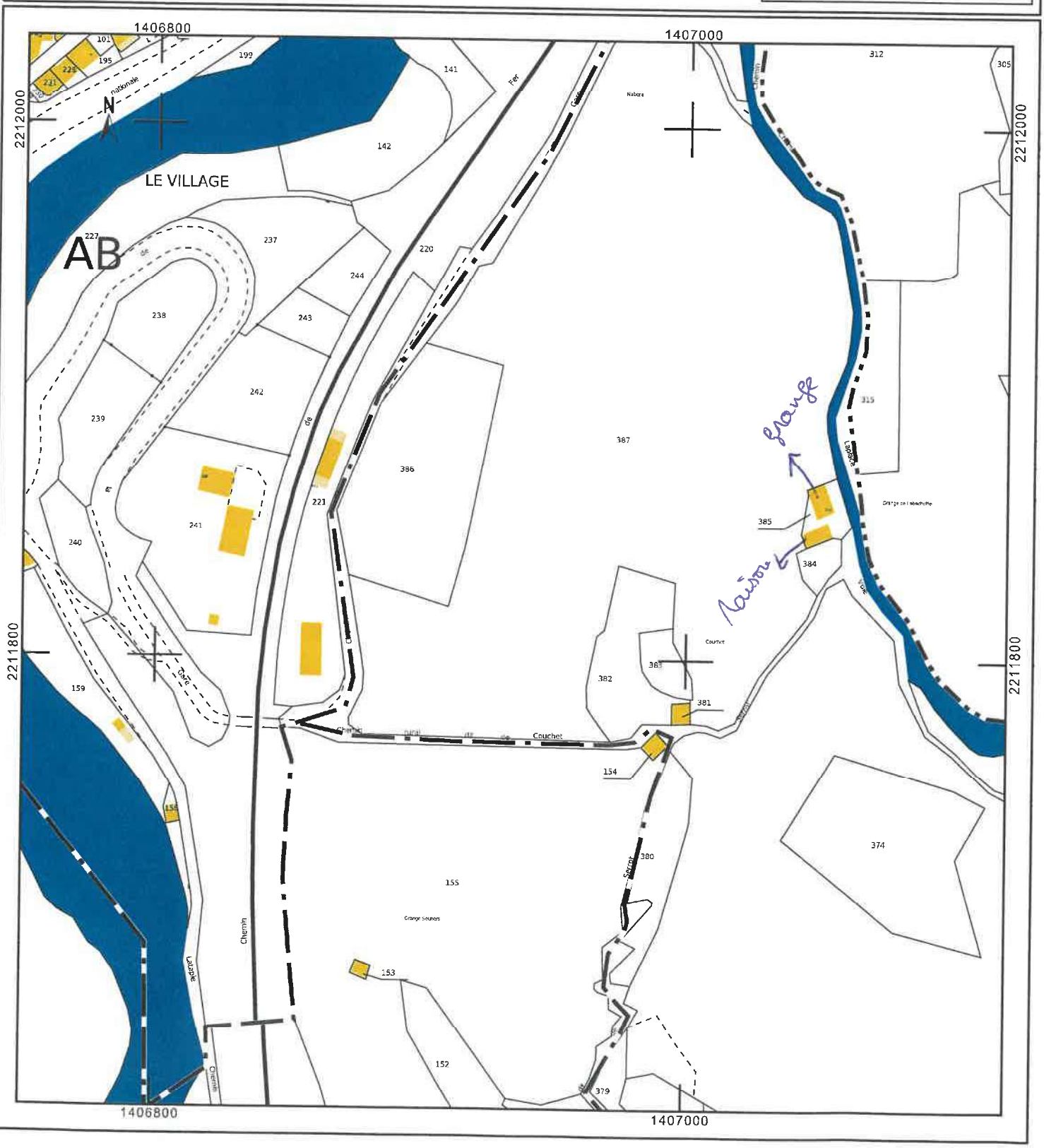
Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 13/08/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





GEO 64

parcelle B 385

Visualisation des données cadastrales et du CEREMA - © IGN - BD ORTHO® édition 2021

Edité le 28/08/2024 - Echelle : 1/500 - Format : A4









PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : SARRANCE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Serrat d'Ichère 64490 SARRANCE

Référence cadastrale : D 201

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? Oui (Non)

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui (Non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 1970

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation (Oui) Non
  - Exploitation agricole (Oui) Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ? Elevage
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui Non
    - Prairies Oui Non
    - Landes/terres en friche (Oui) Non
    - Autre (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui (Non)
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre (préciser) : .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui (Non)
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui (Non)
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui (Non)

- à un réseau d'assainissement ? Oui (Non)
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui (Non)

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : bâtiment en ruine
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? (Oui) Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui (Non)
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? (Oui) Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....

.....

Photographie(s):

GEO 64

Relevé de matrice cadastrale

Descriptif détaillé de la parcelle D0201

Commune : SARRANCE
Année de mise à jour : 2024

Caractéristiques de la parcelle

Parcelle	Contenance	Propriétaire	Adresse	Date de l'acte
D0201	690 m²	M PRINCE FABRICE	SERROT D ICHERE	

Subdivisions fiscales

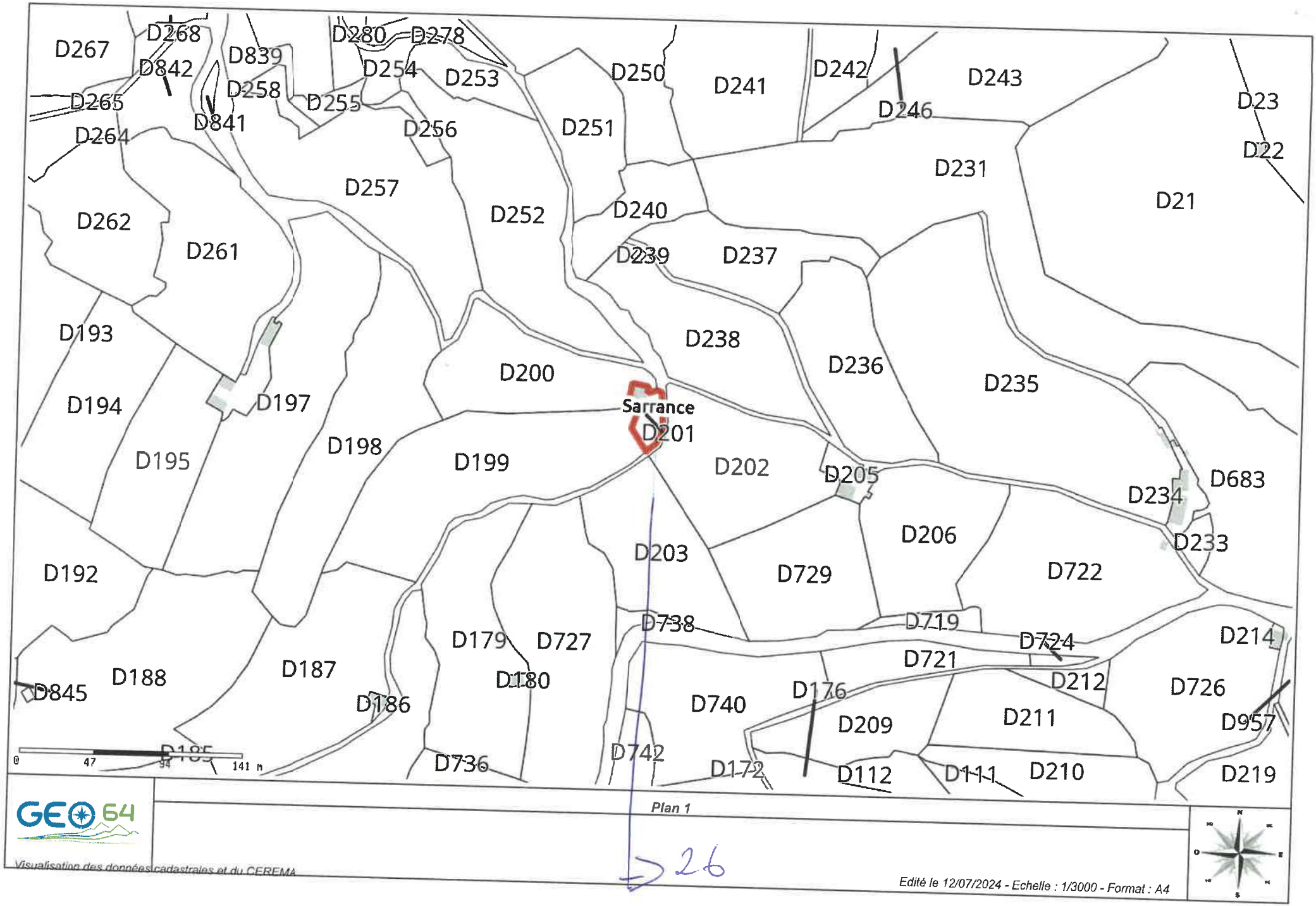
Subdivision	Série-Tarif	Surface	Groupe de culture	Sous-Groupe de culture	Classe dans le groupe	PDL
-	A	690 m²	SOL	SOLS	-	Non

Locaux rattachés

- *Aucun local n'est associé à cette parcelle.*

Contraintes d'urbanisme

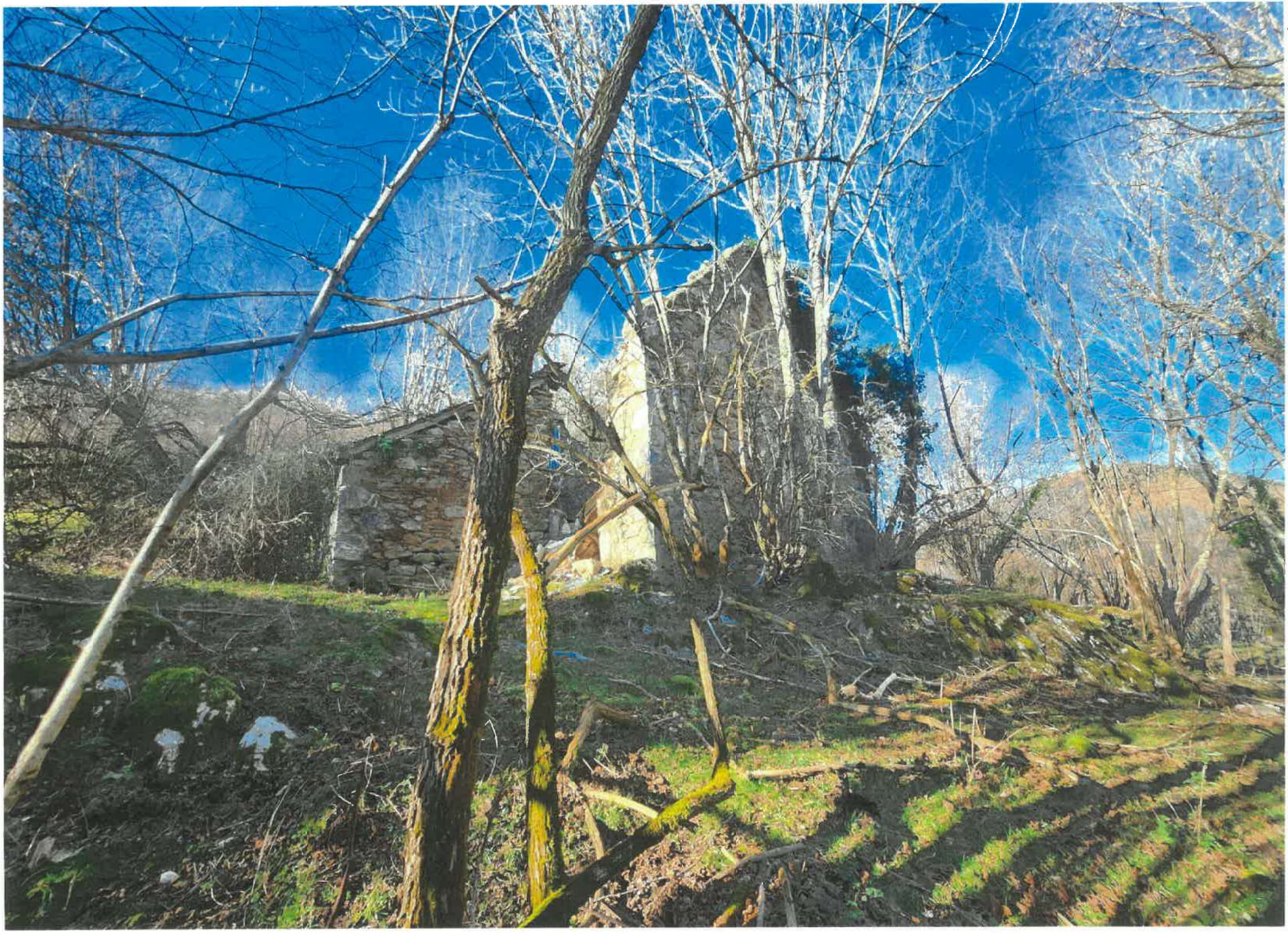
#	Contrainte	Information	Compléments d'information	Impact sur la parcelle
1	I2 – Servitudes relatives à l''utilisation de l''énergie hydraulique	Asasp	-	**650** m² 100.0% de la surface totale
2		PM1-130011570-7-1		**180** m² 27.7% de la surface totale
3	PPRN - Zones réglementées	Zone constructible sous conditions	https://www.geo64.fr/documents/?dir=library/ppr	**180** m² 27.7% de la surface totale
4	Remontée de nappe	Pas de débordement de nappe ni d''inondation de cave, Fiabilité FAIBLE	-	**650** m² 100.0% de la surface totale
5	Aléa retrait-gonflement des argiles	Moyen	-	**650** m² 100.0% de la surface totale
6	ZNIEFF 2	VALLEE D''ASPE	-	**650** m² 100.0% de la surface totale


D267
D268
D842
D839
D280
D278
D254
D253
D250
D241
D242
D243
D246
D265
D258
D255
D841
D256
D251
D264
D257
D231
D23
D22
D21
D262
D252
D240
D261
D239
D237
D193
D238
D236
D235
D200
D194
D197
Sarrance
D201
D198
D195
D199
D202
D205
D683
D234
D206
D233
D203
D192
D729
D722
D738
D719
D724
D214
D179
D727
D721
D188
D187
D180
D212
D726
D845
D176
D740
D186
D209
D211
D957
D185
D742
D736
D172
D112
D111
D210
D219
0
47
94
141 m
Plan 1
Visualisation des données cadastrales et du CEREMA
Edité le 12/07/2024 - Echelle : 1/3000 - Format : A4
26









PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : SARRANCE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : grange Narpabat - Route du Col d'Ichère

Référence cadastrale : D 647

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) :

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? (Oui) Non

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui (Non)
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? (Oui) Non

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui Non
  - Exploitation agricole Oui Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui (Non)
    - Prairies (Oui) Non
    - Landes/terres en friche Oui (Non)
    - Autre (préciser) : .....

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? (Oui) Non
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/métayage
    - Autre (préciser) : .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? (Oui) Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? (Oui) Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? (Oui) Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? (Oui) Non

- à un réseau d'assainissement ? Oui Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....

.....

Photographie(s):

en bordure de la RD241

Relevé de matrice cadastrale

Descriptif détaillé de la parcelle D0647

Commune : SARRANCE
Année de mise à jour : 2024

Caractéristiques de la parcelle

Parcelle	Contenance	Propriétaire	Adresse	Date de l'acte
D0647	86 m²	M CHOURROUT JOSEPH MAURICE	POUYANNE	

Subdivisions fiscales

Subdivision	Série-Tarif	Surface	Groupe de culture	Sous-Groupe de culture	Classe dans le groupe	PDL
-	A	86 m²	SOL	SOLS	-	Non

Locaux rattachés

- *Aucun local n'est associé à cette parcelle.*

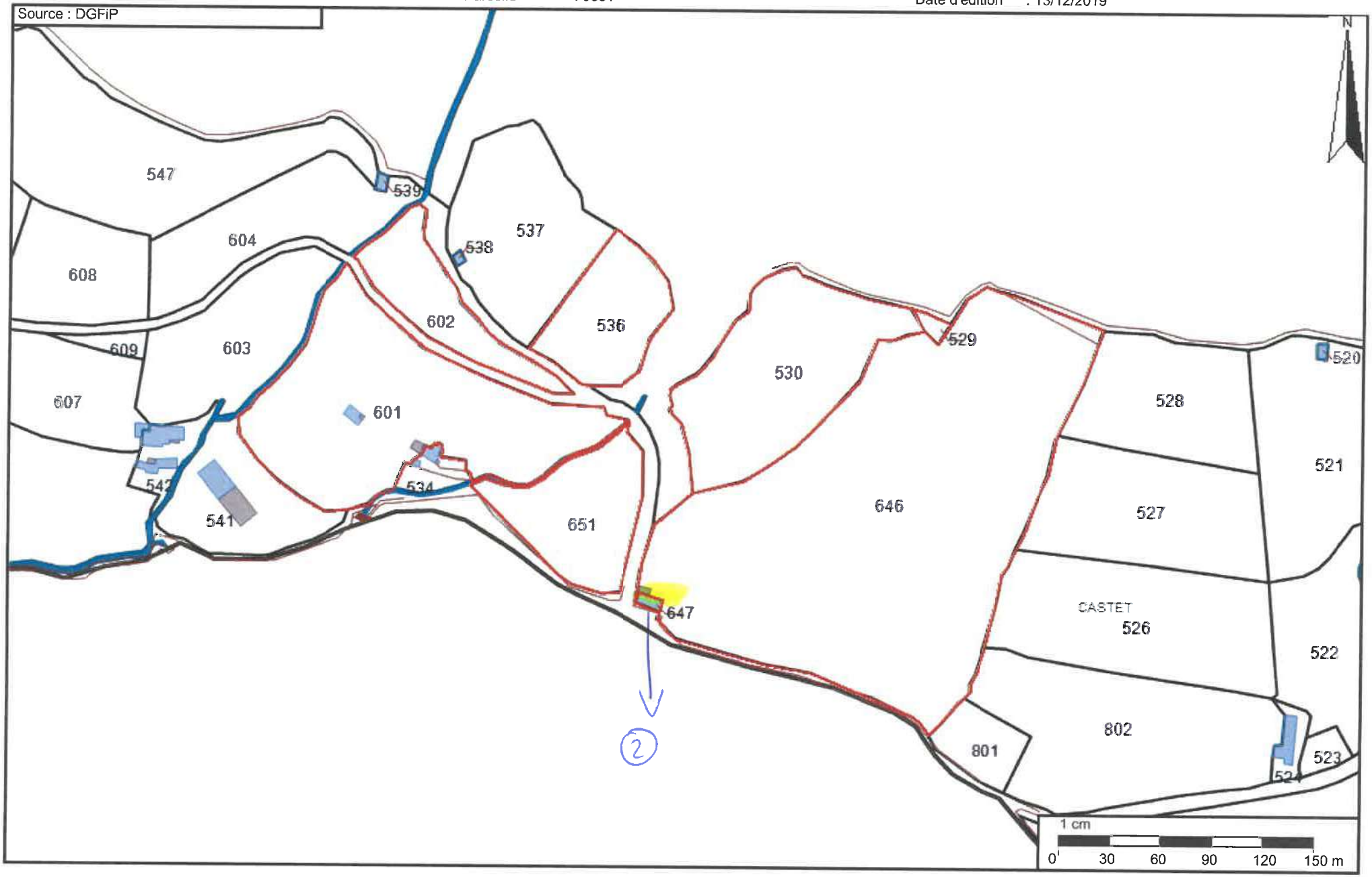
Contraintes d'urbanisme

#	Contrainte	Information	Compléments d'information	Impact sur la parcelle
1	I2 – Servitudes relatives à l"utilisation de l"énergie hydraulique	Asasp	-	**100** m² 100.0% de la surface totale
2	Remontée de nappe	Pas de débordement de nappe ni d"inondation de cave, Fiabilité FAIBLE	-	**100** m² 100.0% de la surface totale
3	Aléa retrait-gonflement des argiles	Moyen	-	**100** m² 100.0% de la surface totale
4	ZNIEFF 2	VALLEE D"ASPE	-	**100** m² 100.0% de la surface totale

Commune : SARRANCE
Département : 640

Section : D
Parcelle : 0601

Echelle d'édition : 3000
Date d'édition : 13/12/2019



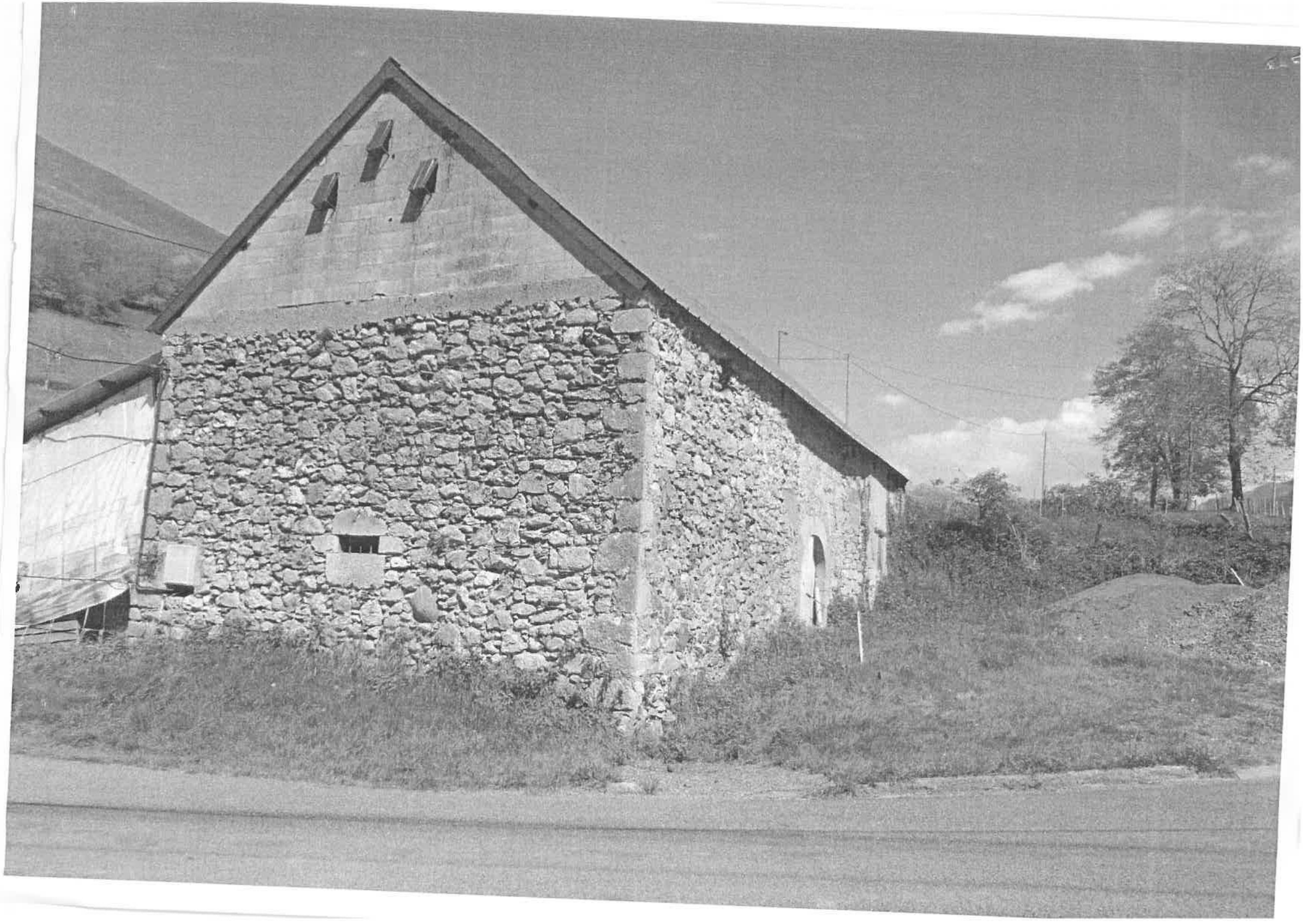


GEO 64

parcelle D 647

Visualisation des données cadastrales et du CEREMA - © IGN - BD ORTHO® édition 2021

Edité le 28/08/2024 - Echelle : 1/500 - Format : A4



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : SARRANCE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « ***Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***
2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité...)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Route de PONT-SUZON 64490 SARRANCE

Référence cadastrale : A390

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : Zone N (Naturelle)

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? ~~Oui~~ (Non)

- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? ~~Oui~~ (Non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : 2013

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation ~~Oui~~ (Non)
  - Exploitation agricole ~~Oui~~ (Non)
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui ~~Non~~
    - Prairies (Oui) ~~Non~~
    - Landes/terres en friche Oui Non
    - Autre (préciser) : .....

- Même propriétaire ~~ou exploitant~~ que le bâtiment ? (Oui) ~~Non~~
  - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? oui sous quel mode de faire-valoir ?
    - Fermage/~~métayage~~
    - Autre (préciser) : .....
  - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? (Oui) ~~Non~~

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? (Oui) ~~Non~~
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? (Oui) ~~Non~~
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? à proximité Oui (Non)

- à un réseau d'assainissement ? Oui Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

  .....

  .....

Photographie(s):











PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE DESTINATION

COMMUNE : SARRANCE

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : *« **Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut***

***2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.** »*

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- *Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité…)*
- *Présence des réseaux (eau potable et électricité…)*
- *Intérêt architectural présent*

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : Route de Pont Suzon

Référence cadastrale : C0054

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : Section C

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques …) :

ENJEU AGRICOLE :

Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ? exploitant solidaire Oui (Oui) Non
- si oui est-il proche de la retraite ? Oui (Non)
  - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui (Non)

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui (Non)

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :
- Date approximative : maison

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
  - Habitation Oui (Non)
  - Exploitation agricole (Oui) Non
  - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ? grange
  - Autre Oui (préciser) :
  - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
  - Leur nature
    - Cultures Oui (Non)
    - Prairies (Oui) Non
    - Landes/terres en friche (Oui) Non
    - Autre (préciser) : bois

  - Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? (Oui) Non
    - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ? moi même
      sous quel mode de faire-valoir ?
      - Fermage/métayage
      - Autre (préciser) :
    - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui (Non)

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui (Non)
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui (Non)
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui (Non)

- à un réseau d'assainissement ? Oui Non
  sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :

- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :
  .....
  .....

Photographie(s):

Relevé de matrice cadastrale

Descriptif détaillé de la parcelle C0054

Commune : SARRANCE
Année de mise à jour : 2024

Caractéristiques de la parcelle

Parcelle	Contenance	Propriétaire	Adresse	Date de l'acte
C0054	120 m²	M CEDET BERNARD ANDRE	PONT SUZON	

Subdivisions fiscales

Subdivision	Série-Tarif	Surface	Groupe de culture	Sous-Groupe de culture	Classe dans le groupe	PDL
-	A	120 m²	SOL	SOLS	-	Non

Locaux rattachés

- *Aucun local n'est associé à cette parcelle.*

Contraintes d'urbanisme

#	Contrainte	Information	Compléments d'information	Impact sur la parcelle
1	I2 – Servitudes relatives à l"utilisation de l"énergie hydraulique	Asasp	-	**139** m² 100.0% de la surface totale
2	Remontée de nappe	Pas de débordement de nappe ni d"inondation de cave, Fiabilité FAIBLE	-	**139** m² 100.0% de la surface totale
3	Aléa retrait-gonflement des argiles	Moyen	-	**139** m² 100.0% de la surface totale
4	ZNIEFF 1	MASSIF CALCAIRE DU PIC ROUMANDARES AU SOMMET DE HOUNDARETE, BOIS DE LA PENE D"ESCOT, BOIS D"ARAN ET BOIS DE GEY	-	**139** m² 100.0% de la surface totale
5	ZNIEFF 2	VALLEE D"ASPE	-	**139** m² 100.0% de la surface totale